
3 1761 07859934 7



La Trilogie de la vie



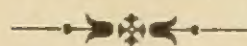
Articles-spécimens

du

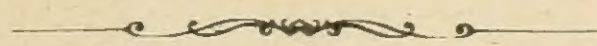
Glossaire des Patois de la Suisse romande

PAR

L. GAUCHAT



Extraits du *Bulletin du Glossaire*, années IX-XIV.



USANNE
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A.



LA TRILOGIE DE LA VIE

Série d'articles-spécimens du *Glossaire romand* sur la naissance et le baptême, le mariage, la mort et l'enterrement.

> Il n'y a pour l'homme que trois événements : naître, vivre et mourir : il ne se sent pas naître, il souffre à mourir et il oublie de vivre.
>
> LA BRUYÈRE.

I

Nèsa̦nsə, s. f. naissance.

Très peu usité, emprunté à la langue fra̦nçaise. Le *e* est quelquefois allongé : *nḗsansə* ou *nḕsansə* (V, N, B) [1]; épaississement habituel de l'*s* : *nèchanchè* (V Salvan, etc.), *nèsanchə* (B Malleray); finale en (*ə*) ou *è*, selon les patois.

Noutra viyə s'èkā̦olè onkòr ruidə intrè ϑlyao dou-z instan də la nésansə è də la mòr, notre vie s'écoule encore rapidement entre ces deux instants de la naissance et de la mort (Vd Ormont-dessus). *Avœ̨^{u}glo dè nḕsa̦nsə* (V Lourtier). *Li pourə sǫ̣fron di la nésa̦nsə tinkè a la mò*, les pauvres souffrent depuis... (V Leytron). *Dè touppa sur on lït eill avant preis nessanhe*, sur un lit de mousse ils (deux agneaux) avaient pris naissance (Python, *Egl.* I, p. 23 de l'éd. Moratel). *Son djò d'nā̈sans*, anniversaire (Rossat, Develier, B).

1. La rareté du mot s'explique par son inutilité. Pour annoncer une naissance, on se sert plutôt des mots pour *naître* ou *accoucher* (voir sous *nétrə*, *akutsī*), ou de périphases : il y a

---

[1] Les cantons romands sont désignés par les sigles suivants : Vd : Vaud, G : Genève, V : Valais, F : Fribourg, N : Neuchâtel, B : Berne.

du *nouveau*, du *frais ; y'é zu du bèton ané* = « j'ai eu du béton (colostrum) cette nuit » (Vd Leysin). Rare : *la vənya* (au monde) = *naissance* (Vd Penthalaz, Rougemont).

2. Autrefois on attachait une grande importance aux « signes » (du zodiaque) sous lesquels l'enfant naissait. Il fallait venir au monde *sur* une bonne « planète » ; voir les restes de ces superstitions sous *plyanèta*.

3. Aux enfants indiscrets qui s'informent de l'**origine de notre espèce**, on répond qu'on les a trouvés dans un chou, sous une feuille de chou, dans une courge, qu'on les a achetés à la foire, à Genève (se dit dans les village genevois), que la sage-femme les a apportés (elle en possède une chambre noire toute pleine, V Praz-de-Fort), rôle attribué parfois aussi à la cigogne (Vd isolément, par ex. Penthalaz, Ormont-dessus, cette explication paraît être d'origine allemande). A Leysin (Vd) la cigogne, qui n'existe pas dans la contrée, a été remplacée par une pie. A Lourtier (V), on raconte que l'enfant a été découvert dans un coin de la maison d'habitation ou du grenier, finement emmaillotté et coiffé d'un bonnet blanc. On y dit aussi qu'il est descendu du ciel ou par la cheminée. Dans plusieurs endroits, on a recours à des traditions locales : les enfants naissent sous un gros bloc de granit, la « Pierre à bourdons » à Praz-de-Fort (V), la « Pierre-à-Bot » à Neuchâtel; ils sont trouvés dans des cavités d'accès très difficile nommées l'*Aiguë roche* (*l'Aguə ròtch*), au N-E des villages de Plagne et de Vauffelin. La sage-femme seule en connaît exactement l'entrée. Elle va les prendre dans la *Bã-n-Bəkyat* (Baume Bequillette), grotte qui se trouve dans une forêt à l'Est du village de Charmoille. A Champéry (V), ils sont apportés par *La Besse*, femme qui vient de la Savoie ; à Grimentz (V), par l'ermite, etc.

4. Au val d'Anniviers (comme dans le Haut-Valais), on avait coutume de mettre un **fromage** de côté, quand un enfant naissait. Des traces de cet usage existent ailleurs. Au canton de Neuchâtel, c'était du **vin** qu'on conservait jusqu'au mariage de l'enfant ; voir l'anecdote rapportée sous le titre *Le vin de bap-*

tême par le *Conteur vaud.* 1897, n° 22. Ailleurs encore, il arrive qu'on plante un arbre au verger en mémoire de la naissance de l'enfant.

5. **L'accueil** souvent très différent fait à l'arrivée d'un garçon ou d'une fille se manifeste diversement dans notre vocabulaire. Lorsqu'un garçon paraît, c'est un « héritier », « *on dzorai* » (bûcheron, V Vollèges), « *on brantāṛə* » (porteur de « brante », Vd Penthalaz), « *on chudå* » (soldat, F), « *on kòyu* » (porteur de c......, Vd). Phrase notée à Bernex (G) : *mon kouzain Jòzon payə a bār a tò lə mond'*, *al' è kontä*, *sa fẹnå a fé on gəlyon*, mon cousin Jozon paye à boire...., il est content, sa femme a fait un « guillon » (verge). L'expression la plus répandue est *on bats* pour un garçon et *on* ou *on-na dəmi-bats* pour une fille. (Nombre de patois ne connaissent plus que le dernier terme.) En voici l'origine : Lors du baptême, les parrains et marraines remettaient autrefois aux parents d'un garçon une étrenne d'un batz (env. 10 centimes), à ceux d'une fille seulement un demi-batz. De là l'usage de dire : *ā-tou zu on batz obin on-na dəmi-bats* pour : as-tu eu un garçon ou une fille ? Dans le Bas-Valais, la naissance d'un descendant mâle est appelée *une journée entière*, d'une fille une *demi-journée.* « Il a perdu sa journée », dit-on également d'un père, en ce dernier cas, à Noiraigue (N). A Plagne (B), un garçon non encore baptisé est désigné comme *gran də byä* (grain de blé), une fille : *gran d'avain-n* (gr. d'avoine). A cet usage se rattache le terme de *grain de café* pour une fille à Savigny (Vd). Le mot le plus courant pour déprécier une fille est *sọflya-fū* (souffle-feu, Vd, V, F) ; isolément on rencontre : *kazənạirə* (cuisinière, V Vollèges), *késẹta* (caissette ? V Mage), « encore une du tablier » (V Vernamiège). L'expression « ce n'est qu'un *subyè* » (sifflet, Vd, V), semble rappeler la coutume d'accompagner le baptême d'une fille de coups de sifflets. Les jeunes gens, écrit M. Isabel, se cachaient près du temple et faisaient de grosses sifflées avec les doigts, pour mortifier le père. La même habitude nous est rapportée de Leysin. Les tournures obcènes ne manquent pas :

une fille est un (garçon) *fendu*, la sage-femme l'a mis éclater sur le poêle (Alpes vaudoises) ; *katsẹta də jilè* (poche de gilet) pour « fille » (Vd Savigny) doit probablement être rangé ici. *Bouẹbou d'əvê* (garçon d'hiver, F et B) est plus poli. Mais la phrase rapportée par un correspondant de Vermes (B) *s'ā ïn pṓ pu k ran*, « c'est un peu plus que rien », marque le comble du mépris. Voir les variantes phonétiques de ces mots sous *bats*, *sọflya-fū*[1], etc.

6. Les désignations d'une femme qui a beaucoup ou qui n'a pas d'enfants sont réunies sous *fẹ̄na*.

Nḗtrə, v. n. naître.

nḗtr(è) (Vd, G, Bas-Valais, B) ; *nītrè* (Vd Pailly, V Liddes, rare) ; *nā̄trè* (Vd Chenit) ; *nā̄tr* (B Develier) ; *nḗhrè* (V Lens) ; *nḗθrè* (V Grimentz) ; *néxi* (*x* = fricative vélaire, Lavallaz, *Pat. d'Hérémence*, p. 229, V, forme suspecte ; *nītrè* de Pailly est également surprenant). Lourtier (V) et M. Courthion (*Voc.*) indiquent que ce verbe n'a pas d'infinitif. Autres formes : 3e p. ind. prés. *è nā̄* (B), *i nẹ́θè* (V Grimentz) ; part. p. *né*, forme française, presque partout, fém. idem ou *néyə* (Vd) ; formes anciennes seulement en Valais : *nékou* (Savièse), *néku*, f. *nékua* (Chamoson), *nətyu* (Bagnes), *nètyu* (Liddes), *néxou* (Hérémence), remontant à un type latin *nascutus. La forme natus s'est conservée dans les composés *marnā*, *bœrnā* ; voir sous ces mots.

Itrè né su on bon (krouyou) sịnyou, être né « sur » un bon (mauvais) « signe » (Vd Montherond). *Mą̄rna l'òoujéi k'èn pòouro lā è né, tòzòr i chè rətré*, (tout) malheureux (qu'est) l'oiseau qui en pauvre lieu est né, toujours il revient (Gilliéron, *Prov. de Vissoie*). *È vouèrïn k'an vnyin d'nétr — di bon dūə fœχïn l'métr*, ils voudraient qu'on venant de naître — du bon Dieu (ils) fussent le maître (chanson pop. contre les garçons, Rossat, *Arch. s. d. trad. pop.* VII, p. 84, no 155, 4).

---

[1] Articles qui figureront dans le *Glossaire*, comme d'autres auxquels nous renvoyons ici.

1. Ce verbe, très peu usité[1], est presque complètement remplacé par l'expression « venir au monde », surtout dans les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et de Berne. Principales formes : *vəni ao mọndo* (Vd) ; *vənïn, əni u mọndo* (*V*) ; *vini ou mọndo* (F) ; *mni ā mònd* (B). Immédiatement après la naissance, on dit aussi l'enfant « est là » ou « est arrivé ». *Dūə sè bni, èl ā li*, Dieu soit béni, il est là (B Epauvillers). A noter que le latin parĕre n'a plus de correspondant direct dans nos patois, comme c'est aussi le cas en français. Voir les locutions usitées sous *akūtsi* (accoucher).

Batẹmə, s. m. baptême.

batẹmə (Vd Alpes, aussi *bātèmə*), *batẹmo* (Vd Vaugondry, V Savièse, F Sugiez), *batẹmou* (Vd Montherond), *batẹ́mə* (Vd Sassel), *batẹmo* (Vd Penthalaz, V Salvan, *batạ̈mou* (Vd Chenit), *bātẽmo* (Vd Frenières), *bātẹmou* (V Praz-de-Fort), *bātẹmo* (V Champéry ; Jeanjaquet : *batẹmó*), *bātaimo* (V Bagnes), *bātèim*^{o} (V Liddes, Isérables), *bātịmo* (V Vionnaz), *batịŋmo* (V Evolène), *batīmo* (V Anniviers), *batị̈n-mo* (V Vernamiège, Mage), *baotém'* (G Aire-la-Ville), *bȧtā̃m*^{ə} (F), *bètèm'* (N Cerneux-Péq.), *batèm'* (B), *bātẽm'* (B Develier). Pour N, voir plus loin *Hist.*

Alā in pérè u batèmə, aller « en père » au b. = entrer le premier à l'église en qualité de père (Vd Ormont-dessus). *La grās' du bātém*^{ou} (V Praz-de-Fort). *Oün batīmo dè plouòzə*, ...de pluie (V Grimentz). *Parin də bātaimo*, parrain de b. (V Chable). *Lə bȧtèmə lè lə prəmi dè sakrəman* (F Granges-de-Vesin). *Rèsèrvȧ lə bȧtèmə*, expression employée quand on compare un animal à une personne au point de vue physique (F). *Nòt fa-n ā-t èyu mālèt dou moua d'tan, èpœ nòt vètch', rèsèrvä l bātẽm, ā èchbïn mālèt'*, notre femme a été malade deux mois de temps, et notre vache, réservé le baptême, est aussi malade (B Develier). *Soun-nä ïn batèm'*, sonner un b. : *tiriə ïn b.*, tirer

[1] Les participes passés valaisans tirés de *nascutus et le dérivé *naχon*, vulve (V et F), de *nascione, prouvent que le verbe vivait autrefois d'une vie plus intense.

des coups de feu sur le passage du cortège de baptême (B Charmoille).

Hist. C'est évidemment le mot français plus ou moins bien adapté au fonds héréditaire patois. Dans l'Ajoie, par. ex., on s'attendrait à une forme *bètām*, cf. *baitâme*, Chambure, *Gloss. du Morvan*. En Valais, le mot paraît avoir subi l'influence du verbe. Concurremment avec *baptême*, les patois vaudois et fribourgeois emploient le verbe *baptiser*, substantifié, voir *bātsī*. Autres formes : 1. *batayəmè*, s. m. (Vd Chenit) ; 2. *batsīmo*, s. m. (Vd Noville, fait l'effet d'une contamination de l'inf. *batsī* avec *baptême ;* indiqué comme vieilli par Mme Odin (*Gloss.* de *Blonay*) ; 3. *batchmè*, s. m. (N Val-de-Ruz, Val-de-Travers) ou *batchmą* (N Montagnes), comparez *baptisement* en ancien français, *batéjamen* en provençal moderne ; 4. *batəzi* (Vd Leysin, aussi verbe). 5. A Bagnes (V) enfin, le mot français *bātizé* signifie comme subst. « cortège baptismal », *n'in yu pasā on bātisé*, nous avons vu passer des gens qui portaient baptiser un enfant.

Encycl. 1. **Le choix du prénom** à donner au nouveau-né n'est soumis à aucune pratique constante. Mais on donne très souvent le nom du parrain, si c'est un garçon ; de la marraine, si c'est une fille. Il arrive qu'on combine les noms du parrain et de la marraine. Ex. : si le parrain s'appelle Léon et la marraine Joséphine, l'enfant portera les noms de Léon-Joseph ou de Léonie-Joséphine (F Broye). On donne aussi les noms des père et mère, surtout aux aînés, ou des grands-parents. Dans certaines familles, il y a des noms traditionnels, qui compliquent énormément l'établissement d'une généalogie. On choisissait autrefois assez souvent le nom du saint du jour ou du patron de la paroisse. Chez les protestants, les noms bibliques étaient très en honneur. Dans les temps modernes, le choix devient de plus en plus arbitraire. On consulte beaucoup le calendrier ou le dictionnaire (cf. la jolie nouvelle d'O. Huguenin, *L'enfant trouvé*, dans *Gens de cœur*) et on va jusqu'à pêcher des noms dans les lectures les plus diverses. On se contente rarement d'un seul prénom, mais on ne dépasse guère



Retour de baptême à Savièse (Valais).

D'après le tableau de *Ernest Bieler.*

Propriété de la Confédération

le nombre de trois. Si le nom du parrain ou de la marraine ne figure pas en premier lieu, on le met en second. Sur les prénoms les plus en vogue selon les contrées du pays romand, consulter l'article *non* (nom).

2. **Les parrains et marraines** sont choisis parmi les proches parents ; pour les premiers-nés, les grands-parents ont souvent la préférence. Pour les derniers, on s'adresse volontiers aux frères et sœurs aînés. Quant la famille est nombreuse et que les circonstances l'indiquent, on fait appel aux patrons, à des personnes riches, dont on espère le secours. Dans l'ancienne principauté de Neuchâtel, on s'adressait quelquefois au souverain et les prénoms de ce dernier étaient toujours abondamment répandus. Bien des fois on choisit des jeunes gens qu'on cherche à rapprocher en vue d'un futur mariage. Il arrive aussi qu'on prenne des fiancés ou des mariés. En général, on s'arrange de façon à ce que chaque famille des deux conjoints soit représentée. Il y a des marraines qui s'offrent d'elles-mêmes, avec une affection qui ne se démentira point. De leur côté, les filleuls montrent un attachement et un respect particuliers pour leur parrain ou leur marraine, surtout s'ils sont en même temps leurs oncle et tante. Si un parrain n'est pas marié et qu'il se trouve plus tard que sa femme ne soit pas marraine, le filleul du parrain appelle celle-ci plaisamment sa *marraine de bois* (Ormont-dessus). Le remplaçant ou la remplaçante d'un parrain ou d'une marraine empêchés d'assister au baptême s'appelle à Plagne (B) *yūətənan* et *yūətənan·n* (« lieutenant »). Le parrain et la marraine se désignent mutuellement par « mon compère », « ma commère ». Ensemble il se nomment *kopa-rādzo* (« compérage ») ou *nōbyas'* (« noblesse », B Plagne).

Dans la plupart des cantons romands, on se limite à un parrain et à une marraine. Il arrive même qu'un enfant n'ait qu'une marraine. Dans le canton de Vaud, il est de règle d'avoir deux parrains et deux marraines, ce qui est aussi souvent le cas dans le canton de Berne. Actuellement, en pays vaudois, on se met à multiplier à l'excès les représentants de

cette fonction, ce qui a l'apparence d'une spéculation. Car chacun est tenu moralement d'apporter son cadeau en nature ou en argent. Dans les Alpes d'Ollon, plusieurs marraines s'associent quelquefois pour donner leur présent en commun. A la confirmation, on adjoint un second parrain au premier, s'il s'agit d'un garçon, et une deuxième marraine pour une fille, la même personne ne pouvant fonctionner au baptême et à la confirmation pour le même enfant (V Bagnes).

3. A l'occasion du baptême, les parrains **étrennent** la mère de l'enfant en lui donnant généralement un écu de cinq francs, ou davantage, selon leur situation. Dans le vieux temps, la somme était beaucoup plus modeste, voir sous *nèsąnsə*, 5, *bats*. Souvent l'argent est remplacé par des objets utiles : lampes, poêles de cuivre ou autres ustensiles, vêtements, coffrets, une Bible, du sucre ou du café, etc. Le bébé reçoit de sa marraine des pièces d'habillement : robe, brassière, bonnet, voile, etc., ou tout un petit trousseau. Selon des coutumes plus modernes, l'enfant est étrenné de pièces d'argenterie (anciennement d'étain). A Plagne (B), le parrain joint à la pièce de monnaie dont il dote l'enfant, une feuille de papier nommée *bya d' batèm'* (billet de b.), contenant les souhaits qu'il forme pour son avenir et son salut. Ces vœux, souvent naïfs, sont quelquefois enluminés et il n'est pas rare d'en voir encadrés dans les chambres de ménage des paysans. Dans l'Ajoie, un ou deux jours après le baptême, la marraine préparait et portait à l'accouchée un « présent » dont la pièce principale était un *voètẽ* (gâteau). C'était un gros gâteau, épais, fourré, garni d'amandes et de miel. Seules les marraines « riches » se payaient ce luxe. En Valais, les voisines et amies de l'accouchée ne manquent pas de lui apporter du pain blanc, des œufs, etc., tout ce qui convient au régime spécial d'alimentation auquel est soumise la mère. Dans les Alpes d'Ollon, la coutume exigeait autrefois que celle-ci donnât en retour aux parrains, au moment du départ, à chacun un mouchoir de poche neuf. En Gruyère, il est assez d'usage que le parrain achète une paire de gants à la marraine,

et celle-ci un foulard, une cravate ou quelques mouchoirs de poche à son compère. Les dons faits à l'enfant doivent lui porter bonheur. Quelques vieilles personnes croient encore qu'un enfant mal étrenné n'ira pas bien. A propos des dons que les parents font plus tard à leurs filleuls, consulter l'article ***koupārə*** (parrain).

4. Dans les campagnes catholiques, la coutume s'est assez bien conservée de **baptiser** dans les trois premiers jours qui suivent la naissance, à moins de circonstances particulières. Notre correspondant de Praz-de-Fort écrit : « Autrefois on baptisait le lendemain de la naissance, quelque temps qu'il fît et bien que le bébé fût malade, même si l'on était éloigné d'une lieue de l'église. » Dans les villes catholiques, on attend généralement le dimanche. Au XVIIIe siècle, les protestants faisaient baptiser dans les premiers huit ou quinze jours. Cela dépendait de l'état de la mère, qu'on tenait à voir assister au baptême, et qui faisait souvent sa première sortie à cette occasion. Cette habitude gagne insensiblement du terrain en pays catholique, surtout en Valais, les difficultés des communications aidant. Actuellement, dans le canton de Vaud, on s'accorde plus de marge et on renvoie au 2e ou 3e mois, quelquefois plus loin, si on se trouve dans la période des gros travaux de la campagne ou si l'importance qu'on désire donner à la fête exige de longs préparatifs. Pour éviter des frais, on combine volontiers le baptême avec le culte. Au Val-de-Travers, anciennement, quand un enfant naissait vers la fin de l'année, on le baptisait immédiatement, parce qu'on prétendait qu'un enfant né dans le courant d'une année et baptisé dans l'autre n'avait pas de bonheur.

5. **Toilette de baptême**. Le poupon est ordinairement simplement emmaillotté. Mais on lui met un bonnet-capot orné de dentelles appelé *totyè dè bātsī* (bonnet de b., F), *bonnet à oreillettes* (Vallée de Joux), *kraimèlè* (V Praz-de-Fort), *kālat'* (B Charmoille). Dans les temps modernes, on a pris l'habitude de mettre à l'enfant une robe de circonstance, blanche,

avec une large ceinture flottante (Vd). Cette robe est souvent empruntée à des connaissances ou prêtée par la sage-femme. L'enfant est ou était porté à l'église dans un mignon berceau (Alpes vaud., vieilli ; V, le berceau s'appelle *batizi* à Champéry), ou dans une corbeille (V, F), dans une espèce de portefeuille en lingerie (B), bien recouvert du tapis de baptême, qui porte les noms de *voile* (Vd), *robe de baptême* (V Champéry), *touāle* (V Bagnes, aussi *vouẹlo*), *tyåḷyə a man* ou simplement *tyåḷyə* (F), *toualèt* (N Val-de-Travers), *batchœ̈* ou *batchu* (autres parties de N), *drapəlè* (V Chamoson), *krẽv-òfan* (« couvre-enfant », B Plagne), *batizou* (B Ajoie). Le voile n'est pas usité à Praz-de-Fort (V) ni à Bernex (G), où l'on enveloppe l'enfant d'un châle de laine.

Voici quelques détails pour certaines contrées ayant mieux conservé que d'autres les anciennes mœurs. Les vieux de Lourtier (Bagnes) se rappellent que le sexe du nouveau-né était indiqué sur le berceau par une fleur artificielle ou un bouquet pour un garçon, une couronne de fleurs (*chapelet*) pour une fille. Mais la mode existe encore de recouvrir l'enfant du *foulard d'épousée*, que la mère a porté le jour de son mariage, sur lequel vient se placer le tapis de baptême. Le très beau tableau de M. Bieler, que nous reproduisons, montre deux tapis de baptême, de facture diverse. La couronne et le bouquet désignent encore le sexe de l'enfant. Le petit cortège est formé des deux marraines, suivies des parrains et de la sage-femme, qui porte le cierge. En Gruyère, l'enfant est porté sur un coussin, couvert d'un fin linge circulaire à dentelles (nommé *toilette*), et le tout recouvert de la *tyàlyə*, qui est en beau velours rouge carmin, orné de franges d'or. Dans la Broye, l'enfant, placé dans sa corbeille, est couvert de deux nappes, l'inférieure blanche et la supérieure en soie de couleur, avec franges. A Granges-de-Vesin, ces deux nappes s'appellent *sèryẹte dè batsi* (serviettes de b.). A Noiraigue (N) la *toilette* était une couverture de soie, rose ou bleue, recouverte de tulle et bordée de dentelles, à l'usage de tout le

village. Un inventaire d'Oron (Vd), de 1740, mentionne : « une couverture de satin en laine, damassé rouge et blanc, de deux largeurs, d'une aune de long et garni de dentelles de dorure fausse ». Un autre, de 1768 : « un *baptisé* avec sa toile en passement ». Dans les Alpes d'Ollon, on achetait autrefois de beaux carrés d'étoffes quadrillées bleues et blanches ou rouges et blanches, devant servir par la suite à des robes pour l'enfant. On les utilisait tels quels pour le baptême, et on les appelait *robe de b.*, habitude disparue, d'une belle simplicité. Ainsi s'explique le nom, cité plus haut (Champéry), de *robe* pour *tapis de baptême.*

Le parrain et la marraine sont simplement endimanchés. Ils mettent « leurs plus belles plumes » (B Charmoille). Le « tube » est de rigueur dans le canton de Vaud. Dans la Broye, on demande souvent un parrain en disant : *Vudrè-vò vəni mètrə vòϑon bon tsapé pòr mè* = voudriez-vous venir mettre votre bon chapeau pour moi. Le parrain reçoit de la marraine, dans certains endroits, une fleur qu'il fixe à son chapeau ou au revers gauche de son habit. Les marraines fribourgeoises portaient autrefois le vieux costume local : la coiffe à larges dentelles et le *bâvèri*, tablier à bavette. Jusqu'en 1830, les parrains de Plagne (B) portaient encore l'épée et le manteau de cérémonie (*mantẽ*).

6. C'est en général la sage-femme qui **porte** le bébé à l'église et qui le **présente** au baptême. Anciennement, c'était le parrain, coutume qui existe encore dans plusieurs endroits protestants, par ex. à Gryon (Vd). La présentation se fait aussi par la marraine, la plus jeune, s'il y en a plusieurs (Vd). Pendant la cérémonie, au moment où le prêtre verse l'eau, les parrains touchent l'enfant de la main droite. En se rendant à l'église, la sage-femme marche en tête avec l'enfant, quelquefois précédée d'un garçon avec un cierge (V) ; suivent le parrain et la marraine, *lẽ bẽ* (« les beaux », comme ils s'appellent à Charmoille, B), de même *lè bī* (F Broye), se donnant le bras, le parrain allant à gauche ; enfin, s'ils assistent à la cérémonie

(en pays protestant), les parents et les invités. Dans les endroits où a encore lieu la remise de l'enfant par la sage-femme à la marraine, cela se pratique sous le porche de l'église. C'est là aussi que les catholiques attendent le prêtre, lui communiquent les noms de l'enfant, et que celui-ci administre la première partie du sacrement. Le rite du baptême n'offre rien de particulier. Citons cependant un détail : dans la vallée de Joux, une fillette vêtue de blanc, portant une serviette sur le bras gauche et un petit pot à la main droite, la *verseuse*, était chargée de répandre l'eau sur la tête de l'enfant. La verseuse prenait naturellement part au repas et recevait une petite rétribution en argent. A la sortie de l'église, les parrains jettent actuellement des *nāy* (dragées) aux enfants, et la sage-femme en reçoit un cornet (B Ajoie).

7. Dans les endroits protestants, on ne **sonne les cloches** que lorsqu'on baptise un jour ouvrier. Chez les catholiques, on fait un petit carillon ou l'on sonne après le baptême. Cet usage n'est cependant pas général. Où l'on ne sonne qu'une cloche, c'est la grande pour un garçon, la seconde pour une fille. Pour un enfant illégitime, on sonne la petite, appelée *la cloche d'amour* (B Ajoie). Généralement, les bâtards sont baptisés à la tombée de la nuit, sans sonnerie. En Anniviers, on donne trois coups de cloche pour un garçon, deux pour une fille. Dans la Broye, la sonnerie est exécutée par des enfants, qui en sont rétribués en menue monnaie par les parrains.

L'usage de **tirer des coups de feu** (mortiers) est devenu fort rare ; il ne s'est guère conservé que dans les cantons de Fribourg et de Berne et y est déjà très limité. En général, c'est le parrain qui fait les frais de la poudre.

Le reste de la journée se passe en promenades, repas et chansons. Là où l'on baptise tôt après la naissance, les choses se font assez simplement. En pays protestant, **les repas** sont souvent aussi plantureux que les moyens le permettent, même au-delà. Les pâtisseries de fête et les mets du pays (la *râclette* en Valais) y jouent un grand rôle. Et le vin surtout. A Plagne

(B), le repas de baptême porte le nom de *r'ké* ou *kœ̄kē*, voir sous ces mots.

8. Nous n'avons pu recueillir que très peu de **superstitions** au sujet du baptême. Pendant le trajet de la maison à l'église on recommandait aux parrains de ne pas se retourner, cela fait loucher les enfants (Vd Blonay, *Odin*), et de suivre la route ordinaire, sans prendre de raccourcis, sinon l'enfant aurait des tendances à devenir voleur. Il fallait porter le berceau de façon que les pieds soient en avant et la tête en arrière. Les enfants morts-nés étaient portés à la chapelle de Saint-Etienne, près Montagnier (Bagnes), dans l'espérance vaine que le cadavre donnerait un signe de vie, afin qu'on pût le baptiser. Une légende concernant des jumeaux illégitimes a été publiée par M. Gabbud dans les *Sagen aus dem Unterwallis*, de M. Jegerlehner (Bâle, 1909, p. 159). Si un enfant pleure pendant la cérémonie du baptême, il deviendra un bon chanteur. Avant le baptême, on ne sèchera pas les langes en plein air, mais dans l'intérieur de la maison ; la mère ne sortira pas non plus avant le baptême. Si elle doit absolument le faire, elle aura soin de se couvrir la tête d'un bout de planche ou d'un bardeau (B Plagne).

Les mots patois pour *fonts baptismaux* et *acte de baptême* sont indiqués sous *fon* et *batistẹro*.

Batèyī, v. a. baptiser.

batèyī (Vd Plaine du Rhône), *batèyé* (Vd Le Chenit), *batayi* (V Val-d'Illiez, *-yé*, Vionnaz), *batèyè* (V Salvan, Bagne, Isérables, Mage, aussi *batəyè*), *batèè* (V Savièse, Evolène), *baϑié* (V Grimentz), *batəyi* — *batyi* (G), *bètèyi* (N Cerneux-Péq.), *batayiə* ou *batèyiə* (B, isolément *batoèyiə*).

3ᵉ p. ind. prés. *batīè* (V Savièse, Isérables), *batèè* (V Evolène), *baϑié* (V Grimentz). Part. p. identique à l'inf., sauf en Valais et à Genève : *batèya*, *batèa*, *baϑya*.

Batèè ò vïn, ajouter de l'eau au vin (V Savièse). *É ϑou baϑya*, es-tu baptisé, c'est-à-dire un homme raisonnable (V

Grimentz) ? *ouna bẽϑᵊ batèyayᵊ*, une bête baptisée, un sot (V). *L'è-ϑ avouk baϑya*, il a été b. = il a reçu une forte réprimande (V Grimentz). *Son tyué batèya dou yądzo*, ils sont tous b. deux fois, c'est-à-dire ils ont tous des sobriquets (Courthion, *Voc. bagnard*). *I l an batèya avoué də l'ẽdyᵊ trọblya*, ils l'ont baptisé avec de l'eau trouble, de quelqu'un qui est borné, simple (G Hermance). *Tiain â ce que vos pensay le faire batayïe* (*Ermite Côte de Mai*, p. 62), quand est-ce que....

Hist. et syn. voir sous *bātsī*.

Batsī, v. a. et s. m. baptiser, baptême.

batsī, aussi *bātsī* (tout Vd, F Broye), *bātchi* (F Gruyère, N). *betsí* (Henchoz, Rossinière, forme douteuse), 3ᵉ p. prés. ind. *bątsè* (Vd), *bǫ̊tsè* (F Estavayer), *batch'* (N); p. p. = inf.

I. Verbe. **1.** Administrer le sacrement du baptême. **2.** présenter au baptême. **3.** donner un nom ou surnom à; **4.** mélanger de l'eau à du vin, à du lait; **5.** mettre un prix à qch. dans une vente aux enchères.

II. Substantif. **1.** baptême; **2.** repas de baptême; **3.** ensemble de personnes qui y assistent. Moratel (*Fiches*) indique encore le sens : *espèce de tavaïolle*, que nous n'avons pas retrouvé dans les patois actuels. Voir les termes pour tavaïolle sous *batęmə*, 5.

I. 1. *Lo menistrè batsà lo gosse*, le pasteur baptisa le garçon (*Cont. vaud.* 1883, nº 43). Pr. *Kan l'infant l'est batsi, le parin mankont pâ* (*Lien vaud.* 1905, 18). **2.** fr. pop. « qui est-ce qui baptise ? », en parlant du père qui présente son enfant pour le faire baptiser (Péter, *Cacol.*) **3.** *Batsi on véi*, donner un petit nom à un veau (Vd Blonay, *Odin*). *Ly-a mé dè dzin fou tiè dè-j-âno batchi*, il y a plus de fous que d'ânes baptisés (*Tobi di-j-èlyudzo*, p. 210). **4.** *Batsī dao lasi* (Vd Montherond). **5.** *Vuęrou lə bằtsè-ϑou*, combien en offres-tu ? (F Broye).

II. *Alå a batsi*, aller « à baptême », en qualité de parrain ou de marraine (Vd *Odin*). Pr. *Kan on va à noce* | *L'in cote*; | *A batzi* | *Onco pi*, quand on va à noces, il en coûte ; à un baptême, encore plus (*Lien vaud.* 1904, 13), donné par Mme Odin sous cette forme : *a nòϑè* | *On va a sé kọϑè* | *A batsi* | *Onkò mī*, à noces, on va à ses frais ; à un baptême d'autant plus, c'est-à-dire que la responsabilité est encore plus grande dans le dernier cas. Pr. *Apri lə batsi pra parin*, après le baptême, assez [de] parrains (F Broye, cf. la forme donnée sous **I**, **1**). **2**. *N'an min fé de batzi* (Dumur, *Voc.*), ils n'ont pas fait de repas de baptême, se dit si les parents se sont bornés à l'accomplissement de la cérémonie religieuse. *L'han fé on batzi On batzi dé tzein*, ils ont fait un repas de baptême de chien (dégoûtant), *Rec. Corbaz*, p. 171. **3**. *On bī batzī*, un beau cortège de b. (Vd).

Hist. L'emploi comme subst. est secondaire. C'est l'inf. ou le part. p. substantifié, cf. *intèrā* pour *enterrement*. Le verbe est tiré du grec βαπτίζειν, baptiser, répandu par le culte. Le suffixe -ίζειν, lat. pop. -idiare est rendu phonétiquement dans les formes *baptoier* du vieux français, *batéja* du provençal moderne et notre *batèyī*. Ce type représente par conséquent la couche la plus ancienne. Il est exclusivement employé dans les cantons du Valais, de Genève et de Berne ; traces isolées dans ceux de Vaud et Neuchâtel. Il appartenait autrefois à tout le Midi de la France, voir la carte 1454 B de l'*Atlas ling.* La forme de Grimentz fait seule difficulté ; elle s'explique sans doute par quelque contamination. Quant au type *batsī*, on pourrait le tirer de *bapticare, mais cette formation n'est pas suffisamment attestée, de sorte qu'il vaut mieux y voir une ancienne adaptation du mot vieux-français *baptisier* (formation plus savante que *baptoier*). Il appartient exclusivement aux cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel. La dérivation proposée est confirmée par l'emploi du mot fr. *baptisé* pour baptême en fr. pop. et par l'introduction récente de la forme moderne *baptiser* dans nos patois. « Inviter à un *baptisé*, il y a

II

fèrmalyè, s. f. pl. fiançailles.

fèrmalyè (Vd. V. F), *fèrmalyè* (Vd Château-d'Œx), *fèrmadzè* (V Conthey), *farmalyè* (V Châble, *Atl. ling. d. l. Fr.* 563, l'a doit être bref).

1. fiançailles; **2**. contrat de mariage; **3**. repas de fiançailles.

1. *Mè sovigno d'on pouro coo, qu'a vèindu la senanna dè sè fermaillè on bocon dè courti, por conteinta lè valèt*, je me souviens d'un pauvre individu qui a vendu, la semaine de ses fiançailles, un morceau de jardin pour contenter les jeunes gens (pour payer la rançon due à la société de garçons, v. *marpaille*, *Sagel*), Bridel, *Valets*. *Recueil Corbaz*, p. 57. *Quand nos irans bas per stau prâs, Avoué noutrès Fermaillès, Te mè parlâvè, m'ein sovîgno, Todzo dè fermaillès.* Quand nous étions là-bas dans ces prés, Avec nos bestiaux, Tu me parlais, je m'en souviens, Toujours de fiançailles (*Bergère abandonnée*, *Helv. Alm.* 1810, p. 121). *Fére lè fermalyè*, célébrer les f. F. Nous n'avons pas d'exemples pour les sens **2** et **3**, indiqués par Dumur, *Voc.*, mais notre correspondant de Château-d'Œx définit le mot : « reconnaissance ou contrat de mariage entre les époux », et Barman donne dans son *Voc.*, outre le sens de fiançailles (Martigny), celui de « fête du jour du mariage ». Comp. *fèrmalyi* (V Lens) = repas de fiançailles.

Hist. Le mot est tombé en désuétude dans les cantons de Vaud et du Valais, mais il est encore bien vivant et attesté par

tous les dictionnaires dans celui de Fribourg. Il a dû être très répandu : on trouve *fermalhas*, fiançailles, en ancien provençal : *fermaille*, avec le sens plus général de traité, accord, en vieux français. Plusieurs patois français modernes ont conservé le mot avec notre sens, tandis qu'en provençal d'aujourd'hui il a pris la signification plus spéciale de repas de fiançailles. Dans la Suisse romande, il a eu pour concurrents : les mots français *fiançailles*, *promesse(s) de mariage*, *accord*, *accordailles*, outre les mots patois *akòrdairon* (Vd) et *grintǒ* (Vd), voir sous ces mots. Le verbe *(se) fiancer* est peu populaire dans nos contrées : il est emprunté à la langue littéraire ou remplacé par *promettre*, *être promis*, *s'accorder*, *s'arranger*, *s'engager*, *s'épouser*, *faire le nœud*. Il existe cependant des termes autochtones : *krintā*, *ękrintā* (V. comp. *grinto*, cité plus haut) et *s'alyansi* (« s'alliancer » N), voir ces mots. La carte 563 de l'*Atlas ling. de la France* (*ils sont fiancés*) présente la même bigarrure de termes, mais plus en grand. *Le fiancé*, *la fiancée* se disent, en laissant de côté certaines tournures ironiques, très occasionnelles, avec le mot français, plus ou moins adapté au patois (voir sous *fransé*), ou en employant des mots tels que *le prétendu*, *le futur*, *l'époux*, *le sien* (V), *son grivois*, *sa grivoise* (N Val-de-Travers) ; mots du crû : *tsermalai* (Vd Vallorbe), qui a signifié d'abord autre chose, voir *maryadzo*, *Encycl.*, *mélin* (Vd Chenit), « *le pain brûlé* » = fiancé, « *la miche brûlée* » = fiancée (Vd Salvan), *lə bé*, *la bal* (« *beau* » B), etc. Plusieurs de ces derniers répondent aussi à l'idée de *bon ami*, voir sous *an.mā*. Mais l'expression la plus usitée pour *fiancé*, *-ée* est *le promis*, *la promise*, voir sous *promé* (*prometu*). Vieilli : *akordāyə*, fiancée (Vd). Périphrase humoristique : *nę fədə*, *nę fena*, *nę putan*, *nè vèva*, « ni fille, ni femme, ni putain, ni veuve », = fiancée (Vd Leysin).

L'expression *fermalye* est tirée du latin firmus, firmare, rendre valide, garantir, pris dans un sens juridique (comp. le développement de sens firmare → *signer* en italien), à l'aide du suffixe -alia, emprunté dans ce cas peut-être à sponsalia.

II

fèrmalyè, s. f. pl. fiançailles.

fèrmalyè (Vd, V, F), *frèmadè* (Vd Château-d'Œx), *fèrmadè* (V Conthey), *farmālə* (V Châble, *Atl. ling. d. l. Fr.* 563, l'*a* doit être bref).

1. fiançailles; **2**. contrat de mariage; **3**. repas de fiançailles.

1. *Mé sovigno d'on pouro coüer, qu'a veindu la senanna de sé fermaillé un boccon dè courti, por conteinta lé valèt*, je me souviens d'un pauvre individu qui a vendu, la semaine de ses fiançailles, un morceau de jardin pour contenter les jeunes gens (pour payer la rançon due à la société de garçons, v. *maryādzo*, *Encycl.*), Bridel, *Valets*, *Recueil Corbaz*, p. 57. *Quand nos irans bas per stau fins, Avuei noutrès Ermaillès, Te mè parlavè, m'in sovins, Totèvi dè fermaillès*, Quand nous étions là-bas dans ces prés, Avec nos bestiaux, Tu me parlais, je m'en souviens, Toujours de fiançailles (*Bergère abandonnée*, *Helv. Alm.* 1810, p. 121). *Férə lè fèrmalye*, célébrer les f. F. Nous n'avons pas d'exemples pour les sens **2** et **3**, indiqués par Dumur, *Voc.*, mais notre correspondant de Château-d'Œx définit le mot : « reconnaissance ou contrat de mariage entre les époux », et Barman donne dans son *Voc.*, outre le sens de fiançailles (Martigny), celui de « fête du jour du mariage ». Comp. *fèrmalyè* (V Lens) = repas de fiançailles.

Hist. Le mot est tombé en désuétude dans les cantons de Vaud et du Valais, mais il est encore bien vivant et attesté par

tous les dictionnaires dans celui de Fribourg. Il a dû être très répandu : on trouve *fermalhas*, fiançailles, en ancien provençal : *fermaille*, avec le sens plus général de traité, accord, en vieux français. Plusieurs patois français modernes ont conservé le mot avec notre sens, tandis qu'en provençal d'aujourd'hui il a pris la signification plus spéciale de repas de fiançailles. Dans la Suisse romande, il a eu pour concurrents : les mots français *fiançailles*, *promesse(s) de mariage*, *accord*, *accordailles*, outre les mots patois *akòrdairon* (Vd) et *grintő* (Vd), voir sous ces mots. Le verbe (*se*) *fiancer* est peu populaire dans nos contrées : il est emprunté à la langue littéraire ou remplacé par *promettre*, *être promis*, *s'accorder*, *s'arranger*, *s'engager*, *s'épouser*, *faire le nœud*. Il existe cependant des termes autochtones : *krintā*, *èkrintā* (V, comp. *grintő*, cité plus haut) et *s'alyansi* (« s'alliancer » N), voir ces mots. La carte 563 de l'*Atlas ling. de la France* (*ils sont fiancés*) présente la même bigarrure de termes, mais plus en grand. *Le fiancé*, *la fiancée* se disent, en laissant de côté certaines tournures ironiques, très occasionnelles, avec le mot français, plus ou moins adapté au patois (voir sous *fyansé*), ou en employant des mots tels que *le prétendu*, *le futur*, *l'époux*, *le sien* (V), *son grivois*, *sa grivoise* (N Val-de-Travers); mots du crû : *tsèrmalai* (Vd Vallorbe), qui a signifié d'abord autre chose, voir *maryạdzo*, *Encycl.*, *mélin* (Vd Chenit), « *le pain brûlé* » = fiancé, « *la miche brûlée* » = fiancée (Vd Salvan), *lə bé*, *lä bäl* (« *beau* » B), etc. Plusieurs de ces derniers répondent aussi à l'idée de *bon ami*, voir sous *an.mā*. Mais l'expression la plus usitée pour *fiancé, -ée* est *le promis*, *la promise*, voir sous *pròmè* (*pròmètu*). Vieilli : *akòrdāyə*, fiancée (Vd). Périphrase humoristique : *nè fəðə*, *nè fèna*, *nè putan*, *nè vèva*, « ni fille, ni femme, ni putain, ni veuve », = fiancée (Vd Leysin).

L'expression *fèrmạlyè* est tirée du latin firmus, firmare, rendre valide, garantir, pris dans un sens juridique (comp. le développement de sens firmare —➤ *signer* en italien), à l'aide du suffixe -alia, emprunté dans ce cas peut-être à sponsalia,

fête de fiançailles. Ce dernier s'est perpétué, chez nous, très faiblement, sous la forme *épòzạlyè* (voir ce mot).

Encycl. 1. Les fiançailles, qui étaient, pendant le haut moyen âge, une espèce de marché conclu entre le fiancé et le père ou tuteur de la fiancée, ont beaucoup perdu de leur **ancienne importance**. Le terme de *fèrmạlyè*, ainsi que ses synonymes (p. ex. *accòrdairon; grintố*, de *credentale, comp. en vieux français *creanter*, *graanter* = garantir) renferment en eux-mêmes le souvenir du respect avec lequel on traitait la chose et de sa valeur juridique. Le déclin actuel des mots symbolise celui des usages. M. E. Ritter a publié dans les *Etrennes chrétiennes* de 1887, p. 167-193, de curieux extraits des registres du Consistoire et du Conseil de Genève, datant du XVIe au XVIIIe siècle et démontrant quelle importance on accordait jadis aux promesses et aux gages échangés entre fiancés. Les Conseils avaient le pouvoir de les déclarer nuls ou de forcer les rétractants à les maintenir. « Que nulle promesse de mariage ne se fasse clandestinement... , mais qu'il y ait pour le moins deux témoins, gens de bien et de bonne réputation. » (*Ordonnances ecclésiastiques passées en Conseil gén. en 1576*; Ritter, p. 170). Nous lisons dans les *Mémoyres* d'Abraham Chaillet (Neuchâtel): 1664. « Le 8 janvier sont estées faictes les fyançailles de Marguerite ma fille, en ma maysson, avec Louy fils de feu noble Abraham Chambrier.... Dieu les veuille begnir. Amen. Le traicté de mariage (qui pouvait donc se faire à la même occasion) a esté receu par le Sr Jonas Purry et le grephier Benoict Cortaillod » (*Musée neuch.* 1898, p. 73). Toutefois, M. Ritter produit déjà des pièces d'où il ressort que les Conseils étaient quelquefois impuissants à se faire respecter par des époux récalcitrants. Aujourd'hui, le clergé et le gouvernement n'interviennent pas avant la publication des bans de mariage, à moins qu'il n'y ait une plainte pour dommages et intérêts ou tort moral. Les fiançailles sont devenues affaire privée. Le jeune couple se dispense même assez souvent de la formalité de fiançailles officielles et passe immédiatement de la

« fréquentation » (voir sous *an.mā*) aux « annonces ». M. Gabbud (Bagnes) écrit dans les *Archives s. des trad. pop.* V, p. 48: « Les projets de mariage ne sont révélés aux parents eux-mêmes qu'au cours des derniers jours précédant la publication des bans. Afin de tout dissimuler jusqu'à la dernière minute, on attend pour *aller marquer* (inscription des bans) que la nuit soit complète : c'est alors seulement que l'on gagne le presbytère par quelque sentier détourné ». Heureuse la jeune fille qui n'a pas besoin de se répéter le proverbe vaudois : *la promèsa d'on galan durè atan tyè on bòtyè blyan* (autant qu'un bouquet blanc).

2. Les vieux papiers publiés par M. Ritter relatent une coutume symbolique dont toute trace a disparu : « la dite Emery requérant que le dit Groby soit condamné à accomplir les promesses de mariage par lui faites à la dite Emery, accompagnées et confirmées par toutes les circonstances pratiquées en semblable cas, jusqu'à avoir **bu ensemble au nom de mariage**, en mêlant le vin du verre de l'un dans celui de l'autre, à la manière accoutumée, en présence de parents, et reçu de part et d'autres les félicitations ordinaires » (année 1701, p. 187, passage reproduit dans les *Archives s. des trad. pop.* I, 74); « burent en nom de mariage » (année 1655, ib. p. 176).

3. Nous apprenons de quelle nature étaient les **gages** réciproques : la fiancée reçoit des gants (p. 172, 186; coutume conservée dans le Bas-Poitou et dans l'Aunis, voir Scheffler, *Die franz. Volksdichtung und Sage*, I, 164), un quart de louis d'argent, des épingles et une bague; le fiancé reçoit en retour un mouchoir à pointe (dentelle, p. 176); elle reçoit une bague de diamant, lui des bracelets (p. 179). Aujourd'hui on se donne avant tout le traditionnel anneau d'alliance, qui remonte au temps des Latins, appelé *anó*, *baga* (*d'aliyansə*, *dè maryạdzo*, *bäg də nas* = noces, B), *vèrdzə* ou *vèrdzèta* (V), ironiquement *frèpa* (*frette*) ou *fèraðé* (*ferraille*, V Isérables). Superstition notée à Hermance (G) : pour rester maîtresse dans le ménage, il faut vite courber le doigt quand on reçoit la bague d'alliance,

pour qu'elle ne dépasse pas la jointure. — Le fiancé fait aussi cadeau d'autres bijoux : broches, colliers, pendants d'oreilles, montre en or, ou de pièces d'or de 40 ou de 100 francs. Les présents dans leur ensemble portent le nom de *gạdzo* (voir ce mot), *ingazèmin* (proprement *engagement*, V), *èy* (= ?, F Montbovon), *ẹ̀rè* (litt. *arrhes*, F), *mọndrè* (du latin muncra, F). On voit par-ci par-là le mot *promẹ̀sè* se matérialiser et prendre le sens de gages (Vd et F). On se sert aussi des désignations générales de *kadṓ*, *ètrịn.na*, *dọn.na*, etc.

4. Le **repas de fiançailles** est peu usité de nos jours. Il portait le nom de *sòpat* (litt. petite soupe, « souper offert autrefois par les fiancés à leurs parents et amis quelques jours avant la noce », B), *səpā*, *choupā*, etc. *di fyansạlyè* (Alpes vaudoises), *bọla dəmèindzə* (« beau dimanche », parce que le repas se faisait surtout le premier dimanche de la publication des bans à l'église, chez les parents de l'époux, Vd), *grintou* (Vd Vallée de Joux), *rəbọta dou krintā* (« ribote des fiançailles », V Grône), *fèrmạlyè* (V Lens), *marinda di fèrmạlyè* (F), *mouèrand dḗ fyinsèy* (B).

5. C'est après les fiançailles qu'il fallait autrefois payer à boire aux sociétés de garçons (voir sous *maryạdzo*, *Encycl.*). Bridel raconte dans ses *Valets* (*Recueil Corbaz*, p. 57) : « Après les fiançailles, il fallait que tous ceux qui se mariaient fissent boire et danser les garçons et les filles du bourg, ou leur donner une quantité d'écus pour se divertir au cabaret. Personne n'osait se rebiffer, si bien que cela gênait fort les fiancés, qui bien des fois ne possèdent pas plus qu'il ne leur faut pour s'ôter la faim et payer le berceau. Je me souviens, etc. (suit la phrase que nous citons parmi les exemples de *fèrmạlyè*).

6. M. A. Thomas vient de ramener avec bonheur à un type latin *juxtulare le mot *djouklla*, qu'il a trouvé dans le *Glossaire* de Bridel, avec la traduction « promettre en mariage son fils ou sa fille tout jeunes » et la mention « Jura » (*Romania*, 1910, p. 238). L'original manuscrit de Bridel, que nous avons sous les yeux, ne contient pas les mots « tout jeunes », qui

doivent être une addition, fondée ou non, de L. Favrat. Les patois modernes ne paraissent plus connaître *djouklyā*, que la phonétique défend du reste d'attribuer au Jura bernois, comme le fait M. Thomas. Par *Jura*, Bridel entend plus généralement la Suisse occidentale (Vallée de Joux, Neuchâtel, Berne).

7. La **rupture des fiançailles** n'a pas donné lieu à la création d'expressions bien intéressantes. On emploie *rompre* et ses synonymes ou d'autres périphrases de circonstance. Citons cependant *dèfyansi* (N), *dèfyinsiə* (B); *dèzakòrdé* (N Val-de-Travers), *dègəlyi lə maryādzo* (litt. faire tomber le m., Vd Vaulion), *krapā la kotyuịrè* ([faire] sauter la couture (V Salvan).

Mārya. s. f. la rage de se marier.

N'apparaît qu'en Valais, dans le district d'Entremont, terme grossier.

è dèrindja da mārya, il devient fou de ne point trouver à se marier (Lourtier). *è rin kə é mārya kə mè o mọndo an mizèrə*, ce n'est que la rage du mariage qui met le monde dans la misère (Chable). *tè fó i prèdjé dè la mārya po i firè plézi* il te faut lui parler de mariage pour lui faire plaisir (Praz-de-Fort).

Etym. Subst. verbal de *maryā*.

Maryā, v. a. marier, épouser.

maryā (Vd, V, N, B Malleray), *maryå* (F, G), *māryā* (Vd Savigny, influence des formes accentuées sur le radical). *mèryå* (Vd Vallorbe), *mèryā* (N Cerneux-Péq.), *maryẽ* (B Plagne), *märyā̈* (B), *mariyẽ* (V Lens, forme douteuse), *maryi* (G Aire-la-Ville). Est-ce dans la chanson populaire citée par Spazier, *Wanderungen durch die Schweiz*, p. 209, que Bridel a pêché la forme *marida* qu'il indique en deuxième ligne dans son *Glossaire* et qui a l'air d'un îlot provençal en pays romand ?

3e p. ind. prés. *māryè* (Vd, V, G, N), *måryè* — *mōryè* (F), *marịə* — *maryə* (G), *märịə* (B). 6e p. ind. prés. *māryon* (Vd, V, G). Part. passé = inf., sauf Bas-Valais : *maryṓ*, fém. *maryāyə*.

I. v. a. **1**. unir par le mariage. **2**. épouser. **II**. v. réfl. **1**. se marier. **2**. se fiancer (F Gruyère). **III**. part. pass. **1**. qui est marié, e. **2**. époux, épouse, le jour de la noce, allemand *Bräutigam*, *Braut*, employé souvent au pluriel (voir *èpão*). Un sens figuré n'est pas attesté dans nos matériaux. Les emplois I, 2 et II, 1 sont dominants dans le langage courant.

I. 1. *Ma mere ne me vouliu maridar*, ...ne veut pas me marier (Spazier, *Wanderungen*, p. 209, dans une chanson de Saint-Gingolph, sans doute d'origine étrangère). *Lə pètabòson m'a maryā*, l'officier d'état-civil m'a m. (Vd). *L a maryå totè sé fəlyè*, il a marié toutes ses filles, se dit d'un homme qui marche les mains croisées derrière le dos ; de même avec la négation : *n'a pā maryā*, etc. (Vd Blonay). *È nə vin pò a bè də maryi tòt sé fəlyə*, il ne vient pas à bout, etc. (G Aire-la-Ville). *réstå a maryā*, rester célibataire (Vd Blonay). *Mama, maryā mè, lé tètè mè krèchon*, maman, mariez-moi, mes seins se gonflent (chanson pop. défendue en 1579, voir Bridel, *Gloss.* sous *tété*). *Mon pèrə mè von* (veut) *mariâ* (chanson pop. Estavayer). *Quan i'ètâi fellie à maryá, Lo bon tein que menâvo*, quand j'étais... le bon temps que je menais (*Po recafâ*, p. 195). *Mon pérə kə mè marie* (mot français). *D'ouna drola dè fason* (chans. pop. ; noce comique, où la ceinture de noces est remplacée par une chaîne d'oignons, la couronne de mariée par un fond de panier, etc.) *Tyin on märiə lé fèyə*, quand on marie les filles (chanson pop. du Jura bernois, *Arch. s. trad. pop.* IV, p. 146). **I. 2**. *L a maryā la fəlyə ao notéro*, il a épousé la fille du notaire (Vd). *Lé la fan kə maryè la sāi*, c'est la faim qui épouse la soif ; se dit de personnes pauvres qui se marient (Vd Blonay). *Tə märyèréi on soūlon*, tu épouseras un ivrogne, dit-on à une jeune fille qui se mouille beaucoup en lavant du linge (ib.). *L'avâi prau fan dè la mariâ*, il avait bien envie de l'épouser (Favrat, *Mél.*, p. 191). *La maryā l'ardzun*, il a épousé l'argent ; il a pris sa femme à cause de sa fortune (Vd Penthalaz). *Maryā tsòja*, marier « rien », une personne pauvre (V Evolène). *Marya ran*, marier rien, se mésallier (F Broye).

Kǭ è-t ə kə tò mãryè, qui est-ce que tu épouses ? (V Bagnes). *Mãrya lo, lo loouk t'arètèrè proouk*, épouse-le, le loup t'arrêtera assez (la légèreté te passera, V Grône). *On a beintou prau d'ardzein, You ! Por maryâ sa mie, O gué ! Por maryâ sa mie* (chanson de fête de vignerons, 1819, *Po recafâ*, p. 142). Fr. pop. Il a *marié* sa domestique (Callet); sais-tu que Jacques, le célibataire, va *marier* la fille à Truchet (Humbert) ; *marier* sa femme (Dupertuis) ; il a *marié* une institutrice (*Parlons français*) ; cf. Guillebert, p. 238, Grangier, Péter. Manière de s'exprimer encore très répandue dans toute la Suisse française et au delà (Savoie, Franche-Comté). **II. 1.** *Sè son maryā in Verdon*, il se sont mariés à Yverdon (Vd Vaugondry). *Sondzon a lòou maryå dèvan d'éihr échœ dèréi lé-z oròlyè*, ils songent à se (leur) marier avant d'être secs derrière les oreilles, avant l'âge (Vd Blonay). *Sè maryå intrə katro lan*, se m. entre quatre planches, mourir, se dit de fiancés qui meurent avant la noce (ib.). *Kan mè su maryā, Mè su maryā dè né, Y'é prãi on.na fèna Asə nãirə k'on korbé*, quand je me suis marié.... de nuit, J'ai pris une femme Aussi noire qu'un corbeau (Chanson pop. Vd). *Ché maryā avoué lo pa^n è la mota*, se m. avec le pain et le fromage, contracter un mariage pauvre (V Evolène). *Mãrya tè, tou choudré vouèro kòtè la chã*, marie-toi, tu sauras combien coûte le sel (V Grône). *Sə maryå ä ku də lòtå*, se marier en cul de hotte, se dit quand l'époux va demeurer chez l'épouse (G Bernex). *Sè maryä avèi lou mandzou dè la rəmasə*, se m. avec le manche du balai, ne pas trouver un mari (F Praz-sur-Siviriez). *Tyin tə vœ tə märyā̄*, quand veux-tu te marier ? (commencement d'une chanson très répandue dans le Jura bernois ; elle peint l'insouciance de la jeunesse : Jeannot, à qui s'adresse cette question, prétend nourrir son épouse de pain blanc, la vêtir de soie, etc., voir *Arch. s. trad. pop.* V, 216 ss.). *Ly'è la filye dè nouthron vejin ke ch'è mariâye, Din na méjon dè pourètâ yô lè jelâye. O! le bon tin ke l'arè l'èpa^oja kan revindrè !* C'est la fille de notre voisin qui s'est mariée, Dans une maison « de pauvreté » où elle est allée.

Oh! le beau temps qu'elle aura l'épouse, quand elle reviendra! (Chanson pop. fribourgeoise qui peint d'une façon poignante la misère d'un ménage pauvre; *Gruy. ill.* IV-V, p. 70; aussi connue dans le canton de Vaud et en Savoie; voir *Po recafâ*, p. 200, et Servettaz, *Chans. de la Savoie*, p. 233). *La résse dera: mâria-tè, Et lo moulin: n'tè mâria pas!* La scie dira: marie-toi, et le moulin : ne te marie pas (à un indécis qui ne se résout pas à se marier, Favrat, *Mél.*, p. 226).

Pour se marier à l'état-civil et à l'église, nous avons les expressions suivantes: I (mariage civil): *sè maryā tsī lo pètaboson*, chez l'officier d'état-civil (Vd); « *au civil* » p. ex. *u siviḷə* (V Lourtier); *an l'ēkōl*, à l'école (B et ailleurs, parce qu'une salle d'école sert souvent de local, d'autant plus que l'officier d'état-civil est très souvent choisi parmi le personnel enseignant); *u mouəlin*, au moulin (Vd Leysin, tournure ironique). II (mariage religieux): à l'église (*mòϑī*, F, Vully vaudois), *môtiə* B, *sarmon* N Noiraigue, *in laṿzə* V Lourtier, *prīdzo* Vd), ou « devant l'église », *dèvan lo prirə*, le prêtre, V Evolène, « au prêtre »: *ā prēt* B Pommerats, *ā tχuriə* B Séprais.

Tours plaisants pour *se marier* (nous traduisons en français): « faire babiller le ministre » (Vd); « faire le grand saut », c'est-à-dire du haut de la chaire, par la publication des bans, ou faire la « déguillée », chute (Vd); « se tordre le cou » (V, F, B) « se mettre la corde au cou » (partout); « se f... loin », « se tirer loin », « se jeter loin » (V Champéry); « se mettre en une », c'est-à-dire *ensemble* (V Lourtier); *får pasȧ la fan du ku pè atrapa la fan dé dä* (dents, G Bernex). Quelques-unes de ces locutions ont évidemment le sens de *se mésallier*, cf. encore *sè məmaryā*.

III. 1. *Nòī maryā*, nouveau marié (Vd Rossinières), *to frā märyā̈*, tout frais m. (B Vermes). *Chon maryā!* ils sont mariés, se dit ironiquement d'un mariage malheureux (V Evolène). *Marya sein iϑrə èpouza* ou *marya kəman lè-zòzi*, mariés sans être épousés ou mariés comme les oiseaux, d'un concubinage (F Granges-de-Vesin). *On yādzo maryā*, *tsakon a də l'arèta-tè*,

une fois marié, chacun a de « l'arrête-toi » (Vd Ormont-dessus). **III. 2.** *È m'in mi lə pu ā bou, Po s k ĕtŏ lə pu nityou, You! Vi-z ä vi d lä märyā̈. You! Brïndyin nŏ-z amour pĕsā̈!* Ils m'ont mis le plus au bout, Parce que j'étais le plus jeune, You! Vis-à-vis de la mariée. You! Portons la santé à nos amours passés! (B, *Arch. s. trad. pop.* IV, 163).

Proverbes : *Que tâ sè mārye, mau sè mārye*, qui tard se m., mal se m. *A la couâita que sè mārye, à lezi s'ein repein*, qui se marie à la hâte, s'en repent à loisir. *On è pllie vito* (plus vite) *mariâ que bin lodzî.* Variante valaisanne : *On-n è pyé vito byin maryó kè byin denó*, que bien dîné, rassasié. *Po sè peindre et po sè mariâ, ne lài fau pas gran tein pensâ* (F : *moujâ*), pour se pendre et pour se m., il n'y faut pas longtemps penser. *Ie fau sè mariâ po sè fére à bllamâ, ie fau muri po sè fére à gabâ*, il faut se m. pour se faire (à) blâmer, il faut mourir pour se faire (à) louer. *Ci que mārye onna galéza fènna, ein mārye duvè*, celui qui épouse une femme jolie, en épouse deux (non seulement la jolie, mais la laide qu'elle deviendra plus tard) (V Lens, avec plus de force concise : *Marya zènta* (jolie), *marya daouə*). *Terra mārye merda et l'ardzein poutè dzein*, la terre s'attache à m. et l'argent allie les vilaines gens. Variante du Valais ; (*ki*) *mārye tèra, mārye mèrda*, qui épouse de la fortune, épouse des occasions de soucis. *Lè louï d'or marian lè tiu tor*, les louis d'or accouplent (même) les c... tordus. *Mau sè mariâ, mau sè pa mariâ. Mariâdè-vo, mariâdè-vo pa. Mô lè motzè, mô lè tavan; mô le piau, mô lè molan, Diabllo l'on, diabllo l'autro*, que vous vous mariiez ou pas, mauvaises les mouches, mauvais les taons, mauvais les poux, mauvaises les teignes, au diable l'un, au diable l'autre. *Maria-tè, ne tè maria pa, Assura que te t'ein repeintra*, marie-toi, ne te marie pas, il est sûr que tu t'en repentiras (*Po recafâ*, p. 400-402). *I fâ bon mariâ dés villié, on sè mârie prau sovein*, il fait bon épouser des vieilles, on se marie (au moins) assez souvent (*Rec. Corbaz*, p. 52). *Ci kə sè mârye sin èchin, n'in-n arè jamé rin*, celui qui se marie sans escient, n'en aura jamais rien (Vd Pailly). *Lè*

fəlyè a maryā san pènāblyə a gardā, les filles à marier sont pénibles à garder. *Kó a dai fəlyə a maryā, lɑi fó də l'èrdzè a plyantā*, qui a des filles à marier, il lui faut de l'argent à planter (à l'origine : *à plenté* = en masse ; Vd Ormont-dessus). *Fǫ maryá lə lāu po l'aréϑá*, il faut m. le loup pour l'arrêter. *Fó éihrə dou po sé maryå, yon é yəna*, il faut être deux pour se m., un et une, disent les parents à leurs enfants impatients de se m. *Kan chè maryon, chon pròouk rètso*, quand on se marie, on est (toujours) assez riche (V Grône). *Tòt chè māryè è tòt chè kouèt, Chòf yò è li moulèt* (ou : *è li tsivrijouèt*), tout se marie et tout se ramasse, sauf moi et le mulet (le hibou), lamentation des filles à marier (V Anniviers). *Marya ta fəlyè a boun san, Plyanta ta vənyè a boun plyan*, marie ta fille à bon sang, plante ta vigne de bon plant (G Hermance). *Maryå vuto ou ta, Chovin lè ch'achoupå*, marier vite ou tard, souvent c'est se tromper (F Lessoc). *El è as vit arivā d sə maryā kə də pètā*, il est aussi vite arrivé, etc (N Savagnier). *Su kə s märiə fè bïn, èpœ su kə s märiə p fè inkò mœ*, celui qui se marie fait bien, et (puis) celui qui (ne) se marie pas fait encore mieux (B Ṣéprais). *Lə djoué də lä Sin Dni, l'ouər sə märiə an miənǣ*, le jour de la Saint-Denis, le vent se marie (= ?) à minuit (B Epauvillers). *Märyā̈ ā bon, min d sə rmäryā̈ n vā dyā̈r*, (se) m. est bon, mais de se remarier ne vaut guère (B Develier). *Stu k märiə ïn fô pò son bïn, vœ péədrə lə bïn, min l fo dmȍrə*, celui qui épouse un fou pour son bien, perdra le bien, mais le fou reste (B Bourignon). *S ā tyin lä bächatə ä märyā̈ k an tròvə l pu də djïndrə*, c'est quand la fille est mariée qu'on trouve le plus de gendres (ib.).

Voir d'autres proverbes sous *maryą̄dzo*, *fẹna*, *èpāo*.

Hist. maritare, proprement « pourvoir d'un mari », prend dès la haute latinité le sens de *conjoindre*. C'est probablement grâce à la confusion de *mariage* et *noces*, qui est générale, que s'établit sur un terrain plus restreint celle de *marier* avec *épouser*. Ce dernier, ainsi que le mot *mari* (remplacé par *homme*) est très peu usité chez nous.

Encycl. Se marier, c'est le rêve de toute jeune fille. Aussi employait-on jadis toute sorte de moyens pour savoir si ce vœu se réaliserait, et nous ne saurions affirmer que toutes ces pratiques soient complètement abandonnées. I. **Oracles**: Les filles effeuillent une grande marguerite des champs en disant: *maryå, på maryå, restå fəlyə, vəni mouin.na* (devenir nonne); le mot qu'on prononce en arrachant le dernier pétale est décisif (F; B Plagne, où l'on dit plus simplement: *maryè, pè maryè*). Si le résultat est négatif, on est renvoyé d'une année (B). S'il est positif, on lance en l'air les étamines de la marguerite, préalablement bien séparées les unes des autres: le nombre d'étamines retombant sur le dos de la main est celui des enfants qu'on aura. Dans le canton de Fribourg, on fait le même jeu avec les pétales et les pistils qu'on dispose sur la main: les pistils jaunes qui retombent sur le dos de la main indiquent le nombre des garçons qu'on aura, les pétales celui des fillettes. — Il faut mettre un trèfle à quatre feuilles sous le gros orteil avant de se chausser: la première personne qu'on rencontrera sera le futur conjoint ou la future conjointe (V Bagnes). — La jeune fille qui désire se marier va déposer au mois de mai, à la tombée de la nuit, une branche de gui au pied de la roche qui forme la caverne de Faira (Jura bernois). Les garçons qui la surprennent ne manquent pas de lui crier: *tɔ i rvä* (tu y revas, *Arch. s. trad. pop.* VII, 174-175). — Qui réussit à compter neuf étoiles pendant neuf soirées consécutives se mariera dans l'année (neuvaine des étoiles, V Bagnes). — La veille de Noël (à minuit) est particulièrement apte à éclairer les amoureux. C'est le moment qu'on choisit pour verser du plomb fondu dans un vase plein d'eau. Si le plomb reste massif, cela indique la richesse; s'il se désagrège en fragments, la pauvreté; dans la forme qu'il prend on reconnaît, en y mettant un peu de bonne volonté, un instrument aratoire, une arme, un ustensile de ménage, ce qui indique la condition du futur. Autrefois, au temps des petites fenêtres encadrées de plomb, ce métal ne manquait pas dans les

familles. On avait aussi l'habitude de fondre à domicile les balles de fusils. A défaut de plomb, on fondait de la cire (qui se trouvait dans chaque panier à ouvrage tant qu'on cirait encore le fil à coudre). Si les gouttelettes de cire s'accostaient dans l'eau, c'était un signe de mariage; si elles semblaient se fuir, un présage du contraire. — A la même heure, les filles s'approchaient « à reculons » du tas de bois bien amoncelé sous l'auvent et en retiraient une bûche, la première que la main touchait. Si la bûche était belle, droite, le futur serait de belle stature; si elle était recourbée, noueuse, il serait d'humeur difficile. Il fallait ensuite aller frapper de cette bûche à l'étable à porcs. Si le cochon ne répondait pas, le mari serait facile à mener; s'il grognait, il serait grincheux. Inutile de dire que les filles prenaient garde de ne pas frapper trop fort (Vd, B, voir *Bull. du Gloss.* IV, 24). — On pouvait aussi consulter une aiguillée de fil qu'on avait filée pendant que la « retraite » (le couvre-feu) sonnait, et qu'on attachait, en cachette et sans lumière, à une croisée de chemins. Le premier qui passait et qui cassait le fil était le futur (Vd.). — On rêvait de son futur en disant le soir de Noël trois fois l'oraison dominicale et en montant dans son lit en lui tournant le dos (Vd Vallée de Joux). — La coutume existe encore de se faire *virið lé kätchə*, tourner les cartes, par quelque commère passant pour s'y connaître (B et ailleurs). — La veille de l'an, en entendant frapper les douze coups de minuit, il fallait écrire son nom. On voyait alors en songe l'image du futur (Vd Le Chenit). — II. **Prédictions** : Pour être sûres de trouver un mari, les jeunes couturières mettaient de leurs cheveux dans l'ourlet d'une robe de mariée (ib.). — La personne à qui l'on verse à boire la dernière goutte d'une bouteille se mariera dans l'année (G Bernex). — Si, le jour des Brandons, un garçon et une jeune fille sautent le feu sans le toucher, ils se marieront (ib.). — Le garçon dont une fille rêve le soir de la messe de minuit, deviendra son mari (ib.). — La fille d'honneur qui reçoit de la mariée un bout de son voile et un bouton de sa couronne, se

mariera dans les douze mois suivants (ib.). — On recommande partout aux jeunes filles de ne pas entamer une miche de pain ni un morceau de beurre moulé, si elles ne veulent pas risquer de coiffer sainte Catherine. — Trop aimer les chats empêche de se marier (Vd Ormonts).

Dans plusieurs parties de la France, on a découvert des traces d'un rite curieux : les filles désireuses de se marier dans l'année montaient sur une roche doucement inclinée et se laissaient glisser du haut en bas. Si elles ne s'écorchaient pas, elles se croyaient assurées de trouver bientôt un mari. M. Sébillot croit que la *Pirra Lozenza*, en Valais, sur laquelle les bergers s'amusent encore à glisser (selon B. Reber, *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1903, 33), a pu servir autrefois au même but (*Le Folk-Lore de France*, I, 338).

Voir d'autres traits de superstition concernant le mariage sous *maryą̄dzo*, *Encycl.*

maryą̄dzo, s. m. mariage.

maryą̄dzo (Vd, V, F), *maryą̊dzo* (F Gruyère, et ailleurs), *maryą̄zo* (V, à l'Est de Sion), *mèryą̄dzou* (Vd Vallorbe), *maryą̊dõ*(G), *maryādj* (N Val-de-Ruz), *maryę̄́dj* (N Montagnes et Val-de-Travers), *mèryę̄́dzou* (N Côte-aux-Fées), *märyädj^ou* (N Cerneux-Péquignot), *märyǟdj* (B). On entend aussi prononcer *mariyą̄dzo*, etc.

1. dot; **2**. union légitime d'un homme et d'une femme; **3**. jeu de cartes connu sous le nom de mariage.

1. *mariagium* = biens apportés en dot, 1227 (*Mém. Doc. S. rom.* VI, 172; fausse latinisation habituelle au moyen âge, voir Du Cange, *Gloss.*, sous cette forme). *Mariage* = dot, XVe siècle (*Mém. Doc. S. rom.* 2e série, V, 231). « et luy donna des paires en *mariage* », 1619 (*Arch. cant. vaud. Procès détachés, Glérolles*). *I m'an rakrè mon mariâdzo D'ouna tsêna dè-j-inyon*, Ils m'ont augmenté ma dot D'une chaîne d'oignons (*Mè nothè*, chans. pop. comique, *Gruy. ill.* IV-V, p. 76). *Tχę̄*

mèriẽdj i bèyərī-vo, Ditə-lo, An lè bèlə Margərità, quelle dot lui donnerez-vous, Dites-le, A la belle Marguerite? (Rossat, *Chants pat. jur.*, *Arch. s. trad. pop.* IV, p. 161, nº 68; là-dessus sont énumérées les parties de la dot). C'est de ce sens que dérive probablement l'emploi de notre mot comme lieu-dit, dont voici quelques exemples: *Ouz Mariajoz*, 1461, vigne à Corsier s/Lutry (Fiches Millioud), *es Mariages*, Epesses (ib.); *aux Mariages*, Vionnaz (ib.); *au Mariage*, Jongny, Aclens, Chatillens, Eclépens (Fiches Burnet); *au Mariagoz*, Corseaux (ib.).

2. *Por lo bin fita*, *S'ti bi mariadzo*, Pour le bien fêter, Ce beau mariage (début d'une chanson composée pour la fête des vignerons de 1819). *Ne crayâ ty que serrai on mariâdzo, Yô ne manquérai pas pan*, *buro né fromâdzo*, Nous croyions tous que [ce] serait un m. où ne manquerait pas pain, beurre ni fromage (*Conte du Craizu*, *Rec. Corbaz*, p. 2). *Férè on bẏó [krọ́uyou] m.*, faire un beau [mauvais] m. (Vd.). *Lou mariādzou è on.na lòtèri*, *tsakon rumi.n aprī son numèró*, le m. est une loterie, chacun soupire après son numéro (Vd Sassel). *Môr è mariạ̄dzo brəðon tò konvənan*, mort et mariage annulent toute convention (Vd Leysin). *Lə maryạ̄dzə è on dinā kə kəmịnχè pèr lə dèsȅr*, ...qui commence par le dessert (Vd Ormont). *Atiuta*, *Dorothée*, *t'as zu medzi du pan blian avoué di z'aulagnes*, *te sâ se cein est bon? Ouai*, *lè rudamein bon. Eh bin! le mariadzo*, *lè encô bin meillau*, écoute, D., tu as mangé du pain blanc avec des noisettes, tu sais si cela est bon? Oui, c'est rudement bon. Eh bien, etc. (*Lien vaud.* 1901, 2). *Fabrəkå on m.*, faire un m. (Vd Blonay). *On m. a boutsəlyon*, ...qui va mal (litt. à copeaux; ib.). *Lyè maryặdzo dȅ nublio*, *la mår vố mé tyè l pår*, c'est un m. d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle (F Gruyère; chez les oiseaux de proie, le mâle est généralement plus petit que la femelle). *Lə m. n'è på fè onkòra* (F). *Chè få mé dè maryådzou chu lou tsəmin tyè ó mouoϑi*, [il] se fait plus de m. sur le chemin qu'à l'église (F Châtel-St-Denis). *Bon m. pạ̄yə tò*, ...paye (arrange) tout (V Champéry). *Apri o maryādzo on sā*

sèn kyé kòt i só, après le m. on sait ce que coûte le sel (V Isérables). *Y a-tə zu dè m.*, y a-t-il eu des m., c'est-à-dire: le curé a-t-il publié des m. (V Bagnes)? *Èl ā vni ā mond fæ di märiäydj*, il est venu au monde hors du m. (B). **3.** *Dzœi u m.;* jouer au « mariage » (V Champéry). Ce jeu aura contribué à faire appeler un bon ou mauvais mariage, une bonne (mauvaise) levée, « plie »: *lèvāy*ᵊ, *plyāya* (Vd Vallée de Joux).

Autres termes ironiques: *lə fā on.na bala pątsə*, elle fait un bon marché (occasionné par les contrats de m.; pactus pour contrat de m. se rencontre dès la *Lex Alem.*). *La fan è la chā*, la faim et la soif = mariage (G Bernex).

Proverbes: *Au mariadzo et à la mouâ, lou diabllo fâ tî sé-z-effoua*, au m. et à la mort, le diable fait tous ses efforts (Dumur, *Prov.* Forme bernoise dans Rossat, *Arch. s. trad. pop* XII, p. 267, nº 214). Ce proverbe, qui se dit partout, apparaît aussi sous d'autres formes: *ó mariazo è a la mò to lə zyèblo chə dətatson*, ... tous les diables se détachent (V Mage); *a la mō̆r è u mariédj*ᵒ *lo dyab*ᵒ *s'é mę̀tyè*, ... le diable s'en mêle (N Noiraigue). *Lè maryādz*ᵒ, *lè partādz*ᵒ *gą̄ton lè boṷnè mȅzon.* les m., les partages gâtent les bonnes maisons (par la division, des biens, Vd). *l märyädj ā kman ïn djœrniə: tχin lé djrèn son fæ, èl bakan pò y anträ; èchtó k'èl son dədin, èl bakan pò rpètchi*, le mariage est comme un poulailler: quand les poules sont dehors, elles frappent du bec pour y entrer; aussitôt qu'elles sont dedans, elles frappent du bec pour en ressortir (Rossat, *Arch. s. trad. pop.* XIII, p. 43, nº 398. Dicton très répandu et quelque peu varié).

Kǫrta pątsə, lǫndz atątsə, court marché, longue attache (Vd). *Jamé on nə fā də mouindrə pątsə k'ao moti*, jamais on ne fait de moindre marché qu'à l'église (Vd). *Ie vô gro mi sè bourlâ à l'otó kiè au moti*, il vaut beaucoup mieux se brûler à la cuisine qu'à l'église (*Lien vaud.* 1904, 11). *Dè bon pllan pllanta ta vegne, Dè bouna mâre prein la fellie*, de bon plant etc. (*Po recafâ*, p. 400). *L'hommo l'è d'étopa, la fénna dè rita*, le mari est d'étoupe, la femme de « rite » (= première qualité

de filasse ; ib.). *Lè fénnè, lè fau preindre pouetè. Quan san balè, vignan pouetè ; quan san pouetè, restan pouetè*, les femmes, [il faut les prendre laides, etc. (ib., p. 401). *On galé vesadzo ne ballie pa à medzi*, un joli visage ne donne pas à manger (ib.). *Avoué lè z'anchan, on medze lo pan bllan*, avec les vieux [maris], etc. (ib.). *Avoué la pî d'on villio, on a la pî d'on dzouveno*, avec la peau d'un vieux, on a la peau d'un jeune (ib.). *Lâi a pa dè chouma que ne trovè son bourrisco*, il n'y a pas d'ânesse qui ne trouve son âne (ib.). *Totè lè mermitè l'an lau couvicllio*, toutes les marmites ont leur couvercle, toute fille trouve à se marier (ib.). *Lä prəmiər an.nä, s'ā béjiə-béja ; lä sgond an.nä, s'ā brəsiə-brəsa ; lä trājiəm an.nä, s'ā bäti-bäta*, la 1re année, c'est baisi-baisa ; la 2e, c'est berci-berça ; la 3e, c'est batti-batta (B, passim).

Voir d'autres proverbes sous *maryā*, *fèna*, *èpāo*.

Hist. Tiré de maritare, à l'aide du suffixe -aticum, qui a servi, au haut moyen âge, à désigner une quantité d'impôts ou taxes, voir Meyer-Lübke, *Gr. rom.* II, § 482. Le dict. vieux-français de Godefroy enregistre deux exemples du sens de « donation matrimoniale, bien de l'époux ». Cfr. Du Cange : *mariagium* et *maritagium*. Les matériaux nous manquent pour élucider le rapport qui existe entre les sens **1** et **2**. Sous **2**, on pourrait distinguer les acceptions suivantes : action de se marier, noce, état qui en résulte, que l'allemand rend par trois mots : *Heirat*, *Hochzeit*, *Ehe*. Nos patois possèdent aussi *noce*(*s*), qui cependant nous paraît être d'un emploi plus rare qu'en français.

Encycl. **1**. Avant 1874, les **bans** se publiaient du haut de la chaire, avant le culte, pendant trois dimanches consécutifs, comme cela se pratique encore en pays catholique. La formule était : il y a promesse de mariage entre.... Généralement, ni les contractants ni leurs parents n'assistent à la publication. Moyennant la *dispịnsa*[1], qui consiste en une certaine somme d'argent, on peut obtenir qu'elle n'ait lieu que deux ou qu'une

[1] Les variantes dialectales sont données sous *dispịnsa*.

fois. L'obtention d'une *dispinsa*, procurée par l'évêque ou par le curé, est également nécessaire, lorsque les époux sont trop proches parents. En patois, les bans s'appellent *annonces*, ou *les cries* (Valais); pour *publier*, on se sert des expressions (nous francisons) *publier*, *crier*, *lire* les annonces, *annoncer*.

2. La nouvelle constitution fédérale (1874) a institué l'obligation de se présenter devant un fonctionnaire civil, qui prend l'inscription, devant deux témoins, et qui l'affiche dans un lieu public : pilier, tableau exposé à la mairie ou maison d'école, etc. La bénédiction du mariage par le pasteur ou curé n'est plus obligatoire, mais elle est très rarement supprimée. On nomme en Valais *les sourds* ceux qui ne se marient pas à l'église. Bien qu'il soit d'introduction récente, les patois se sont approprié le nom de l'**officier d'état-civil**. Ils le déforment souvent en disant : *officier civil*, *du civil*, *l'état-civil*, ou *le civil* tout court; *officier de mariage* (B Malleray). L'hostilité que toute nouvelle loi rencontre souvent parmi le peuple s'est traduite en toute sorte de sobriquets donnés au nouveau fonctionnaire : *maquignon des demoiselles*, *soudeur d'enfant*, *colleur d'amour* (*apèzdāre d'amour*, Alpes vaud.); *marvœ*, marieur (Vd Longirod); *maryatsè*, dim. de mari (F Lessoc); *tsəvəly*, cheville (V Vernamiège); *curé civil*, *curé de Berne* (V) ; *pontife* (F Montbovon), *rabbin* (pron. *rābi*, N Cerneux-Péq.). Mais le nom ironique qui a fait le plus fortune est celui de *pètaboson*, que Dénéréaz a inventé pour l'un des premiers officiers d'état-civil du canton de Vaud dans l'anecdote publiée dans le nº 9 du *Conteur vaudois* de 1876. Il y est question de fiancés qui se chamaillent pour savoir s'ils donneront la préférence au pasteur de l'endroit, surnommé *pèt'en-l'air*, ou à l'officier d'état-civil, affligé du sobriquet de *pèta-boson* (*boson* = buisson, l'explication de *crève-buisson*, donnée par Mme Odin, est erronée). Ce nom s'est très répandu dans le Gros-de-Vaud et jusqu'aux frontières du canton, pas au delà. Il a été employé par des personnes qui n'en connaissaient pas l'origine, et est devenu un vrai appellatif, voir sous *pètaboson*. Mme Odin le cite comme tel, sans en

noter le sens humoristique. Il se peut, en effet, qu'il ait été employé sans malice. Ce cas, assez rare, où l'on assiste à la création et à la propagation d'un terme patois, mérite qu'on s'y arrête.

Pour « être affiché » au pilier public, les patois se servent aussi de tournures comiques, comme *être pendus* (à Leysin : *pädolṓ*), *être dans la boîte*, *dans la cage*, *le treillis* (à cause du treillis de fil de fer dont l'affiche est protégée dans certains endroits).

3. Autrefois, du temps des trois bans, le **second ban** était souvent célébré, chez les gens aisés, par une petite fête organisée par la jeunesse du village. Le fiancé versait quelque finance, et la fiancée préparait un café avec force gâteaux et friandises (Vaud).

4. Adieux du père. Selon le *Conteur vaudois* 1902, nº 14, au moment où la jeune fille quittait le toit paternel, son père, ou quelque autre parent, aurait eu coutume de lui adresser le couplet :

Plliora! plliora! pourra ball' épâosa!	Pleure ! pleure ! pauvre belle épouse !
T'as bin dè quie tant plliorâ.	Tu as bien de quoi tant pleurer.
La maison dè ton père	La maison de ton père,
Tè faut la quittâ!	[Il] te faut la quitter !
Bézè lo coumacllio,	Baise la crémaillère,
Po lo premi [!] iadzo,	Pour la première fois ;
Bézè lo tiu dâo pot	Baise le fond du pot,
Po lo derrai dzo!	Pour le dernier jour !

Le *Recueil Corbaz*, p. 204, donne une version plus authentique :

Pliaura poura épausa,
Poura malhirausa,
Bèse lo coumachlio
Po lo dèrai iadzo.
Passa lo lindai (seuil)
Po lo dèrai pas,
Jamé dé ta via
Te ne chai revindri (Tu ne re-
Tant à ton prevai. viendras ici
jusqu'à ton ?)

Dans son bel article *De quelques rites de passage* (*Rev. de l'hist. des religions*, 1910), auquel nous aurons encore l'occa-

sion de renvoyer, M. van Gennep mentionne une vieille chanson que jouait en Savoie le ménétrier, en tête du cortège nuptial, et qui commençait d'une façon analogue : *Pleura, pleura, ma poura épeusa*, etc. (la suite différente). Notre chanson pourrait avoir quelque rapport éloigné avec ce couplet. Voir la litt. indiquée en note, p. 37, n. 4. Le souvenir de cette litanie du ménétrier ne s'est pas perdu dans les campagnes genevoises, et l'on nous cite ce début de sa chanson : *vain* (viens), *vain, mårlirœ̜ᵘså, vain.*

5. Le **costume** des époux ne présentait autrefois rien de particulier. Voile blanc (de tulle ou de mousseline) et couronne de fleurs d'oranger sont d'introduction récente. Comme on les considère comme un symbole de virginité, ils ne sont pas portés par une veuve qui se remarie ni par une fille qui ne s'en juge plus digne. La virginité est aussi annoncée par une ceinture (B). On se faisait faire des habits neufs pour la circonstance, à la mode du pays. La couleur préférée était le noir. Actuellement, l'épouse s'habille souvent tout en blanc. Voici quelques détails, par cantons. **Vaud** : au XVIIIe siècle, et même jusque vers 1840, l'époux s'habillait volontiers en militaire, pour se marier — c'était autorisé et de bon ton. Aujourd'hui : chapeau haut de forme, cravate en soie, habit de fin drap noir, parfois gilet de satin brodé de fleurs. L'épouse portait anciennement le bonnet vaudois, de velours, soie, à dentelles larges, ajourées et retombantes, « mites » à l'avant-bras, robe noire de la meilleure étoffe, bas noirs, tablier et fichu de soie, ou large châle-tapis. **Fribourg** : *l'èpàja, avi* (avait) *ouna bala roba dè nanjou* (nansouk), *on fourdâ a bâveri* (tablier à bavette) *d'épine (?) è on motchà dè chèya* (mouchoir de soie)...., *ouna kouêthe a lârdzè pointè* (une coiffe à larges dentelles ; Ruffieux, *Fourdèrâ*, p. 280, où une noce est décrite avec beaucoup de détail). Quelquefois la fiancée avait sa robe de la même étoffe que l'habit du fiancé. Aujourd'hui couronne de fleurs artificielles sur la tête de l'épouse et bouquet de fleurs, également artificielles, avec ruban, sur le chapeau ou au revers de l'habit

de l'époux. Cette mode, qui vient des villes, se répand partout. **Valais** : Couronnes, nommées *tsapélè(t)*, et bouquets sont aussi portés par les amis et amies de noce, souvent même le dimanche suivant. **Neuchâtel** : La mariée portait une robe de soie ou de laine noire, cadeau de l'époux. L'épouse lui donnait la chemise de noce, ordinairement cousue par elle. **Berne** : Jusque vers 1830, le marié portait l'épée et le *manté* (manteau de cérémonie, Plagne). L'épouse avait une couronne de buis ornée de fleurs naturelles (ib.).

6. Le rôle des **garçons et demoiselles d'honneur**, jadis important, a bien diminué. Ils s'appellent *fé* ou *féy d'an.nœr* (fils ou fille d'honneur) ou encore *tchrou d fan*, « chercheur de femme » dans le Jura bernois. Seul, le canton de Vaud (en partie) a conservé un terme original : *tsèrmalāi*. *tsèrmalāirə*, voir ce mot. Un ami de noce non accompagné d'une demoiselle s'appelle à Leysin *fô mouətsᵒ*, d'après le jeu de cartes *moutsᵒ*, voir ce mot. Bridel définit encore les *tsèrmalāi* comme ceux qui devaient détourner des jeunes époux les mauvaises influences. Peut-être par des incantations ; car il est probable que le mot dérive de carmen, cfr. *tsèrmalèri*, s. f. = sorcellerie. Jadis, le *tsèrmalāi* et la *tsermalāirə* offraient aux mariés la soupe nommée *òfą*, voir le § 13. Le *tsèrmalāi* avait aussi le droit de couper la jarretière de l'épouse. Cet usage ne se pratique plus que dans certains villages du canton de Berne. La mariée attache son bas avec un ruban de couleur rose. Pendant le dîner de noces, le garçon d'honneur se glisse sous la table et lui enlève ce ruban, le coupe en morceaux et en décore toute l'assemblée en commençant par le couple. Mme Odin décrit la scène autrement : Autrefois les gens qui se mariaient allaient à cheval. La jarretière de ruban rouge de l'épouse dépassait la robe. Le *tsèrmalāi* la coupait et la mettait à son chapeau. Le matin de la noce, le garçon et la demoiselle d'honneur apportaient à l'épouse l'offrande de bénédiction, voir *bousalè* (Blonay). De nos jours, l'ami et l'amie de noces, s'il y en a, organisent la fête, habillent l'épouse, et lui font ou donnent couronne et voile.

7. Pour le **cortège** qui accompagne les époux à l'église, il n'y a pas d'ordre bien déterminé. L'épouse est souvent conduite par le garçon d'honneur (en ce cas, l'époux suit avec la demoiselle d'honneur), ou par son père, son tuteur, sa marraine. Quelquefois ce n'est qu'avant la cérémonie même que le père remet sa fille à l'époux, et que les anneaux sont échangés. Au retour de l'église, les mariés se donnent le bras. Pendant le trajet, il est beaucoup d'usage de **tirer des salves** en l'honneur du couple. On se sert de pistolets, de fusils ou de mortiers, « pour annoncer l'ouverture des hostilités », dit malicieusement l'un de nos correspondants. A l'origine, tout ce bruit devait servir à épouvanter les mauvais esprits, voir E. Samter, *Geburt*, *Hochzeit und Tod*, 1911, p. 39 ss.

8. Rien de spécial à dire sur la **cérémonie** elle-même. Avant de recevoir la bénédiction officielle, les époux sont souvent bénis par leurs père et mère (B). Quelques-uns font bénir le lit nuptial. La superstition ne manquait pas autrefois de troubler la solennité du moment. Pendant le mariage, les époux se tiennent par la main devant la table de la cène. On croyait qu'il fallait en cet instant emprisonner la main de son conjoint pour être maître dans le ménage. Cette croyance populaire donnait lieu jadis à des luttes très comiques (Vd).

9. Dans la Plaine du Rhône, partie vaudoise, et les Ormonts, s'est conservée une très vieille coutume, celle de jeter des **grains de céréales**, ou à défaut de riz, sur la tête de l'épouse et sur tout le cortège de noce. Traces de ce rite dans d'autres parties du canton : Savigny, Penthalaz, et dans les cantons de Fribourg (Gruyère), et Genève (Dardagny). Cela se fait à présent durant le parcours de l'église à la maison nuptiale (de l'époux) par toutes les femmes qui s'y prêtent. Dans le temps, cette coutume ne concernait que l'épouse et se pratiquait au moment où elle arrivait devant sa nouvelle demeure. La (vieille) femme désignée pour accomplir cette fonction était une parente ou une amie intime de la famille et portait le nom de *bèrnāda*. L'opération même s'appelait *bèrnāklyo* (non *bèrnądzo*, comme le dit Mme Odin, voir ces mots).

Ce rite existait déjà chez les vieux Grecs (*καταχύσματα*), où l'on couvrait l'épouse, au moment même du mariage, d'une pluie de dattes, figues, noix, menues monnaies. M. E. Samter, *Familienfeste der Griechen und Römer*, 1901, y voit un sacrifice pour concilier les démons, M. van Gennep (*o. c.* au § 4) un rite de fécondation. C'est bien en ce dernier sens que le *bernąklyo* est interprété par nos populations. Bridel ajoute (sous *bernada*) qu'après cette cérémonie une autre femme (à l'origine sans doute la belle-mère) présente à l'épouse les clefs, emblème de son nouveau pouvoir; ailleurs il est parlé d'une louche (cfr. van Gennep, *o. c.* p. 49 ss. *rite d'entrée*).

A présent, ce sont au contraire les enfants et les pauvres assistant au défilé du cortège qui sont aspergés de dragées, de pièces de monnaies, etc., nommés *tsèrpǫlyə* (Vallorbe), *nāy* (Berne), *sourts* (Genève). La dépendance de cette coutume de celle que nous venons de nommer est démontrée surtout par le nom qu'on lui donne dans le canton de Genève, où les enfants crient : *lé pīr a barnå*, comp. à Messery (Savoie) : *tri la pirra à Barnada* = tirer la pierre à Bernarde (van Gennep, *o. c.* p. 39).

A Longirod (Vd) les enfants du village se rendent après le mariage religieux chez l'époux et chez l'épouse ensuite en chantant :

La mətsèt, la mətsèt, lo krotson,
Po lo bon bovairon!

La michette, le morceau de pain, pour le bon petit bouvier! Là-dessus la cuisinière sort avec un paillasson plein de « bricelets » qu'elle distribue aux enfants. Quelquefois elle ajoute un morceau de pain et de jambon et un verre de vin.

10. Lorsqu'un jeune homme sort de la compagnie des garçons de son village pour se marier, il est **rançonné** par la société, à laquelle il doit payer une somme très variable, qui dépend de sa position sociale et de celle de sa future, du nombre des sociétaires et des traditions locales. La hauteur de la somme est souvent longuement débattue, comme dans une

foire. Les abus n'ont pas manqué. « A Dombresson (N) la société des garçons exigea d'une fille Fallet, riche de 22 000 écus, un louis d'or par 1000 écus (509 fr.) » (*Musée neuch.* XXVII, 214). Plusieurs de nos correspondants indiquent la somme qu'ils ont dû verser: 50, 100 fr.[1] Si le fiancé refuse de payer, il était de coutume autrefois de lui faire un **charivari**, appelé *tsèrivari* (*tsarvari*, *tsavalèri*, *tchèribèri*, etc., voir sous *tsèrivari*) pendant la nuit de noce et les quinze jours suivants, même au delà. Il est arrivé que la jeunesse, frustrée par un époux trop avare ou trop fortement taxé, se soit laissé entraîner à dévaster ses biens. Malgré les ordonnances de police très sévères à l'égard des charivaris, ceux-ci se produisent encore de temps à autre. La rançon se nomme *sortie*, *sémęsᵉ* (F et Vd; proprement « vin d'honneur »), *bou.n indalåye* (F, litt. « bonne en-allée »), *piə de buə* (B, litt. « pieds de bœuf »). Nous n'avons pas réussi à éclaircir le mystère de cette dernière appellation. Elle se rattache probablement à un rite disparu, comp. celui du *ferrement* mentionné par Scheffler (*Franz. Volksdichtung u. Sage*, I, 194) d'après Champfleury pour le Poitou, et qui consiste à ferrer le pied d'un léger coup de marteau, aux époux et aux conviés, le lendemain de la noce.

C'est en Valais que les choses se passent le plus simplement: l'époux paye à boire à la jeunesse jusqu'à un litre par tête. Dans le canton de Vaud, on y met plus de formes. Voici comme notre correspondant du Vully décrit la coutume: « Quelque temps avant le mariage, la compagnie des garçons fait annoncer à l'époux qu'une délégation de la Société ira le trouver. Au soir convenu, celui-ci la reçoit ordinairement chez sa fiancée; deux ou trois garçons arrivent, apportant deux ou trois bouteilles, qu'ils offriront à la société. L'un des délégués débite un petit compliment à l'adresse des époux et indique en même temps le motif de sa visite, etc. »

---

[1] On trouve plusieurs mentions de ces sommes dans le *Cont. vaud.* nº 40 de 1900, article *Les Jeunesses*.

L'époux est surtout taxé s'il choisit sa femme dans un autre endroit que celui qu'il habite. Au temps où chaque village formait un microcosme, hostile à son entourage, emmener une jeune fille hors de la commune était considéré comme une espèce de rapt.

Le paiement de la rançon donne ou donnait lieu au rite du **barrage**, en patois *barādzo* (Vd et F), *èrāt* (B, litt. *une arrête*); verbes : *barā*, *(è)rātä*. Si l'épouse est d'un autre village, c'est lorsqu'elle est emmenée qu'elle trouve sa route barrée ; si les conjoints habitent le même endroit, c'est ordinairement à la sortie de l'église qu'on les arrête. On emploie à cet effet des perches, des chaînes, des cordes, plus récemment des rubans ou même une guirlande en papier (F Broye). Anciennement, on allait jusqu'à former de véritables barricades, en plusieurs endroits où le cortège devait passer, ce qui provoqua des interdictions de la part des gouvernements; voir Jeanjaquet, *Mandement neuchâtelois de 1596 interdisant de « barrer » les époux*, dans les *Arch. s. trad. pop.* VIII, p. 225. Dans ses détails, l'usage, abandonné dans beaucoup de contrées, varie de lieu en lieu. A Leysin (Vd), l'époux saute la chaîne tendue devant la porte de l'église, paye la rançon ou offre du vin aux garçons pour leur faire enlever la chaîne et laisser passer l'épouse. Dans cet endroit, *chœ^{u}tā la tséna* est devenu synonyme de *se marier*. Souvent les garçons offrent une petite collation et adressent quelques paroles de félicitation aux époux en échange du cadeau d'argent qu'ils vont recevoir. (Ce sont eux aussi qui se chargent des coups de feu mentionnés au § 7). La rançon payée, le ruban est coupé ou enlevé, l'obstacle ôté, et le cortège continue son chemin.

Le rite du barrage a dans beaucoup de contrées dégénéré en jeu d'enfants, qui tendent un ruban pour avoir leurs bonbons, cfr. § 9.

Par confusion, les termes désignant la rançon et le barrage sont souvent pris les uns pour les autres. *Pieds de bœuf* est aussi le nom d'une chanson que les garçons de l'Ajoie (B) vont

encore chanter devant le domicile de l'époux, la veille de la noce ou le soir du mariage. C'est un petit dialogue d'amour dont on trouve le texte dans les *Chants patois jurassiens* de M. Rossat, *Arch. s. trad. pop.* V, p. 222 ss. Dans les Alpes vaudoises, la jeunesse donne souvent une sérénade à l'époux, ce qu'on appelle *dzui lé-j óbąrdè* (« aubade »). Sur le barrage comp. Daucourt, *Arch. s. trad. pop.* I, p. 97 ; E. Hoffmann-Krayer, *Knabenschaften und Volksjustiz in der Schweiz*, ib. VIII, p. 97 ss. ; van Gennep, *o. c.* p. 43 ss., où sont rapportées les réponses de différents correspondants savoyards à un questionnaire ad hoc ; Blavignac, *Emprô gen.*, p. 168 ; E. Samter, *Geburt*, *Hochzeit u. Tod*, p. 162 ss., où il est question de coutumes analogues dans les divers pays d'Europe, l'Inde, etc.

11. Il ne reste pas grand'chose chez nous du **rite de rapt** anciennement très répandu chez tous les peuples. Le doyen Bridel raconte que quelques jeunes gens cachés dans une grange située sur le parcours du cortège nuptial s'efforçaient d'enlever l'épouse, défendue par les *tsèrmalāi*. M. Gabbud cite de sa contrée (V Bagnes) la coutume de cacher la mariée, qui se prête de bonne grâce à ce jeu, mais qui est toute contente d'être retrouvée par son conjoint (*Arch. s. trad. pop.* V, 49). Pour le Jura bernois, M. Daucourt relate le remplacement de l'épouse par une vieille femme postée dans la demeure de l'époux et qu'il faut enlever de force (*ib.* I, 97). Comp. là-dessus Samter, *o. c.* p. 98 ss. (la fausse épouse doit tromper les mauvais esprits qui se rabattent sur elle).

12. Au **banquet de noce**, on sert les mets les plus friands du pays : jambon fleureté et enrubanné, *merveilles*, *crotelles*, etc. Le beurre était souvent façonné en forme d'église. La *rətya* (« rôtie ») était un potage légèrement capiteux où l'eau était remplacée par du vin blanc, mets spécial du matin d'un jour de noces (Vd Ormonts). On a conservé le souvenir de repas extraordinairement plantureux, entre autres d'un qui dura trois jours, en Gruyère (1695, cfr. *Valais romand*, 15 févr. 1897); le premier jour fut pour les vieux, qui banquetèrent pendant huit

heures, le second pour les jeunes, le troisième pour les pauvres, au nombre de 75 ! Dans le canton de Neuchâtel, l'épouse offrait une collation, appelée *tərya-fœr* (litt. « tirée-dehors ») à ses parents et amis avant de se rendre à l'église.

13. Pendant le repas et après qu'ils se sont retirés, les mariés étaient souvent en butte à toutes sortes de taquineries : allusions à leur premier enfant, on démonte leur lit, coud les draps, et autres grossièretés du « bon vieux temps », mais ce qui pouvait leur arriver de pis, c'était qu'on les forçât à manger l'*ȯfa* ou la *soupa forāyə*. Les *tsèrmalāi* pénétraient de force dans la chambre nuptiale et leur offraient un potage au vin, très épicé. Malheur à ceux qui essayaient de se soustraire à cette épreuve. La coutume ne nous est attestée que pour le canton de Vaud, où elle doit encore se pratiquer secrètement, malgré les interdictions réitérées, sur lesquelles cfr. J. Olivier, *Cant. de Vaud*, p. 356-357 ; Cérésole, *Nos fêtes de jadis* (*Au foyer rom.* 1899, p. 147 ; il y est aussi question des *charivaris*, p. 153 ss.). M. van Gennep, *o. c.*, y voit un rite fécondateur. La coutume existe aussi dans les pays allemands (*Brautsuppe*).

14. Croyances et usages divers. *Cadeaux :* En Valais, l'épouse paye quelquefois la rançon à ses compagnes de jeunesse en leur donnant un mouchoir. Parmi les dons que faisait l'époux à sa conjointe à Neuchâtel mentionnons l'ancienne boîte de senteurs appelée *civette*. Après la cérémonie, la mariée mettait mystérieusement dans la main de ses amies un ou deux quarterons d'*épingles*, en retour de quoi elles lui donnaient une pièce d'argent (J. Olivier, *Canton de Vaud*, I, 357). Les époux donnent deux *épingles* à tous leurs amis, en outre un mouchoir à leurs parrains et marraines (V Champéry). Le *tour de noce*, avant la construction des chemins de fer, était une rareté. Depuis, il devient de plus en plus commun. Les couples catholiques se rendent de préférence à Einsiedeln. Au dîner de noces, on présentait le *gouzənyon* (entamure du pain) à celui qu'on présumait être l'époux suivant, et le *papè è χindrè* (bouillie mêlée de cendres) à ceux qu'on estimait trop

jeunes pour faire l'amour (F). Il ne faut pas se marier au mois des chats (février, Vd Blonay). Revenir sur ses pas, c'est-à-dire revenir de l'Eglise par le même chemin, porte malheur (ib.), de même de rencontrer un enterrement en route ou un cercueil à l'église (passim). Pour s'assurer le bonheur, il faut casser quelque chose dans la maison, le jour du mariage (Blonay). Si l'épouse chante, si on entend des pleurs d'enfants, il n'y aura pas de progéniture. La bise annonce que le mari mourra d'abord, le vent que ce sera la femme, ou vice-versa. La bise assure en outre le pouvoir à monsieur, le vent à madame. La pluie indique la prospérité du nouveau ménage : il aura des enfants, de bonnes vaches laitières, etc. Si l'un des cierges brûle plus vite que l'autre à la messe nuptiale, la vie du conjoint le plus rapproché de ce cierge est menacée. Il est néfaste d'essayer le voile et la couronne avant la noce, l'époux doit se garder de cracher dans le cendrier avant de se marier. Marcher sur la traîne d'une dame signifie qu'on sera invité à sa noce (G, N).

Pour ce qui concerne le *trousseau*, voir *tròsi* ; pour les expressions par lesquelles *mari et femme* se désignent mutuellement, voir *mari* ; pour *mégère*, voir *fęna ;* pour l'*épouse de mai*, voir *mé*.

III

mouā[1], s. f. mort.

mouār (Vd Pays-d'Enhaut), *mouā* ou *mouå* (Vd Lavaux, Blonay, Vaulion ; F Gruyère, Glane ; N Côte-aux-Fées), *mouȅ* (Vd Vallorbe, Vallée de Joux), *m*^{ou}*ṑr* (V Liddes), *mouṓ* (N Montagnes), *mou*^{a} (B Malleray), *mòr* (voyelle ordinairement longue, Vd Ouest, Est, Leysin ; V Salvan, Lens, Anniviers ; G Bernex ; N Val-de-Travers ; B Plagne), *mṑ* (Vd Centre ; Bas-Valais, Hérens), *mṓr* (G Aire-la-Ville, Hermance ; N Val-de-Ruz, Vignoble ; B Montagne de Diesse), *mṓ* (G Vernier ; F Broye), *mṓə* (V Saillon ? ; B Delémont, Franches-Montagnes), *moūə* (N Cerneux-Péq. ; B Ajoie). Plusieurs de ces formes trahisssent l'influence du français. *moer*, *mouer*, *mor*, Bridel, *Gloss.*, la première et la troisième forme sont des additions de Favrat. *Mouâ*, Dumur. *Moârt*, Bornet. *Möe*, Guélat. **Homonymes patois** : *mort*, adj. et s., *mors*, *mord*(*s*). **Synonymes** : *décès*, *fin*, *trépas*, voir ces mots.

1. mort subie ou donnée ; **2**. cas de décès ; **3**. personnification de la mort ; **4**. autrefois : épidémie mortifère ; **5**. dans des composés : substance ou plante pernicieuse.

---

[1] Depuis la publication de l'article-spécimen précédent, en 1911, la Rédaction du *Glossaire* a décidé de donner en français les mots d'entête pour lesquels la langue littéraire possède un correspondant exact de formation et de sens. Ce serait le cas ici, ainsi que pour les mots suivants. Si nous conservons l'ancien système, c'est pour ne pas changer de méthode au milieu de la série. Pour la même raison, nous n'introduisons par encore les sigles destinés à abréger sensiblement la nomenclature géographique qui ont été dernièrement soumis à l'approbation de la Commission philologique.

1. *La pouaira de la mouer*, il a peur de... (Bridel, *Gloss. ms.*). *A-n on lyi dé mouȧ*, sur un lit de... (Vd Blonay). *La mòr è lə rai dé-z èpouvintèmin*, ... est le roi des épouvantements (Vd Orm). *La mò nivāilè tò*, ... nivelle tout (Vd Penthalaz). *Kə Dyu nò prèjèrvai... Dè la mouār dou traitao*, que Dieu nous préserve... de l. m. du traître, c'est-à-dire de Judas Iscariot, ancienne prière (Lambelet, *Croy. pop.*, *Arch. s. d. trad. pop.* XII, 117). *Mȍ səbətan-na*, m. subite (Vd); *mouri də mȍ choubəta*, mourir de m. s. (V Nendaz). *Mȍ vyolinta*, m. violente (Vd), *mouȍ frapinta*, « frappante » (N Brévine). *Nò fȍ tui pasā pè la mouȅ*, [il] nous faut tous... (Vd Chenit). *Mouri dè sa bala mòr*, de sa mort naturelle, ou : sans trop souffrir, ou: innocent, jeune (on dit aussi « de sa bonne m. », ou: *dè sa pϑan-na mȍr*, Leysin ; *plyan-na mouȧ*, Gruyère). *I det mëri d'sa bala mouô* (N Michelin-Bert, *Dimanche aux Planchettes*, éd. Jeanjaquet, p. 49, d'un vieux cheval qu'on ne veut pas tuer). *Fér on-na bala mouā*, mourir sans souffrances (F); *na bràvȧ mór* (G). *Intrə la vya è la mouȅ*, entre la vie et... (Vd Vallorbe). *Avȅ la mouȅ dè l'ȧma*, avoir la m. dans l'âme (ib.). *Konba a m.*, combat à m. (ib.). *S'in-nouyi a la m.*, s'ennuyer... (ib.). *On-n è tò parai dèvan la m.*, on est tous égaux... (Vd Bière). *Sè balyi la mȍ*, se donner... (Vd). *La mòr n'a pā fan*, la m. n'a pas faim (Vd et ailleurs, se dit en voyant une personne misérable qui est à la charge d'autrui). — *Laché i firə*, *χlœu-z inpī*, *é varan prœu an mȍ χlin k'è d'aï pā fi adrai*, laissez-les faire, ces impies, ils verront bien à la mort ce que c'est de ne s'être pas bien conduits (V Bagnes, Courthion). *Mèmamèn lə vèrmé lan pouirə dè la mȍr*, même les vers ont peur de la m. (V Anniviers). *Mouri dè la mȍr dura*, mourir vieux garçon (V Salvan). *On vi toui tank a la mò*, on vit tous jusqu'à la m. (V Vérossaz). *A la mȍ noun prin tsója apré chè*, à la m. on [ne] prend rien avec soi (V Evolène). *Ona mȍ dœuχlə*,... douce (V Bagnes). — *A fin dè mouȧ*, in extremis (F Gruyère, aussi Vd). *Avi la mouȧ chu lè bọtsè*, avoir... sur les lèvres, même sens (ib.); *din lè jyè*, dans les yeux (ib.). *Chè balyi la m. ou kouȧ*, « se

donner la m. au corps », gâter sa santé (ib.). *Iðr' a dou dè dè la m.*, être à deux doigts..., bien malade (ib.). *Sès grahès, sès vertus triomphont dè la mouart*, ses grâces, ses vertus, triomphent... (Python, *Egl.* 5, p. 130 de l'éd. Moratel). *Adeisivo, petit volâdzou, Ne vo revéri djiamé; Schondzidé adi koqué yadzou Que vo m'ey caouja la moâ*, adieu, petit volage, je ne vous reverrai jamais; songez bien quelquefois que vous m'avez causé la m. (*Etrennes frib.* XXVI, p. 122). *Alâ tsèrtchi la mouâ.* « aller chercher la m. » = marcher très lentement (F Romont); cf. *ētr bon pòr kru* (chercher) *la mòr*, être lent, mettre beaucoup de temps pour faire une course (B Plagne). *É vœ̀l s kéyi djuk a la mor*, ils se haïront à... (N Noiraigue). *É pyœ́ a mor*, « il pleut à mort » = à torrents (ib.). *Restâ unis, fidèles, d'janqua la muau*, restez unis, f., jusqu'à la m. (Huguenin, *Chansonnier*, n° 1). — *Èvouè lè mouə antr lé dan*, avoir la m. entre les dents (B Ajoie). *I in·mró mœ̀ sœ̀fri mil mỗə*, j'aimerais mieux souffrir mille morts (B Mettemberg). *Malèt an lè m.*, malade à m. (ib.). *Byèsi è m.*, blessé... (ib.). *Kondanḕ è m.*, condamné... (ib.). *La pin·n də m.*, la peine... (ib.). *Lè m. d' l'ām*, la m. de l'âme (ib.). *Èl é fḕ èn bèl è bouin·n mỗə*, il a fait une belle et bonne m., il est mort dans de beaux sentiments de religion (ib.). *Enne bin belle mouë*, titre d'une historiette (*Pays du dimanche*, 1898, n° 15). *Tòtə fèyə kə patə n'ḕ pə lè mỗə ā tχu*, toute fille qui pète n'a pas la m. au c.. (Rossat, *Chants pat.*, n° 61). *Lè mouə d'ïn ōjelă*, la mort d'un oiselet (ib., n° 104, chanson de A. Biétrix, devenue très populaire en Ajoie). — **2**. *Ai vò la mồ tsi vò*, avez-vous la m. chez vous, une personne décédée dans votre parenté? (Vd) « Quand on abordait autrefois quelqu'un en entrant dans une maison mortuaire, on lui disait: *vo-z éi* (avez) *la mouâ* » (Vd Blonay). *È y é èyu mỗə d'a·n*, il y a eu mort d'homme (B). — **3**. On se représente la mort comme un squelette, voilé ou non d'un suaire, et armé d'une faux, aussi tenant un sablier. *La mòə pòrtè la fó su l'épòla pò səvè li vyè di dzin*, ...pour faucher les vies des gens (V Saillon). La phrase *po sauvâ lo mondo dâi grappiè de la moo*, ...des griffes de... (*Po recafâ*, p. 382)

semble montrer sous un autre aspect cette personnification. Dans nos légendes, elle apparaît sous des formes diverses. Maison *à l'enseigne de la mort*, Bulle, plan de 1731, 3 ; ancien nom, jusqu'en 1838, de l'Hôtel de l'Union. Dans une pétition de 1838, il est fait mention de la *Porte de la mort*, ancienne porte Sud, détruite à cette époque (Ruffieux). — **4.** « La fameuse peste dite la *mort noire* », en 1349 (Courthion, *Veillées des Mayens*, p. 172). « Dans la première moitié du dix-septième siècle, une peste appelée ‚*mort noire*' ravagea non seulement les populations de la plaine, mais même celle de nos Alpes » (Ceresole, *Légendes des Alpes vaud.*, p. 321); cf. la désignation allemande de la peste « Der schwarze Tod ». *La mort de Menières*, nom fribourgeois de la même épidémie, d'après un village où elle fit de grands ravages (Kuenlin, *Dict.* II, 121). — **5.** *mȏr è ra*, arsenic (Vd Leysin); cf. *mort-au-rat* (Duret, *Gloss.*, p. 151), *mòr dè ra* (V), *mȏ̄ə é rè* (B); *mȏr dei ratè*, Euphorbia Peplus, mélangé avec des aliments, sert à détruire les souris (V Evolène). *L'est dè clliâo que sont coumeint dâi tireboutchons, qu'on lâi dit pè Paris dâi z'« accroche-tieu », que l'est la moo âi rate dâi valets*, il y en a (des mèches de cheveux dont se parent les jeunes filles) qui sont comme des tire-bouchons, auxquelles on dit à Paris des « accroche-cœurs », qui sont le poison des jeunes gens (*Cont. vaud.* 1880, nº 3). *Mȏ̄ə é motch*, mort aux mouches (B). *Mouér é viə*, mort aux vers, vermifuge qu'on donne aux enfants (B Boncourt). *Mòr i tsin*, m. aux chiens, colchique (Vd Villeneuve). *Mor u dyablyo*, petite scabieuse, etc., ne contient pas notre mot, voir sous *mouā*, mors. Cf. d'autres composés sous *trompe-la-mort*, *morbleu*.

Comparaisons : *frāi kəmin la mouå*, froid comme... (Vd Blonay); *pâle, blanc* c. la m.; *byèv* c. la m., pâle (B).

Proverbes ou dictons [1] : *Apri la mouâ, lou maidzo*, après la mort, le médecin (Dumur, *Voc.*); cf. *aprē la mòr, lə mēdj* (B Plagne). *A la mouå, rin dé rémāido*, à la m. pas de remède (Vd Blonay); cf. *y a partò dè rèmyèdzo k'an mȏ* (V Bagnes);

[1] Il y en a qui ont déjà été cités sous *mariage*, voir partie II.

a la mô min də rəmāido (V Vouvry); *è y è ïn rmẽdə an tò sə s' n'ā an lè moūə*, il y a un remède à tout si ce n'est à... (B Rossat, *Prov.*, *Arch. s. d. trad. pop.* XII, p. 263). *Oou maryàdzo é a la mouå, lə dyāblyo få sé-z éfouå*, au mariage et à la mort, le diable fait ses efforts (Vd Blonay); ailleurs : *ti* (tous) *sé-z éfoua*; forme bernoise: *ā mèryẽdjə è an lè mṓə, l' dyẽl fè sẽ-z ẽfṓə* (Rossat, *Arch. s. d. trad. pop.* XIII, 40, cf. XII, 267). *Mouå é vindisyon ronpon tòt amòdiyasyon*, mort et vente rompent toute amodiation (Vd Blonay); varié à Villeneuve : *mòr, partādzè è veindisyon kāson tòt amòdiachon. Lou dzouvəno kə vélyə è lou vilyo kə douā, san ti dou bin prī dè la mouā*, le jeune homme qui veille et le vieillard qui dort, sont tous deux bien près de la m. (Dumur, *Revi*). *Moueir de fenna et via de tsévo, Le la tsevance de l'otto*, mort de femme et vie de cheval, c'est la prospérité de la maison (Corbaz, p. 142; Chenaux et Cornu, *Pan.*, nº 125), cf. la corruption de ce proverbe, qui en fait encore mieux ressortir le cruel matérialisme, notée par M. Gilliéron à Vissoie (V): *Mòr dè fèna, ritchəsə d'òmo. Crouia via et bouna mor, djamé ne furan d'accord*, mauvaise vie... (Corbaz, p. 193), cf. Quinche, *Prov.*, p. 4; *Le Patois neuch.*, p. 129. La Vallée de Joux dit: *bouna via fa* (fait) *bouna mouè̃.* La Gruyère, plus brièvement : *tṓla ya, tṓla mouå*, telle vie...; forme plus archaïque notée à Lessoc : *tṓ ya tṓ mouā. Tol' é la mor d'oun omo, tol' é la mor d'oun ano*, telle... d'un âne (Corbaz, p. 136), variante du prov. plus polie: *Tôl' è la moo d'on sadzo* (sage), *tôl' è la moo d'on fou* (*Po recafâ*, p. 456). *Si kə dèzirè la mô dè son vəzin, la sin-na n'è pā lyin*, celui qui désire..., la sienne n'est pas loin (Vd Pailly). *La mò on sā pā kan vïn*,... on [ne] sait pas quand [elle] vient (V Val Ferret). *La mò rādè rin yó prin*,... ne regarde pas où [elle] prend (ib.). *A la mouā nò chərin ti parā*,... nous serons tous égaux (F Châtel-St-Denis). *La mouā n'èpārnyè nyon*,... personne (F Gruyère). *A la mṓ fó tò pèrdənå* (F Broye). *An tòt ouər* (heure) *la mouər ā prāt* (prête, B Clos du Doubs). *La vi n'a k'én pòrt, la mòr òn a san*, la vie n'a qu'une porte, la m. en a cent (B Plagne).

On entend dire à l'occasion d'un décès: *Lè bon s'in von, lè*

krouyo rèston, les bons s'en vont, les mauvais restent (Vd Villeneuve). *Adjdœ ā dénè*, *dmin dīn l v°ẽ*, aujourd'hui au dîner, demain dans le cercueil (B), ce qui correspond à l'allemand: heute rot, morgen tot.

Noms de lieux : *à la Mort du Day* (Vd Renens, fiches Millioud); *Praz la Mort* (Vd Lucens, ib.); *En Longe Mort* (Vd Ollon, 1834, 65, prés, pron. pat. *in londzə mòr*); ce lieu-dit se rencontre ailleurs: F Hauteville, F Villarvolard, où il se prononce en patois *londzəmå*, ∾ mort = *mouå*, cf. *mår-né* = mort-né, à Lessoc, Gruyère; *La Mort* (B Les Bois, 1857, 23), nom d'une partie des gorges du Doubs; autrefois moulins, dans un site très sauvage. *Moulins de la Mort*, ib., 1875, 8; pron. pat. (*è lè mòə*): *Clos la Mort* (B Montsevelier, 1846, 8, prés, Meylan); *Pré de la Mort* (B Souboz, 1850, 5, prés, Meylan).

Etym. du latin mortem.

Encycl.[1]. **1**. En Suisse romande, la **peine de mort** n'existe que dans les cantons du Valais et de Fribourg. Ce dernier canton l'avait déjà abolie en 1848, Neuchâtel en 1854, Genève en 1871. La Constitution de 1874 proclama l'abolition pour tout le domaine de la Confédération, ce qui engagea Berne et le Valais à supprimer l'exécution capitale — car il ne s'agit que de cette peine depuis les temps de la République Helvétique — dans leurs codes pénaux cantonaux. Vaud suivit en 1875. Cependant, par un arrêté fédéral de 1879, l'abolition fut limitée aux crimes politiques, ce qui permit de réintroduire la peine de mort au Valais (1883), à Fribourg (1894), ici sous l'impression d'un crime monstrueux. Le nouveau projet d'unification du droit pénal en Suisse ne la contient plus; les cantons seront néanmoins libres de la conserver par des lois d'introduction. Ch. Soldan et C. Decoppet, *La peine de mort dans le canton de Vaud*, Berne 1892, et M. Scheward-nadse, *Die Todesstrafe in Europa*, Munich 1914.

---

[1] Tout ce qui concerne le deuil et les funérailles figure sous *enterrement*, voir plus loin.

2. Présages de la mort. La crainte de la mort, qui accompagne l'homme presque du berceau au tombeau, a fait naître une foule de croyances superstitieuses, en partie encore fortement enracinées dans le peuple. Les progrès de la civilisation tendent à les faire disparaître, mais elles renaissent grâce aux forces mystérieuses qui enveloppent notre vie. Nos correspondants ne manquent pas d'affirmer qu'on ne croit plus à ceci ou à cela, mais il y aura toujours des êtres faibles, des âmes timorées ou éprouvées par le malheur, qui s'inquiéteront à l'apparition d'une comète ou éclipse, qui éviteront d'être treize à table, qui écouteront avec angoisse le vent qui s'engouffre dans une cheminée, ou la tempête qui rugit à l'angle de la maison, qui seront impressionnés par les étoiles filantes, les feux-follets ou les figures formées par les nuages. Nous ne nous arrêterons pas à ces sentiments généraux et ne citerons que les *signes* ou *marques* ou *avertissements* (*chənè* Vd Leysin, *alouəzo* V) qu'on considérait ou que l'on considère encore — impossible de faire le départ — comme étant de mauvais augure. Nous commençons par les traits les plus tenaces, par l'interprétation occultiste de la nature.

Animaux. On interprète de façon fâcheuse la présence, surtout de nuit, des animaux de couleur noire : corbeaux, pies, strygiens, araignées noires, taupes. La chouette qui, dit-on, flaire le cadavre avant la mort, annonce le malheur en venant pleurer sous votre toit. Le hibou et la chouette portent le nom d'oiseaux de la mort. Les pies qui jacassent à proximité d'une maison où il y a un malade, ou qui viennent frapper du bec contre la fenêtre, les corbeaux qui se placent avec persistance sur certains arbres du verger ou qui croassent sur le toit ont une mauvaise réputation. De même les poules qui frappent aux vitres (Vd Sassel), celles qui imitent le chant du coq, celui-ci s'il chante avant minuit ou le soir. Les grosses araignées noires sont parfois messagères d'une nouvelle fatale (Vd, G). Lorsque les taupes font leurs taupinières dans l'enceinte de la maison, dans les caves ou cuisines, ou qu'elles sortent de terre près des habitations, c'est un mauvais signe. La mort de souris, sur-

venue sans qu'on pût en découvrir la cause naturelle, avait averti les ouvriers d'une carrière d'un éboulement qui arriva peu après (V Bagnes). Il ne faut pas que les souris rongent les habits (B Plagne). Si une brebis fait un agneau tacheté, c'est signe de désaccord ou de mort dans la famille (V Isérables). Les papillons de nuit appelés *årmẹ̀tè* («petites âmes») sont néfastes (F). Il est mauvais de trouver une colonie d'abeilles morte au printemps (F); on est anxieux lorsque les bêtes se détachent d'elles-mêmes, la nuit (V Grône). Les petits coups de marteau produits dans les parois vermoulues par l'insecte nommé «horloge de la mort» (voir sous ce mot les nombreux termes patois; c'est l'*Anobium pertinax*, le *Totenhämmerli* de la Suisse allemande) continuent à effrayer les malades qui cherchent vainement le sommeil. On attribue le pressentiment d'un décès au chien de la maison, qui le manifeste en poussant des hurlements plaintifs dans la nuit. Si en hurlant (*lulā* Vd) il baisse la tête, le fossoyeur aura bientôt de l'ouvrage; s'il la lève, c'est pour un incendie (Vd, G). Le cri nocturne du renard a une signification analogue (V Evolène).

Plantes. Si les choux fleurissent («montent»), c'est un indice de mort (Vd F B). Il n'est pas bon que les choux ou les haricots aient des feuilles blanches (B Plagne). Lorsqu'un arbre fleurit pour la deuxième fois la même année, un membre de la famille doit se préparer à mourir (Vd Longirod). Beaucoup de fleurs d'arrière-automne indiquent une grande mortalité parmi la jeunesse (V Bagnes). Des fleurs blanches à un arbre, en automne, annoncent un décès dans la famille durant l'année, des fleurs rouges un mariage (V Isérables).

Bruits. Tous les bruits insolites, craquements de planchers ou de meubles, frôlements inexplicables, chute d'un corps qui tombe lourdement, etc. qui interrompent le silence de la nuit, sont des «avertissements» pour les gens peureux. Ils ne sont pas toujours interprétés comme présages de mort pour ceux qui les entendent ou les leurs. A Genève (Bernex), des coups frappés annonceraient qu'un mort demande des messes pour

le repos de son âme. Dans le Jura bernois, on y voit un effet de télépathie, par laquelle un parent ou ami fait connaître qu'il a cessé de vivre. Même en plein jour, lorsqu'on entend à côté de soi comme un bruit de gouttière, c'est un présage de mort pour un membre de la famille (V Evolène). D'autres veulent avoir eu des visions de défunts ou avoir entendu des soupirs ou même des voix qui les appelaient par leurs noms. Si cela se répète, c'est encore bien plus grave.

Rèves. Rêver de fruits en une saison où ils ne mûrissent pas (B Plagne), surtout de fruits noirs: cerises, prunes, cassis, de fleurs ou de bouquets blancs, est un signe de deuil prochain. De même si l'on rêve qu'on étend du linge, qu'on assiste à un convoi funèbre interminable, à une noce (B), qu'on parle à des défunts. Au contraire, lorsqu'on rêve qu'une personne vivante est morte, cela lui prolonge l'existence (de 10 ans, B). Rêver d'un décès signifie noces prochaines d'un parent (B Charmoille). Les oiseaux, les œufs, les moissons qu'on voit en songe, sont funestes. Si le blé est sur pied, cela désigne la mort d'une jeune personne, s'il est en gerbes, d'une personne âgée (G Bernex). Rêver qu'on arrose où il y a trop d'eau, ou de moutons qu'on voit dans l'eau, mort certaine d'un proche parent (V Anniviers).

Présages divers. Sont de mauvais augure le bris de verres, de vitres, d'un miroir qui se casse ou qui tombe sans cause apparente, d'un encrier qui se fend tout seul (B Boncourt), l'arrêt subit ou « râle » d'une horloge, deux horloges de villages rapprochés qui frappent l'heure ensemble (Vd Chexbres), des couteaux et fourchettes mis en croix sur la table ou autre chose se présentant sous cette forme (G, B), une porte qu'on ne peut tenir fermée, des chandelles vues par une personne alitée (cf. Ceresole, *Légendes des A. v.*, p. 331). On peut en dire autant des taches noires sur le linge qu'on lessive, d'un drap qui gardera des places sèches et qui deviendra votre linceul, d'une lessive « fleurie ». Faire la lessive pendant les Rogations amène la mort du chef de la maison (V Bagnes);

quand on la fait en la semaine sainte, on blanchit un linceul pour la parenté (*Arch. s. des trad. pop.* XII, p. 169);... la semaine de la Toussaint, il meurt un parent dans l'année (ib. p. 172); la faire pendant qu'on a un malade, en détermine la fin (G Hermance). Des cendres qui restent en paquets ou gros grumeaux sont un mauvais signe. On s'inquiète d'une salière renversée ou de taches bleues sur la peau (Vd); elles s'appellent *blyò dè mouê* à la Vallée de Joux, cf. les *Totenblümchen* de la Suisse allemande. Qui constate deux samedis dans l'année où le soleil ne brille pas, aura un décès dans la famille (Vd Vallée de Joux). Si un enfant au berceau se frottait le nez avec persistance, c'était le présage d'un décès prochain dans le voisinage ou la parenté (V Bagnes). Nous n'avons pas retrouvé en Suisse les rites, connus ailleurs, qu'on emploie en construisant une maison pour empêcher que la mort n'y entre. Mais autrefois, dans le Jura bernois, la tête de la bête tuée pour fêter la levée d'une maison était clouée au faîte et y restait, ce qui indique peut-être un ancien usage de ce genre. A Hermance (G), pour exprimer que celui qui fait construire meurt souvent quand la maison est prête, on emploie le dicton : *Kan la kaj è fêt, l'izé s'an va*, quand la cage est faite, l'oiseau s'en va. Il ne faut jamais compter les étoiles, car si l'on venait à compter la sienne, on serait frappé de mort (V).

On observe avec une attention particulière ce qui se passe pendant les **cérémonies** ou **fêtes**, pour en tirer des conclusions sur la vie des participants. Lorsqu'un mariage est célébré par le vent, le mari mourra le premier; par la bise, ce sera la femme (voir sous *mariage*, *Encycl.* 14). Un cierge qui brûle plus vite que les autres, pendant la bénédiction nuptiale, annonce la mort de celui des conjoints qui est le plus rapproché (V Bagnes). S'il y a un cercueil déposé à l'église où entre la noce, l'un des époux mourra dans les six mois (ib.). Si un cadavre était « sur la planche » le dimanche, on croyait qu'il y aurait sous peu un autre décès dans la maison. Même croyance, si les membres d'un mort ne se raidissaient pas, si

les bras qu'on lui avait croisés se déplaçaient, ou si on ne réussissait pas à lui fermer les yeux. Quand un convoi funèbre se désagrège pendant l'enterrement, un deuxième ne tardera pas à suivre (B). Si on voyait les gens revenir du sermon en se tenant ensemble au lieu de se disperser par groupes ou isolément, cela faisait dire : il va y avoir un enterrement dans peu de jours.

A certains signes on croyait reconnaître si un **nouveau-né** vivrait. S'il ne pleurait pas à la naissance, s'il venait au monde un Vendredi Saint (Vd), s'il avait un front fortement proéminant (F) ou des veines saillantes aux tempes, au front (B), sa vie était censée être de courte durée. Enfants et animaux nés en février n'ont pas longue vie, reste d'astrologie (V St-Maurice). Une femme enceinte qui assistait à un enterrement, nuisait à la vie de son enfant (V Bagnes); de même si elle présentait un enfant au baptême (*Arch. s. d. trad. pop.* XII, 119). Si elle allait visiter un moribond, l'enfant naissait avec la couleur cadavérique de l'agonisant (ib.).

Une grande partie des « signes » mentionnés se retrouvent en Savoie (voir A. van Gennep, *Du berceau à la tombe*, p. 226 ss.). Voir d'autres présages sous *nombre*, *vendredi*, *gauche*, *éternuer*; les moyens de se préserver contre la mort sous *amulette*.

3. On a malheureusement trop laissé se perdre la plupart des belles **légendes** que se racontaient nos aïeux. Celles qui ont été recueillies montrent le rôle important que la mort y jouait. Nous ne pouvons en entreprendre ici une étude collective faute de matériaux un peu complets, et nous nous contentons de rappeler l'influence sur la fin de notre destinée attribuée au chasseur nocturne ou cavalier (V), à la procession des morts (ib.), aux revenants, au mauvais œil, aux sorcières, aux lutins, aux esprits inventés pour personnifier de grandes épidémies. Nous donnerons quelques détails sous les mots *chasseur*, *procession*, etc. Notons en attendant la légende de *Jean de la Bolliéta*, mise en poésie par Bussard (? voir *Bibliogr. ling.* I, n° 558), où un lutin fâché cause la perte d'un

troupeau de vaches, le récit *Un servant cause de mort* donné par Ceresole, *Lég. des Alpes vaud.*, p. 35, et la croyance que la rencontre des *fenettes des îles du Rhône*, espèce de nymphes, était funeste (ib. p. 79). Quant aux personnifications de maladies contagieuses, nous renvoyons à l'histoire de la *Dépopulation de Champs-Jumeaux* dans les *Veillées des Mayens*, de M. Courthion, p. 176, et au conte sur la *Peste à Nendaz*, publié par M. Jeanjaquet dans le *Bull. du Glossaire*, VII, p. 46.

4. Passant aux coutumes observées pendant et immédiatement après un décès, il y a lieu de mentionner les rites pratiqués par les catholiques pendant l'**agonie.** Le malade reçoit les sacrements de pénitence et d'Eucharistie; le danger devenu plus imminent, le prêtre lui donne encore le sacrement d'extrême-onction. Il l'assiste de ses prières, auxquelles le mourant prend part dans la mesure de ses forces. Le prêtre peut être remplacé par des laïques. On appelle cela «récrier» le mourant (B). A Bagnes, le curé est appelé par un parent ou ami, muni du voile de pénitent (voir plus loin). Le départ du presbytère est accompagné d'une petite sonnerie de cloches. Le nombre des coups est différent selon les villages où l'on porte le viatique. On allume aussi une bougie (jaune) à l'église devant un autel, persuadé que la vie s'éteindra avec le cierge. Pour les agonisants qui ont occupé une fonction à l'église, on y joint un cierge blanc (Bagnes). Lorsqu'un enfant est agonisant, on appelle les parrains, qui viennent l' «étrenner», c'est-à-dire placer sur sa poitrine une pièce d'argent qui sera ensuite remise au curé pour dire un office. Cet usage est considéré comme devant hâter la «délivrance» de l'enfant (F Broye). Chez les protestants on a recours, pour adoucir les derniers moments, à des prières ou lectures de textes bibliques. On enlevait le lit de plumes («couatre») sous le mourant (Vd). On croyait qu'un coussin de plumes prolongeait l'agonie (V Bagnes).

Pour exprimer que le malade est **in extremis**, les patois emploient quelques périphrases, dont voici les principales

(nous francisons où l'expression n'y perd rien): *être à* (*toute*) *extrémité*, *au bout* (*de la perche*) (Vd V F B); *œu tsavon dè l'òrna*, au bout de la rangée (V); *a kāro*, au coin (= tournant, V); être bien *in·nan*, avancé (Vd); *inχlon*, au bout (V); *u sondzon*, item (V); *a totè restè*, aux derniers restes (V); à la *dèrairə*, dernière (Vd V G), *sur ses derniers moments* (Vd), *à* (*sur*) *la fin*, *à fin de mort* (voir ci-dessus p. 66 [tirage à part 49], Vd F B); *arəvā fini*, « arriver fini » (Vd), « *il a fait* » (F); *filer du mauvais coton* (en parlant du râle); *être près du pertuis* (tombe, F). Quelques-unes de ces tournures, cela va sans dire, sont humoristiques. Les mots pour *râle*, *râler* seront donnés sous *rankò*, *rankā*.

A propos des **signes extérieurs de la mort**, nos correspondants citent toutes sortes de détails physiques, parmi lesquels nous ne relevons que ce qui présente un intérêt philologique: avoir les yeux *kalyé*, « caillants » (Vd, Chenit), *inkrotā*, enfoncés (Vd F), *ingårå*, égarés (F), *èkondu*, « éconduits » (V), *étartsa*, grands-ouverts (V Vollèges), *mòch*, morts (V Evolène), *fondu* (V), *anvarèyiə*, vitreux? (B Vicques), *tréviriə*, tournés (B), *la toile devant les yeux* (F), *la mousse* (*la toile*) *au nez* (V), *des fèrniər* (toiles d'araignée) *dans le nez* (B). L'agitation fébrile des mains, occupées à froisser le drap de lit, s'appelle *ramasser* (B), faire des *pon·nə*, poupées (G).

5. Usages pratiqués après le trépas. Aussitôt que le malade a fini de souffrir, on a l'habitude de lui fermer les yeux et de donner à ses mains l'attitude de la prière. En pays catholique, on les entoure d'un chapelet, de préférence à grains de bois. Quelquefois on donne au mort un scapulaire, s'il ne le porte pas déjà autour du cou (V Bagnes). Un crucifix est placé près de la tête. Une tasse ou assiette remplie d'eau bénite, avec une branche de buis, permet aux visiteurs de se signer et d'asperger le défunt en signe de croix. On allume une petite **lampe** ou un lumignon. Certaines personnes, par dévotion, ou en vertu d'un vœu, venaient offrir du pétrole ou de l'huile pour l'alimenter (V Bagnes). La lampe se met sur un meuble ou sur

la tablette de la fenêtre, près du chevet ou au pied du lit. Au lieu d'une lampe, on allume aussi un cierge qui brûle jusqu'à l'enterrement. Mais cela est assez rare, à cause des frais. Dans plusieurs villages du Jura bernois, on se sert d'une *pivatte* (mince bougie de cire enroulée en peloton creux). Le soir, quatre ou six bougies, disposées autour du lit, brûlent pendant que les parents et les voisins récitent le chapelet (F). A Evolène, il est d'usage de faire sur le front du défunt une croix au moyen de neuf gouttes de cire. La «*sonnerie de l'agonie*», ou «*du trépas*» (B) avertit le village de l'événement. Cela se faisait autrefois même au milieu de la nuit. Depuis quelque temps, cet usage est renvoyé à l'aube, si le décès a lieu pendant le sommeil des habitants. Dans le canton de Genève, le glas est sonné à midi et le soir. La manière de sonner fait reconnaître s'il s'agit d'un homme, d'une femme ou d'un enfant. Ainsi on sonne pendant environ dix minutes toutes les cloches pour les adultes, une seule pour un enfant (B Roggenbourg). On peut aussi distinguer la sonnerie pour les hommes et pour les femmes en prenant une cloche grande ou moyenne. On commence par tinter, puis on sonne à toute volée et on finit par un second tintement. Naturellement, toutes ces pratiques religieuses varient légèrement de lieu en lieu. A Champéry (V), par exemple, on sonne d'abord trois coups, puis la deuxième cloche à grande volée; trois coups qui suivent signifient que c'est un homme qui est mort.

La coutume d'ouvrir la fenêtre, immédiatement après le décès, est un reste inavoué de paganisme; cela avait à l'origine pour but de laisser sortir l'âme (voir van Gennep, *op. cit.*, *Le sort de l'âme*, p. 199; le même, *Revue de l'histoire des religions*, 1910, p. 65). On considère aujourd'hui la chose comme une mesure d'hygiène, et l'on n'a pas tort. Quelques-uns arrêtent la pendule dans la chambre mortuaire, symbole de l'arrêt de la vie. Assez généralement on couvre d'un linge ou d'un voile le miroir, ou on le retourne. Il y en a qui masquent aussi les tableaux. On explique cette pratique en disant que c'est pour

écarter tout objet de vanité. Mais c'est plutôt un reste de croyance aux mauvais esprits. Il y a des pays où l'on masque le miroir également lors des naissances et des mariages; on prétend que dans ces moments on y voit le diable (voir Samter, *Geburt*, *Hochzeit*, *Tod*, p. 134, et Frazer, *The golden bough*, I, p. 294). Selon une très belle croyance — la superstition est pleine de poésie — on jugeait les bêtes capables de prendre leur part du deuil de la maison. C'est pourquoi on ôtait les clochettes du bétail, usage dont la trace s'est à peu près perdue. Mais il y a encore des personnes qui croient fermement que les abeilles dépérissent et s'envolent après la mort de leur propriétaire ou d'un membre de la famille. Ce sentiment touchant de solidarité se manifeste de différentes manières, soit en mettant un crêpe au rucher (Vd Alpes, G), soit en soulevant ou retournant les ruches (Vd Centre, B), soit en envoyant quelqu'un pour annoncer formellement aux abeilles, en frappant sur le rucher: Votre maître (ou tel autre de la maison) est mort (B) (voir van Gennep, *op. cit.*, p. 225). A Bernex (G), on met même un crêpe aux chaises de la chambre mortuaire. Une survivance curieuse de coutumes païennes nous est relatée pour un village du canton de Berne : On vide l'eau de la seille, car « l'âme du mort s'y est lavée en partant » ; on frappe contre la tonne à choucroute, afin que le contenu ne se gâte pas, et contre le tonneau à vin, sans quoi ce dernier tournerait. Autrefois on brûlait, sur un grand chemin, la paillasse du mort, coutume en train de disparaître depuis l'introduction de sommiers et de matelas coûteux (voir Daucourt, *Arch. s. d. trad. pop.*, XVII, p. 226). Dans la région de Chaumont (N), habitée par des fermiers d'origine allemande, on découpait jadis dans le drap sur lequel avait été couché le défunt un morceau de toile qu'on enroulait à hauteur d'homme autour du tronc d'un arbre fruitier de son verger. Quand ce morceau était pourri et tombé de l'arbre, on disait que le propriétaire avait fini son temps de purgatoire et était entré en paradis (cf. A. van Gennep dans le *Folk-Lore suisse* 1915, p. 6). Cette

observance vient de la Suisse allemande, où elle est encore très usitée; on emploie à cet effet surtout les linges avec lesquels on a essuyé la sueur du malade ou lavé le cadavre (cf. *Totentücher*, *Arch. s. d. trad. pop.*, I, p. 218, et surtout E. Hoffmann-Krayer, *Feste und Bräuche des Schweizervolkes*, 1913, p. 44, auquel nous renvoyons une fois pour toutes au sujet des traditions populaires dont nous parlons ici et sous *enterrement*).

6. **Les pleureuses** (ou pleureurs) ont fait leur temps. C'étaient des personnes qu'on engageait pour manifester, publiquement, surtout en suivant le cercueil, le deuil en se répandant en lamentations bruyantes. On les employait aussi pour inviter à l'enterrement. Cet usage ancien et païen n'existe plus nulle part chez nous, mais s'est faiblement conservé en Savoie (voir van Gennep, *op. cit.*, p. 201). D'après un article non signé du *Conteur Vaudois* 1898, n° 13, sur les *Anciennes coutumes*, des vieillards se souviendraient encore, dans le canton de Vaud, d'avoir vu les pleureurs ou pleureuses. A Neuchâtel, cette tradition aurait cessé vers 1870. Il n'est pas impossible que le rôle des *prieuses* du Val de Bagnes soit en rapport avec les anciennes pleureuses. Ce sont des femmes du village qui ont pour office de se rendre aussitôt après le trépas dans la maison mortuaire, si elles n'y sont pas allées dès l'agonie. Elles récitent de longues prières des morts. D'autres personnes, mues par des motifs de piété, leur viennent tenir compagnie.

7. **Toilette du mort.** A Bagnes, c'est aux prieuses qu'incombe le soin de faire la toilette du mort. Il y a environ une cinquantaine d'années, on cousait encore le défunt dans son suaire ou drap de lit. La pratique en a survécu dans certains hôpitaux, ainsi que dans quelques villages, comme aux Ormonts. Quelques points ou épingles avec nœuds de crêpe de tulle suffisent à joindre le linceul sur la poitrine. Maintes familles le remplacent par un peu de toile blanche, achetée ad hoc. De plus en plus la coutume prévaut d'habiller complètement

les morts, après les avoir dûment lavés, peignés, même rasés. On leur donne un vêtement convenable ou celui qu'ils préféraient ou leurs habits de cérémonie (deuil ou noce). Aux jeunes mariées, on aime à mettre leur robe de noce. Les fillettes sont souvent habillées de blanc. On ne met généralement pas de souliers aux défunts, mais la coutume naïve s'est conservée dans quelques villages du Jura bernois, situés près de la frontière allemande, de mettre des souliers à une femme morte en couches, afin qu'elle puisse revenir allaiter son enfant. Si le bébé est mort, il est enseveli avec la maman. Aux vieilles femmes on met l'ancien bonnet (B). En Valais, où les adultes font ordinairement partie de la confrérie du Saint-Sacrement, les morts sont revêtus de leur habit de pénitent, nommé *abè* (= *habit*), espèce de domino blanc, recouvrant tout le corps.

Dans les soins donnés ainsi au cadavre, la famille se fait volontiers remplacer par des amis ou voisins, par des gens pauvres ou par des « spécialistes ». On les rétribue d'une chemise ou d'un vêtement du défunt, quelquefois d'une gratification en argent.

Ainsi vêtu ou enveloppé de son linceul, le mort était autrefois ou est encore étendu sur une planche placée sur des tabourets, ou sur un banc, en attendant que le cercueil soit fait. Cette planche, le *Leichenbrett* de la Suisse allemande, est surtout usitée dans les cantons de Fribourg et de Berne. Mais elle l'était partout, témoin la locution *être sur la planche*, ou *sur le lan* ou *sur le banc*, connue dans toute la Suisse romande dans le sens de *être mort*. On laissait aussi le corps dans son lit, tout en ayant soin de mettre une planche dessous. Comme raison, on indique que la tiédeur du lit développe la décomposition. Sous la tête d'un mort couché sur la planche on mettait un coussin ou simplement des copeaux. Les mains étaient croisées sur la poitrine, enveloppées d'un chapelet ou munies d'un petit crucifix, dans les contrées catholiques. Un bouquet, de romarin par exemple, mis dans la main du défunt, embellissait l'aspect triste, surtout quand c'était une jeune personne.

Dans les Alpes vaudoises, et sans doute aussi ailleurs, une personne âgée tenait un petit psautier. On mettait aussi une Bible sous le menton, pour empêcher la bouche de s'ouvrir. A Plagne (B) on attache les mains d'un ruban de deuil. A Champéry (V) on signale l'habitude de mettre une image de saints ou une prière écrite entre les mains du mort. On dit à Bagnes qu'il ne faut pas lier les jambes avec le suaire. Le corps étendu sur un banc est souvent recouvert d'un linceul. Un prêtre décédé est revêtu des ornements sacerdotaux qu'il employait à la messe. La planche, mentionnée ci-dessus, servait aussi à y placer le cercueil pour la descente dans la tombe.

Plusieurs termes techniques se sont développés à cette occasion dans nos patois. *Revêtir* prend en Valais et dans les Alpes vaudoises le sens spécial d'habiller un mort. Ailleurs on dit *(r)habiller*, *èfti* (N Landeron), sans signification spéciale. Tous les soins qui précèdent la mise en bière s'appellent *mettre* (*boutā*) *adrai* (convenablement, Vd), *insəvəli*, « ensevelir » (F, B), *infachotå* (F Châtel-Saint-Denis), *mantr an biər* = « mettre en bière » (B). On remarque la déviation curieuse du sens propre de quelques-uns de ces termes. Pour « être sur la planche », on disait concurremment : *être exposé*, *être en corps* (F Gruyère). Au lieu de *lan*, planche, on rencontre *tsavanton* (F environs de Romont).

8. L'ancien *messager* (aussi *invitārè*, *exprès* Vd), chargé **d'annoncer la mort** aux parents et amis, et de les convoquer à l'enterrement (verbes employés : *mander*, *demander*, *commander*, *inviter*, *prévenir*, *prier*, « *faire à savoir* »), est de plus en plus remplacé par les lettres de faire part et les avis dans les journaux. Les premières s'appellent aussi *lettres de deuil* (F), *de mort* (N), *d'enterrement*. Pour le Chenit, Vallée de Joux, on nous indique l'année 1870 comme époque où l'on cessa de communiquer verbalement la triste nouvelle au moyen d'un jeune homme muni d'une liste. A cet effet, on choisissait généralement un voisin, ami ou parent du trépassé. Il portait des habits de deuil. Comme on lui offrait beaucoup à

boire, il se trouvait quelquefois, à la fin de sa tournée, dans un état contrastant singulièrement avec sa mission. La coutume de faire inscrire chaque décès, ce qui se faisait anciennement par les curés et pasteurs, a eu quelque peine à entrer dans nos mœurs. Nos archives contiennent des plaintes à ce sujet. On lit par exemple dans le Registre des décès de Gingins : « Depuis ce jour 22 juillet 1777, ensuite des plaintes que j'ai portées contre l'abus d'enterrer les morts ou trop tôt ou s'en [sic] m'en aviser comme pasteur pour les inscrire ; ou enfin dans des fosses qui n'étaient pas à la profondeur exigée par la loi, on a établi des enterreurs, auxquels on a alloué 20 batz pour chaque mort au-dessus de l'âge de dix ans, et 12 pour les morts d'un âge au-dessous, payables par les parents du défunt ou la commune s'ils n'ont pas de quoi payer, etc. » (Millioud, *Anciennetés du Pays de Vaud*, 1901, p. 105). L'institution de l'état civil (1874), avec l'obligation de se procurer un certificat du médecin, un acte de décès, appelé *mortuéro* en patois, et un permis d'enterrer, a mis fin à ces désordres.

9. De grands changements se sont accomplis dans la façon de **veiller les morts**. Jadis, tous les parents, voisins et amis y prenaient part. Cette collectivité a fait place à un petit nombre et, dans beaucoup de localités protestantes, on ne veille plus du tout, tandis que chez les catholiques, il y a, jour et nuit, quelqu'un qui prie à côté du défunt. La raison de la diminution des participants est que ces réunions nocturnes où l'on buvait, se gobergeait même de friandises, où l'on caquetait et se disputait, causaient souvent du scandale et des rixes, sans compter les frais inutiles. Actuellement, en Valais, on laisse le soin de veiller ordinairement à des pauvres, qui reçoivent, de droit, un habillement du défunt. Certaines personnes s'en font une spécialité, on les appelle *vèlyə-mòr* au Val d'Anniviers. Dans le canton de Genève, plusieurs personnes, parents et amis, veillaient dans la cuisine, près de la chambre mortuaire. A minuit, les veilleurs faisaient une petite collation et déjeunaient le matin avant de partir. Vaud a à peu près aboli la coutume.

Mais on fait souvent veiller la première nuit par une seule personne, à laquelle une autre peut offrir de tenir compagnie ou d'alterner avec elle. Si la mort survient après minuit, les assistants finissent la nuit sans aller se coucher. Dans le canton de Fribourg, ce sont, la plupart du temps, des personnes de bonne volonté, deux à quatre, qui passent auprès du cadavre les deux ou trois nuits qui précèdent l'enterrement, en priant à voix basse. Par intermittences, on récite à haute voix le chapelet. On leur offre pendant la nuit du thé et du café, avec du pain et quelquefois du fromage. A la montagne neuchâteloise, c'étaient les voisins qui veillaient la première nuit, les parents la seconde. Voici quelques détails pour le canton de Berne : à la nuit, des voisins et amis viennent, plus ou moins nombreux, veiller jusqu'au jour. D'heure en heure on récite le chapelet à haute voix. Une personne « dit devant » et les autres répondent en chœur, en ajoutant à chaque salutation angélique : « Délivrez les âmes du Purgatoire », et aux litanies : « Priez pour lui ou pour elle. » A 10 heures et à 2 et 4 heures, on va à la cuisine boire un « petit verre » et manger du pain ; à minuit, on sert du café au lait avec pain. Dans d'autres villages, les gens de la localité venus le soir pour prier se retirent vers 10 heures, à l'exception des « veilleurs » qui passeront la nuit en prière.

Les termes patois pour veiller sont : *vèlyi*, (*sè*) *vouardā*, *tsòoujik* (= « choisir » au sens ancien de « regarder », Hérens).

Voir la suite de ces indications encyclopédiques (cercueil, porteurs, fossoyeur, etc.) sous *enterrement*.

Mouā, mouārta, adj.-part. et s. mort.

Les formes masculines sont identiques avec celles indiquées en tête de l'article précédent ; seulement, comme nous sommes mieux documentés pour l'adjectif, nous pouvons mieux en délimiter les aires. La forme *mouār* se rencontre dès Corsier près Vevey, qui se rattache ainsi au Pays d'Enhaut : *mouā* se dit aussi à Oron et à Vaugondry (Vd); comme variante de *moua*, le *Voc.* de M. Cornu indique *muò*, fém. *muòrta* pour Albeuve et Pont-la-Ville (F) ; Sassel a *mȍ*, comme le Gros-de-Vaud ; *mòr* existe aussi à Isérables (V) ; la vallée d'Hérens a *mȏ*, comme tout le Bas-Valais ; Lavallaz, *Hér.*, p. 93, écrit *mò°* pour le subst. ; l'*Atlas ling. de la France*, n° 883 (ils sont morts) note *mȍr* pour Evolène, ce qui est une erreur : on y dit *mȍch* ; Nendaz n'a pas non plus *mon*, comme le prétend M. Edmont, mais *mȍ*. Il donne *mór* pour Bourg-Saint-Pierre, forme que nous n'avons pas contrôlée. Pour Bernex, l'*Atlas* a *mour*, tandis que notre correspondant, qui a servi de sujet pour l'*Atlas*, écrit lui-même *mór ;* cependant cet *ó* peut être très fermé ; on trouve aussi *mour* dans une traduction en « patois du canton de Genève » de la Parabole de l'enfant prodigue (Corbaz, p. 170). *Mó* appartiendrait, d'après l'*Atlas*, à plusieurs localités de l'ouest du canton de Vaud. Les environs de Romont (F) ont déjà la forme gruyérienne *moua*. *Moūºtch* donné par l'*Atlas* pour Les Bois n'est valable que pour le féminin. Le Jura bernois distingue en partie l'adjectif (all. *tot*) du participe (all. *gestorben*) ; ainsi s'expliquent les formes de

l'*Atlas mru* (Péry) et *mœri* (Courrendlin), identiques avec l'infinitif *mourir*. Cf. sous *mouri*, principales formes.

Formes féminines : à *mouā(r)*, *mouå*, correspond *mouārta*, *mouärta; mouērta* (Vd Vallée de Joux, Vallorbe) ; *mouǒṭa* > *mouǒtcha* (N Montagnes) ; à *mò(r)* correspond *mȍrta* (voyelle gén. longue) ; *móə* ou *mouə* du Jura bernois, Ouest, ajoutent *tch;* le district de Delémont a *móərt*, sauf les villages ayant une forme spéciale pour le participe (voir ci-dessus), qui est commune aux deux genres. Même *móə, mouə* se rencontre comme féminin, par exemple à Charmoille. Ainsi s'explique qu'une ânesse puisse dire dans une chanson populaire d'Alle *i n sœ p mouə*, je ne suis pas morte (à corriger la note de M. Rossat, *Arch. s. d. trad. pop.* VII, p. 255). C'est l'identité de la forme des participes des verbes en *-er*, *-ir* et *-re* qui en est cause. L'identité habituelle des inf. et part. a occasionné les formes *mru*, *mœri* mentionnées plus haut. Voir sous *mourir*.

Moua, *mouai*, adj. voy. *mouert; mouert*, *mouerta*, adj. mort, décédé (Bridel, le choix de cette forme comme type vaudois est curieux). *Mouar*, *ta*, adj. et part., avec la remarque : les deux dernières lettres du mot ne se prononcent pas (Dumur, *Voc.*). *Mouert*, *ta*, adj. indiqué pour Conthey par Barman (influence de Bridel ?). *Mouô* (Michelin-Bert). *Möe*, *trépéssai* (Guélat).

I. adj. **1**. privé de vie. **2**. par extens. éteint, tranquille, etc. II. comme participe passé du verbe *mourir* : mort. III. s. **1**. qui est mort. **2**. cadavre. **3**. revenant. **4**. Dans certains jeux de cartes : joueur fictif, voir l'article *cartes*.

I. **1**. *Kouè mouè*, corps mort, cadavre (Vd Chenit), *kouər mouə*, idem, comme composé (B Charmoille). *L'an tròvá mouá* on l'a... (F Lessoc). *Bestes mortes*, insulte prodiguée par les luthériens aux religieuses pendant la réforme (Millioud, *Anciennetés*, 1901, p. 35). *Piə mȏr kə vi*, plus mort que vif (N Noiraigue) ; *plou mòrta kə vigva*, très effrayée ou abattue (V Evo-

lène). *Lé mə kə mé rédzouyo dé vərə, kan səri mouå, kó ferérə lé bāu*, c'est moi qui me réjouis de voir, quand je serai m., qui ferrera les bœufs, disait un vieux maréchal qui se croyait indispensable aux autres (Vd Blonay). *T'éi mouå*, tu es m., dit-on par moquerie à un enfant qui pleure, parce qu'il s'est fait mal (ib.). *Chu lè fōs də sè doūs èmiə — lò galan mouə yi tchouayè*, sur la fosse de sa douce amie, le galant mort y tomba (Rossat, *Chants patois*, *Arch. s. d. trad. pop.* V, p 206). **I. 2.** *Y a mò lè jouè*, il a les yeux éteints (V Vernamiège). *Saizon mòrta*, saison m. (Vd); *in mouárta chéjon*, en hiver (F Gruyère). *Tòt è mò*, tout est silencieux (Vd Penthalaz). *On kou la mouəzika mòrta, Tə va drəmi su lə fin*, une fois que la musique a cessé, tu vas dormir sur le foin (chanson de societé, Vd Ollon). *Eioue morta*, eau stagnante (V Nendaz); *é n' fa pé s' fyé éz avouə mòrtə*, il ne faut pas se fier aux eaux tranquilles (N Noiraigue); *ȭv mȭrt* (B Cortébert); cf. noms de lieux. *Morta yă*, « vie morte », indigence, pénurie, misère (V Orsières, Barman). *Fyèrè a man morta*, frapper en tenant la main flasque (Vd); *firə a man mȍrta*, se laisser mouvoir la main par un autre. *Main morte* était un terme de l'ancien droit = possession non transmise. *Icelle a librement confessé d'avoir promis en main morte....* (1619, Arch. cant., Procès à Corsier). *La Mainmorte*, nom de lieu, à l'Est du lac des Rousses. *On kou mȏ*, « un coup mort », simple entaille faite au moyen de la hache sur l'écorce d'une pièce de bois; *é noutra mārka du bou è dou kou mȍ*, notre marque de famille pour le bois est deux coups morts (V Bagnes, Courthion). *Tsȅr mòrta*, chair paralysée, atrophiée (Vd). *Pyèra mòrta*, sorte de molasse en très petits gisements dans les Préalpes (Vd Ormonts). *Də bou mòr*, du bois sec, pourri; *a esté gagé en sian* (sciant) *un vargne* (sapin blanc) *que le bois mort aurait fait 8 feulles* (1712, Montpreveyres). *Lə pérāi le mouå*, le poirier est sec (Vd Blonay). *ϑlaizon mòrta*, haie (« cloison ») morte, par opposition à h. vive (Vd Ormonts). Comme **adverbe** : *i fò təri ót é mó*, « il faut tirer haut et mort », au jeu de boules = il faut lancer haut, de sorte que la

boule s'écarte peu de l'endroit où elle tombe (G Vernier). Cf. *mort-né*. **II**. *Kan on-n è mỗ, on-n è mỗ*, quand on est m...., encouragement à jouir de la vie (Vd). Le passage de la Parabole de l'Enfant prodigue si souvent traduite dans nos patois (voir *Bibliogr. ling.* I): « ton frère, que voilà, était mort, et il est revenu à la vie » permet de comparer les formes de ce participe dans les diff. dialectes. *On-n a bin rèzon d'onorā χlyè* (ceux) *kə son muoè po la patri* (Vd Chenit). *N'è pā mò dè la prəmirə*, il n'est pas mort du premier mensonge, se dit souvent, cf. *Cont. vaud* 1882, nº 12; ib. 1887, nº 41. *El é mòr d'éytr afāti*... d'inanition (N Noiraigue). *I seut cele qu'á moèrte*, je suis celle qui est m. (Raspieler, *Pan.*, vers 126, éd. Rossat). *I n' sè p' moūə piskə i djāz ankòrə*, je ne suis pas morte (dit une ânesse, voir ci-dessus, formes phonétiques) puisque je parle encore (Rossat, *Chants pat. Arch. s. d. trad. pop.* VII, p. 255). L'adjectif-part. *mort* sert à former un passé surcomposé qu'on rencontre assez fréquemment: *L'è z'u mo ci pouro Djan-Daniè* (*Mél. Favrat*, p. 239, cf. *Cont. vaud*, 1893, nº 7), avec le sens: il y a longtemps qu'il est mort. Voir, sous *mourir*, les nombreuses périphrases pour exprimer: *il est mort*. **III. 1**. *férè lou mō̃*, feindre d'être mort (Vd). *Lé mō̃ nə rəvīnyan pā*, les m. ne reviennent pas (Vd Montherond). *On mō̃ lè onkora vito mədzī*, un m. est encore vite mangé, dit un fossoyeur qui a bu l'argent de sa fonction (Vd Savigny). *Lo mỗ è su lo lan*,... sur la planche, voir art. préc. encycl. 7. *On mòr*, homme sans énergie (V Salvan). *Prèyè pò li mỗ*, prier... (V Praz-de-Fort). *Lè klòsə dè mòr*, les cloches (sonnerie) des m. (V Grône). *Dra di mỗ*, linceul (V Nendaz). *Il è pru vīly pò fér on mouó*, il est assez vieux pour... (N La Brévine); *al è bon pè får on mór* (G Bernex). *On ne vè pieu gnonça lè fanne seudre lè mouo*, on ne voit plus nulle part les femmes suivre les morts, prendre part à un convoi funèbre (Droz, *Loc.*). *Vouèyiə ĩn mouə*, veiller un m. (B Ajoie). *Le jour des morts* (2 nov.) s'appelle comme en français, mais plutôt *le jour de toutes âmes*, *la fête des âmes*, *les trépassés*, voir *âme*, *trépassé*. **III. 2**. *Irè na zinta mòrta*, c'était une belle m. (V

Vernamiège). *Iron katrou pò porta lə mó*, ils étaient quatre pour porter le cadavre (F Broye). *La mórta irè pèzanta,* la m. était pesante (ib.). **III. 3.** *La yu on mò*, il a vu un revenant (V Praz-de-Fort). *Oün mòr lèϑ aparouk*,... est apparu (V Grimentz). *Avé pouirə dé mòch^ou^*, avoir peur des revenants (V Evolène); *loua dé m.*, lieu hanté (ib.); *lə pròsèchyon dé m.*, la procession des m. (ib.), voir sous *procession.* **III. 4.** *Prindr lə mồr pò dzòyi avouè,* prendre le « mort » pour jouer avec (Vd Frenières). Le « mort », joueur fictif, dont on peut prendre les cartes pour remplacer les siennes, s'appelle aussi *borgne* (G), *aveugle* (Vd), *blĭnd* (B, de l'allemand suisse *blind*, aveugle, voir Tappolet, *Die alem. Lehnwörter*, II) ou *bòk*, *mouton* (B), voir sous ces mots.

Composés : cf. *raide-mort*, *ivre-mort*, *tête de mort* (sous *tête*)- *morte-saison.*

Comparaisons : Celles citées sous *mort*, s. s'emploient aussi avec l'adj. substantifié: *pâle*, etc. *comme un mort.* Il faut y ajouter: *raide*, *froid c. un m.*

Proverbes : *Mouềrta la bētə*, *mouề lou vənin*, m. la bête, m. le venin (Vd Vallorbe; se dit aussi ailleurs, figure dans la chanson de l'Escalade *Cé qu'è lainò*, str. 54, p. 25 de l'éd. Ritter : *Mourta la béque*, *et mourta* (sic) *le venin*). *Kan on·n è mồ*, *on·n a prœu pan*, quand on est m., on a assez de pain, c'est-à-dire : c'est peine perdue de tant se tracasser pour l'avenir (V Bagnes). *A la Chint Alèro lè mồ rəkòminson lòou pin·nə*, à la Saint-Hilaire, les m. recommencent leurs peines (V Vernamiège). *I fó avi puềr di vi*, *lè moua n vòlon rin fér dè mó*, il faut avoir peur des vivants, les morts ne feront pas de mal (F Gruyère). *Lè mouá ly an adi touá*, *pòrtan n mouajon nyon mé*, les m. ont toujours tort, pourtant ils ne mordent plus personne (ib.). *Bœrné k'è mồr*, heureux qui est mort (N Val-de-Travers). *Quand on est mort c'est por lontai* (longtemps, *Reima du corti*, Matile, *Mus. hist.* III, 169), dicton encore en usage d'après le *Pat. neuch.* p. 135, n. 6; Duret, *Gloss.*, p. 202, *quand on est môr*, *y est per lontimp*. *Lè dyiər ā lè fḗt dé mouə*, la guerre est la fête

des m. (B Clos du Doubs). *An kontin chu lé soulè d'ïn mouə, an vè lontan détchā*, en comptant sur les souliers d'un m., on va longtemps nu-pieds (ib.). *È n fā dékriè ni lé mouə ni sé k n son p li*, il ne faut dire du mal ni des m. ni des absents (ceux qui ne sont pas là, ib.). *Ïn èn an viə ā pu k'ïn chir mouə*, un âne en vie est plus qu'un riche m. (ib.). *A fò lochiə lé mòr an pè*, il faut laisser les m. en paix (B Plagne). *Lə mòr a adē̆ tòr*, le m. a toujours tort (ib.). Cf. les proverbes cités sous *mort*, s.

Noms de lieux : *La Mortigue*, nom de deux torrents dans le distr. d'Echallens et le distr. de Lavaux (= morta aqua, eau à cours tranquille), *La Mortaigue*, Yverdon ; dito Aigle, 1718 (Isabel), voir Jaccard, *Essai de top.*, p. 297 ; *Mortègue*, Daillens ; *La Mortivue*, Semsales, 1890, pron. pat. *mortīvouè;* affluent de la Broye, de même nom, torrent très intermittent, parfois à sec ; *Eaux-Mortes*, Cartigny, 1852, 10 ; *Les Eaux Mortes*, Avully, 1849, 5 ; *Eaumorte*, hameau ainsi dénommé d'après un ruisseau, autrefois le *Nant d'aigue morte* ou *d'Eau morte* (1762-1763), aujourd'hui le Nant des Crues (pat. *a édyə mórta*) ; Champ de la *Morte-eau*, Malleray, 1852, 3 ; *Morteauve*, Bévilard, 1891, 13 ; 1841, 6. *La Mortaz*, Granges (Payerne). 1891, 25, prés, champs, mare, signifie « flaque d'eau tranquille » (Burmeister). *En fontannaz mortaz*, Avenches, 1652 ; *en morta fontanaz*, Bière, 1845 (= source desséchée). *Mortruz* peut être rangé ici, nom d'un ruisseau à Cressier, pour lequel M. Godet, il est vrai, a proposé l'étym. Martis rivellus (*Musée neuch.* XX, 283, voir Jaccard, *op. cit.* p. 297) ; mais, outre que *ruz* représente rivus, non rivellus, il nous paraît peu probable que ce ruisseau porte le nom d'un dieu de l'antiquité. Si son cours est rapide aujourd'hui, il peut avoir été une fois à sec, *En Morta Terraz*, Gollion, 1891, 33, champs (peu productifs ?) ; *en Mortaterraz*, Cossonay, 1493, pré ; *Mortaterraz*, Thierrens. 1815 ; *A Morterre* (pour *mor*(*te*)*terre*), Diesse, en partie sur Prêles, 328 ; *Jardins de Morterre*, Prêles, 1856, 8, champs, prés, pâturages. *Mortaveau*, Nyon, pour Mortavaux (vallée aride ?), voir Jaccard, *op. cit.* ; *Morvaux*, rochers lugubres, dit Lutz,

entre la Val-Sainte et Bellegarde (F). Jaccard, qui défend l'étym. *mort val*, cite les anciennes graphies *Morval* 1134, 1146, *Morvas* 1146, *Morvaüx* 1198, où on remarque l'absence d'un *t*, ce qui ne laisse pas de la rendre suspecte. *Mor* = maurus, noir? Le mot vallis apparaît aussi comme masculin. Pron. pat. *mòrvô* (Fankhauser). Sous le bois de *Morteville*, Bonfol, 1849, champs. *Mont-Mort*, petit sommet au S. E. de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, 1783, 1762. Pron. pat. *u mon mô*. L'étym. mons mortuus ou morti(s) est douteuse, cf. le *Mormont* qui se rencontre à plusieurs endroits, et que M. Jaccard rattache plutôt à d'autres racines. A ses exemples il faut ajouter celui du *Mormont* à Courtemaîche (B). *Plaine Morte* ou *Planmortis*, Mollens, grand glacier descendant du Wildstrubel. Pron. pat. *lachyèr dè plan-mourti* (Mollens); *èn plan-na mòrta* (Lens). Ce nom paraît être d'introduction récente; auparavant on disait à Lens et on y dit encore *èn ouitoïn*, *lachyèr d'ouitoïn*. Dans *Planmortis* il faut probablement voir un planum mortivum. La légende veut que ce vaste plateau ait été jadis un des plus beaux pâturages du Valais, transformé en glacier à cause de la méchanceté des pâtres qui l'habitaient, voir Mario, *Le génie des Alpes val.*, p. 109: *Les mauvais pâtres de Ténébré*. *Plan-Morts*, Chalais, 1904; *Plamort* 1880, *Plan d'y morts* 1850; pat. *i plan di mòr*, forêt, broussailles, dans le Ban de Vercorin, qui, selon la tradition, aurait eu là son ancien emplacement (réminiscence de la peste de 1349?). *Plan des Morts*, forêt de la commune d'Hérémence; pat. *u plan di mò*, endroit hanté, dit-on, par la procession des morts. *Morteroche*, Grandval, 1851, forêt, pâturage; dito, Eschert B, 1852, bâtiment, pré.

Le sentier aux morts, pat. *lə sindāi ėi mouå*, « mauvais sentier par lequel on descendait autrefois les morts des Chevalleyres » (Odin, *Gloss. de Blonay*); *Chemin ès Morts*, 1735, sur le plan de Mollondin (Millioud); *Charrière des Morts*, Oron. « Afin d'éviter le passage des convois funèbres par Oron-la-Ville, surtout en temps de peste, on le faisait passer par le Carroz et les Chênes; ce chemin a conservé jusqu'à nos jours

le nom de.... » (Pasche, *Oron*, p. 458). Le même nom se rencontre à Gruyères, La Roche, Treyvaux (Fankhauser). *La Vy des Morts*, Jussy, 1742, chemin au nord du village paroissial. Même nom, Petit Saconnex, 1712, chemin conduisant au cimetière, aujourd'hui *Chemin Trembley*. *Vie es Morts*, Lajoux (Saicourt), 1853, champs. *Crêt des Morts*, Carouge, 1810, hangar, au Crest des Morts, ib. 1756, champs. *Au Mollard des Morts*, Gingins (Burnet). *A la Mortaz*, Denezy (Vd), dito Forel Vd (Burnet), peut s'expliquer comme ci-dessus *La Mortaz* de Granges, près Payerne, mais ce peut être aussi le souvenir d'un cadavre trouvé en ces endroits. *En Mortavillie*, Mur, 1580. *La Féna mortat*, Arzier, 1812, 36, pré. *Sur la Tête de l'Homme Mort*, Morcles, 1848, 9, rochers et gazons, voir sur l'origine de ce nom Ceresole, *Légendes*, p. 299. *A l'Homme Mort*, lieu-dit de Corcelles (N)[1]; le *Chemin des Vieilles Mortes*, nom de la route du Locle à La Saignotte (N Brenets) « parce qu'à la fin d'un hiver où la neige rendait les communications impossibles, on trouva mortes dans leur demeure deux vieilles femmes » (F. A. Perret, *Le Doubs*, p. 177). « A Petit-Noir [France], l'ancien lit du Doubs [corrigé] est appelé *la Morte* » (ib. p. 340). *La pīra du mòr*, Arbaz (V), bloc de rocher et chemin dans la forêt du Ban de Moëre; *Pirraz di Morts*, Bourg-Saint-Pierre, 1863, prés et champs. La tradition veut que deux personnes de Liddes soient mortes de la peste en cet endroit. *Pierre des Morts*, Saint-Maurice, 1882. *La Morte Pierre*, Corcelles (B), 1851, prés, champs; *Pierre Morte*, Soulce, 1850, champs; pourrait signifier « pierre effritée », cf. ci-dessus *Morteroche*. *Combe des Morts*, partie de la route du Saint-Bernard très exposée aux avalanches au pied du *Mont-Mort*.

mouri, v. mourir.

mouri (Vd Centre, Pays d'Enhaut, Vallée de Joux, Vevey-Villeneuve, Bas-Valais), *muri* (tout F et contrées vaudoises

[1] Déformation de *Aullemaure(s)*, voir J. Vodoz, *Echo des Alpes*, 1910, p. 410.

attenantes ; *Atl. ling. mœ̨ri*, Billens, forme douteuse ; Vd Auberson), *mouəri* (Vd Ormonts, Plaine du Rhône, Pailly, Vallorbe, Arzier ; V Vionnaz, Praz-de-Fort, Saillon ; G Hermance, Dardagny, Aire-la-Ville ; B Prêles), *mouèri* (Vd Vaugondry ; N Vignoble, Val-de-Ruz, Val-de-Travers), *moüri* (V Nendaz, voyelle entre *ou* et *u*), *móri* (V Bagnes, Trient, Finhaut ; G Bernex, textes), *m^ou^ourèi* (V Champéry), *mórei* (V Isérables), *mouri(k)* (V Hérens), *mourik* (V Lens, Anniviers), *mœri* — *məri* (V Savièse ; N Montagnes, forme habituelle de B), *mri* (N Côte-aux-Fées), *mru* (B Plagne, Péry, Malleray, Crémines). Les formes de l'*Atlas ling.* s'accordent assez bien avec les nôtres. Le recul de l'accent sur le radical, tel qu'il a été noté presque partout par M. Edmont, est conforme à nos habitudes de prononciation. Mais les longueurs de la voyelle radicale nous laissent perplexes. Nos matériaux ne les donnent qu'exceptionnellement.

Principales formes. Mourant : voir l'article *mourin* ; on y voit alterner les types *morente et *moriscente, ainsi à Vd Vaugondry *mouèrin* et Vd Penthalaz *mourəsin*. — **Il meurt, ils meurent** : *morit ou *moriscit, le dernier retire ordinairement l'accent sur le radical ; I. *mouər*, *mouairon* (Vd Ormonts) ; *moué* (Vd Champéry) ; *moū moūrzon* (V Liddes) ; *mœ́*, *mouairon* (V Bagnes) ; *mout* (V Evolène) ; *mœ́(r)* (G) ; *muā*, *muą̄ron* (F Romont) ; *moųər* (N Dombresson) ; *mœ́*, *mœ̨ra* (N Montagnes) ; *muə*, *mœran* (B Delémont) ; *muər mrò* (B Plagne) ; II. *mourè* (Vd Penthalaz) ; *mórét*, *móréson* (V Isérables, à côté de *mœ́rt*) ; *mourè*, *mourèchon'* (V Anniviers) ; *mouərȇ* (G Dardagny) ; *mouą̈rè*, *murchon* (F Gruyère) ; N et B n'ont pas de formes inchoatives. — **Il mourait** : Vd V G F offrent fréquemment **mourissait*, ainsi *mourəsāi* (Vd Savigny). — **Il mourut** : n'est sûrement attesté que pour B, *məré* (Delémont), *mra* (Plagne). — **Il mourra** : alterne avec des formes inchoatives, telles que *mourətra* (Vd Savigny) ; *mouriϑrè* (V Anniviers) ; *mouərètra* (G Dardagny) ; *mœrtra* (N Chaux-de-Fonds). B ne les connaît pas : *muəré*, *mœ̄ré*. Ces anciennes formes sont très rares dans les cantons Sud, mais Leysin a encore *mouərè* ; M. Cornu a

relevé à Montbovon *chti an muri* = cet an je mourrai, forme tombée en désuétude depuis. B Plagne *muərər*, correspond à un français **mourira*, cf. *de mourərè*, je **mourirai*, dans Duret, *Gramm. sav.*, p. 51; *y' an mœrirō* (Rossat, *Chants pat.*, *Arch. s. d. trad. pop.* V, p. 102) est une forme analogue du conditionnel, qui est habituellement *mœ̄rō*, comp. les barbarismes *je mourirai*, *je mourirais* mentionnés par nos dictionnaires de provincialismes (Grangier, Péter, Pierrehumbert). Le dernier cite « un fameux début de harangue militaire : « S'il faut mourir, mourissons! s'il faut périr, pérons! » qui, s'il n'est pas authentique, illustre du moins assez bien l'hésitation entre les formes inchoatives et non inchoatives. — Comme **participe passé** fonctionne l'adjectif *mort*, dont nous avons trouvé bon de faire un article à part du *Glossaire*, voir article précédent. Cependant nos patois n'ont pas manqué, isolément, de former un participe sur le modèle d'autres verbes en -ire, ainsi *mœri*, employé de préférence dans le district de Delémont : *èl ā mœri*; ou *mru*, qui correspond au français fautif **mouru*, et qui a envahi l'infinitif, dans une partie du Jura bernois, grâce à l'identité ordinaire des infinitifs et des part. passés (voir Degen, *Die Konj. im Pat. von Crémines*, p. 107). A Montbovon, M. Cornu a noté *mouréi-tə*, forme qui manque à Hæfelin, *Les pat. du cant. de Frib.*, p. 128.

Syn. Voir plus loin.

1. mourir; **2.** cesser de fonctionner; **3.** comme verbe actif: éteindre (V).

1. *Mouri din sé sola*, m. dans ses souliers, sans passer par la maladie (Vd Blonay). *M. a son pan ganyin*, m. à son pain gagnant, sans être à charge à autrui (ib.). *L'an dévan kə mourəsisè*, l'année avant qu'il mourût (ib.). *Alā in mourəsin*, aller en m., en douceur (ib.). *Nə vouai pa mouəri siy an, d'abo kə mè kopə dou bokon dè pan*, je ne vais pas m. cette année, puisque je me coupe deux morceaux de pain (par inadvertance, loc. Vd Ormont-dessus). *I farai pā mó dè mori*, il ne regretterait pas... (V Bagnes). *M. sò kou*, m. sur le coup, instantanément (ib.). *Mouri dè mó choubətə*, m. de mort subite; *m. dè la mó dé mósè*,

m.... des mouches, de mort imprévue (V Evolène). *Mœri d mouə sõbit* (B Charmoille). *Mouri din cha tyœutsè*, m. dans son lit = m. de sa belle mort (V Salvan); *mœri din son yé*, idem (B Séprais). *Nò kòntèṅ toui mourik*, nous devons tous m. (V Grimentz). *Mourik koum oun a vəkouk*, m. comme on a vécu (V Mage). ...*que vo volia... nos étranglia et fare to mori*, que vous vouliez... nous étrangler et nous faire m. tous (*Cé qu'è lainô*, str. 44, éd. Ritter). *Vou pȧ avei liji dè muri*, il ne veut pas avoir loisir de m., d'un qui est toujours pressé (F Prez-vers-Siviriez). *Côdrus que mueirt por sôvar sa patrie*, Codrus qui meurt... (Python, *Egl.*, éd. Moratel, p. 122). *Flaccus Maro, frârè dè Virgile, que moure dins l'âgeo d'adolescenhe*, ... qui mourut... (ib., p. 118). *Moûre gaillard, qu'est-cè qu' cè m' fâ*, meurs seulement... (Quinche, *Gloss.*). *I mouérétrai s'i mdgîve atant que liu*, je mourrais si je mangeais autant que lui (ib.). *El ètai force, ass' force que de mouèri*, il était nécessaire, aussi n... (Quinche, *Passage du Roi*, *Le Pat. neuch.*, p. 177). Même formule dans la lettre de Quinche placée en tête de son *Gloss.* (*Le Pat. neuch.*, p. 22). *Vollin meri gai et boneuna*, nous voulons m. gais et heureux (Huguenin, *Chans.*, n° 21). *Maidaime en vai meuri*, m. en va m. (Raspieler, *Pan.*, vers 107). *I vœ mœri si s n a p vré*, je veux m. si ce n'est pas vrai (B Boncourt). *O muə tu lé djòr*, on meurt tous les jours, insensiblement (B Plagne). *Mru chu son fmẽ́*, m. sur son fumier, sans être sorti (ib.). *El ā prou malèt po mœri*, il est assez malade pour m. (B Vermes). *Mœri d' vẽ́yăs, d' tchègrĩn, d' păvou*, m. de vieillesse, de chagrin, de peur (ib.). — **2**. *Lè linp mœ̆r*, la lampe s'éteint (B Vermes). — **3**. *mouəri lə fouă*, éteindre le feu (V Charrat). *Mour lo fouă*, éteins... (V Liddes).

Proverbes. *Vó mī soufri tyé mouri*, il vaut mieux souffrir que m. (Vd Blonay). *Kan on-n a yu tré béi méi d'avri, lè asətoũ tin dé mouri*, quand on a vu trois beaux mois d'avril, il est bientôt temps de m. (ib.), se dit aussi ailleurs. *On nə sā nè kā vi nè kā mouər*, on ne sait qui vit ni qui meurt, exhortation à bien vivre (Vd Ormont-dessus); en Valais: *on sā pā nĩn kə vi*

nĭn kə mœ́ (Bagnes); forme bernoise (Plagne) : *ò n sè n kó vi n kó mūər. Nə fó pā grantin por mouəri*, on est vite mort (Vd Ormont-dessus). *Pò payī è pò mouri, lè adī prāo vito*, pour payer et pour m., c'est toujours assez tôt (Vd Savigny) ; variante frib. : *pò payi è muri lè totèvi praou vutou* (*Etr. frib.* 1875, mai). *Kan on vi sin s'amā, on mouər sin sè règrètā*, quand on vit sans s'aimer... (Vd Ormont-dessus). *On n' asuiró dè rä tyè dè mouəri*, on n'[est] sûr de rien que... (Vd Leysin). *Aprẽ́ tan də mó, mru a fó*, après tant de maux, m. il faut (B Plagne). *Méi n'èm pou, mourik chè lāché*, [qui] plus n'en peut, m. se laisse (Gilliéron, *Prov. de Vissoye*). *Les vîllio deyvont, les dzəuno puont muri*, les vieux doivent, les jeunes peuvent m. (*Etr. frib.* 1875, juillet). En regard de ces témoignages de l'inéluctabilité de la mort, la sagesse populaire offre cette consolation : *On ne muert qu'onna vez*, ... fois (Duret, *Gloss.*) ; *an n muə k d'in-n mouə*, on ne meurt que d'une mort (B Epauvillers). *Nè fó todzò yəna pò mouəri*, il en faut toujours une (une cause) p. m. (V Vérossaz). *Ey faut sé mariâ po sé fére à bliamâ; ey faut muri po sé fére à gabâ*, ...pour se faire blâmer ...louer (*Etr. frib.* 1872, déc. ; même prov. dans le *Lien vaud.* 1904, nº 10). *Pò bin muri è fó bin vivrə* (F Broye). *Stu k vi an rnẽ̀, muə an rnẽ̀*, celui qui vit en renard,... (B Boncourt). *L'ün pœ̀ mœ̀ri də s kə fè è vivr ĭn-n ātr*, l'un peut m. de ce qui... un autre (B Epauvillers). *Nə tə dépouy pè dvan k də mru*, ne te dépouille pas avant... (B Plagne).

Etym. Du latin morire pour mori. Pour l'inf. *mru* voir ci-dessus sous *principales formes*. Le sens d'*éteindre* s'explique probablement ainsi : *mourir* a été autrefois employé comme verbe actif dans le sens de *tuer*, comme en vieux français. A ce moment, il s'est rencontré avec le verbe *tuer*, qui réunit également les deux significations de *mettre à mort* et d'*éteindre* ; voir ce mot.

Synonymie. Non seulement les poètes se sont ingéniés à trouver de nouvelles expressions pour l'idée de la mort, soit en imitant des tournures des langues anciennes, soit en recourant au trésor inépuisable de l'imagination poétique ; la langue

du peuple aussi ne cesse d'inventer des périphrases, dans le besoin, qui renaît constamment, d'éviter le mot brutal, effrayant, indélicat, ou d'ajouter au sens général une nuance dictée par les circonstances. La mort fait résonner toute la gamme des sentiments humains, du désespoir le plus profond jusqu'à l'ironie méchante. Il y a peu de domaines linguistiques où l'on puisse, comme dans celui-ci, étudier l'action de la psychologie sur le renouvellement incessant du vocabulaire. Aussi avons-nous cité un choix de locutions romandes pour *mourir* dans une étude des rapports qui existent entre le monde des idées et celui de l'expression (*An den Sprachquellen, Universität Zürich, Festgabe zur Einweihung der Neubauten*, 1914, p. 111).

La mort rompant tous les liens et mettant un terme à toutes les occupations, les points de départ pour arriver à une nouvelle périphrase sont multiples. De là l'étonnante richesse de la liste que nous allons soumettre au lecteur. Elle comprend bien au delà de deux cents termes. Encore notre catalogue est-il loin d'être complet. Il nous arrive souvent, en classant les fiches du *Glossaire*, de mettre la main sur un mot oublié. Comment introduire de l'ordre dans cette longue énumération? Nous aurions pu suivre le modèle qu'offre M. L. Morandi dans sa fine étude stylistique *I sinonimi del verbo morire* (dernière rédaction dans *Prose e poesie italiane*, 1900), c'est-à-dire distinguer entre les styles noble, familier et comique (*scherzevole*). Mais il nous paraît bien difficile de séparer ce qui appartient aux deux dernières catégories et nous ne pensons pas que M. Morandi y ait pleinement réussi. Nous tâcherons donc de diviser nos périphrases en termes honnêtes et en termes plus ou moins facétieux, tout en les groupant, à l'intérieur de chaque subdivision, un peu d'après l'idée dominante qui y réside: *départ*, *voyage*, *métiers*, *vie de famille*[1], etc. En outre, comme

---

[1] M. Morandi a adopté l'ordre alphabétique, que nous jugeons trop superficiel.

les périphrases se rapportent à différents moments du trépas, nous essayons de distinguer entre celles qui signifient *mourir* et celles qui représentent plutôt l'idée d'*être mort*, bien qu'ici encore la classification ne puisse pas être nette. Un changement de temps (*il fait* ou *a fait le grand voyage*), le remplacement d'un élément de la phrase (*il va*, *il est dans le pays des taupes*) peut faire passer la locution d'une catégorie à l'autre. Quelques-unes des expressions, comme *graisser ses bottes*, auraient mieux trouvé leur place dans la liste synonymique donnée à l'article *mort*, s., *encycl.* 4, sous *agonie.*

Evidemment, la grande majorité de nos périphrases nous sont venues d'ailleurs ; un très petit nombre portent une empreinte locale, plusieurs ont pu naître spontanément en différents endroits. Notre liste est donc un ramassis de locutions représentant d'anciens tabous qui défendaient de prononcer le mot de *mort*, de réminiscences littéraires ou de sermons, de croyances bibliques, d'euphémismes prudents dont on use vis-à-vis d'un malade, d'atténuations sages employées devant les enfants d'un défunt, de mots cruels inventés par le gamin de Paris, qui fournit tant de phrases aux pays de langue française, etc. La population romande n'est pas responsable de la création de certains de ces tours, qui peuvent paraître barbares en présence de la mort. Du reste, posséder un terme n'équivaut pas à l'employer souvent, et une expression forte, lâchée dans un moment d'abattement moral, traduit bien des fois plus de faiblesse que d'équilibre. C'est un moyen de tromper les autres et soi-même sur le degré de résistance qu'on possède.

Comme chacune de ces périphrases reparaîtra sous sa forme patoise, avec ses exemples, dans les articles respectifs du *Glossaire*, nous les francisons ici, sauf exception, tout en sachant bien qu'elles y perdent beaucoup en expressivité.

A. Mourir. I. Termes polis : *Rendre le dernier soupir, le dernier souffle, le dernier peccavi* (F); *tirer le dernier souffle, tirer les derniers, tirer* (V); *faire le dernier bâillement, le*

dernier soupir, *bailler* (*donner*) *le dernier soupir*; *expirer*. *S'éteindre*, *sè dèχindrè* (même sens), *fermer* (*clore*) *les yeux*, *kotâ lè jə* (même sens, F), *clore lè pəlyon* (les cils, Vd). *Dormir le grand sommeil*, *s'endormir tout de bon*. *Décéder*; *succomber*; *se laisser aller* (V). *Rendre l'âme*; *partir pour la gloire* (peut prendre une teinte ironique); *partir pour l'éternité*, *entrer dans la joie de son Seigneur*, *dans la grande retraite*; *aller voir le Père éternel*. *Fenā* (finir, V), *afənā* (V); *achever sa carrière*, *sa course*, *son temps*; *tsavounā* (achever) *sa carrière*, *finir* ou *fournir sa carrière*, *finir* ou *fournir son temps*, *sa vie*, *ses jours*, *de souffrir*, *tsavounā sou dzœ* (achever ses jours, V): *être au tehavon de sa carrière* (N); *faire son temps*; *défunter*. *En partir* (Vd); *trépasser*, *s'en aller*, *partir pour l'autre monde*, *passer dans l'autre monde*, *quitter ce m.*, *faire ses adieux*; *faire une grosse place* (V); *laisser de la pitié* (V). *Rèstā kə* (rester là, Vd), *sobrā* (rester, Vd).

II. Termes plus ou moins facétieux : *Oublier*, *roublier de souffler*, *plyèkā dè choχlyā* (cesser de souffler, F), *finir de siffler*, *de ronfler* (Vd). *Virer le blanc* (des yeux), *le jaune* (Vd), *virer l'œil*, *virer gāga* ou *gāgat* (B), *tourner les yeux*; *montrer les dents blanches* (Vd). *Faire le grand voyage*, *le gros v.*, *le voyage de saint Jacques* (V), *partir pour le gros voyage*, *pour les Indes* (V), *pour le pays d'Aoste* (V), *pour le pays des taupes* (*des dèrbon*), *pour le royaume des taupes*, *pour le pays des bousrœ* (taupes, B), *aller trouver les taupes*, *aller dans le pays des taupes*; *faire le grand saut*, *la culbute*; *piquer les sauts* (Vd); *passer outre* ou *delà* (V, F), *de l'autre côté* (V), *la Gemmi* (V), *les glaciers* (V), *passer derrière* (V), *pasā Tsəvəlye è Dorbon* (Vd Ormont-dessus); *aller sur Mussel* (G, où il y a un cimetière); *passer dans la barque à Caron* (Vd); *aller voir ce qu'ils font de l'autre côté*; *déguerpir*, *tourner les semelles*. *Frotter* (graisser) *ses bottes* (F), *cirer ses bottes* (N, B), aussi « le curé lui a ciré ses bottes » = donné les derniers sacrements » (Daucourt, *Folk-Lore Suisse*, III, p. 75). *Périr* (tiré de la vie des animaux), *crever*, *krapā* ou *krapi* (Vd, V). *Claquer*

(comme pour *crever*, à l'origine idée d'une chose qui éclate, cf. l'italien *scoppiare*, *schiattare*, *schiantare*, Morandi, p. 684), *klyanpā* (voir ce mot), *pètā*, *pètā la groūla* (voir ce mot, Vd), *craquer* (Vd); *craquer le marmot* (F, terme d'argot mal compris, *croquer le m.* signifie attendre une éternité). *Casser sa pipe*, *briser sa p.*, *briser le fétu de sa p.* (F), *rompre sa p.* (B), *avoir fumé sa dernière pipée* (Vd), *renoncer à la tabatière; casser ses noix* (*kọkyè*, Vd); *dévisser* (*son billard*) (Vd, F); *renverser son huile* (Vd); *trosā la kotairyā* (rompre l'aiguillée de fil, souvenir d'Atropos? Vd Alpes); *laisser courir sa cuiller*[1], *laisser tomber sa c.*, *laisser bas sa c.* (V), *perdre sa c.* (B), *jeter loin sa c.* (*tsanpā lavi*, *fotrə via*, *fyèrə*), *essuyer son couteau; lâcher* (*renverser*) *son écuelle; perdre le goût du pain*, *tourner le dos au p.*, *avoir mangé tout son p.; son oie est bientôt cuite* (Vd)*; il a d'abord cuit ses aulx* (V), *être cuit* (B). *Donner son bien* (aux pauvres, V, F), *tester* (V, F). *Passer l'arme à gauche* (argot militaire), *descendre la garde*, *mordre la poussière*. *Déloger* et autres verbes signifiant *déménager*. *Lever l'ancre*. *Chtorbà* (de l'all. *gestorben*, F). *Aller dormir dessous l'herbe* (Vd). *Vəri lə brœsè* (=? V Chamoson); *tifyā* (sens primitif? V Bagnes); *Rendre les* « *guilles* » (*quilles?* N). *Etre au bas des Chaux* (N). *Aller faire des* « *frondạ* » (espèce de jouet, voir ce mot, B). *Sentir le sapin* (signifie plutôt « être en danger de mourir », allusion au cercueil); *achounā lə pəkātso* (sentir la boue, V); *aller faire des toupines* (Vd).

B. Etre mort (aussi **en cercueil** ou **enterré**). ***I. Termes polis:*** *Etre sur la planche*, *sur lo lan* (voir ci-dessus *mort*, s., *Encycl.* 7). *Avoir été fauché* (*sèyā*, on ajoute quelquefois: comme de l'herbe tendre, pour une mort subite, de même les

[1] Voir l'explication de cette locution donnée par E. L. Rochholz (cuiller comme symbole de droit) sous *Volksthümliche Redensarten für Sterben*, dans son ouvrage *Deutscher Glaube und Brauch im Spiegel der heidnischen Vorzeit*, t. I, p. 142. On y trouvera aussi, sous *Oberdeutsche Leichenbräuche*, p. 131-215, une quantité d'analogies avec nos rites funèbres.

suivants), *moissonné* (comme un champ d'avoine), *coupé*, *emporté*. *Il a tout dit*, *tout bataillé* (fini de b.). *Il est loin*, *là*, *étendu*. *Le bon Dieu l'a voulu! ç'a été son heure.*

II. Termes familiers ou facétieux : *avoir mis le* « *garde-habit* », *la* « *garde-robe* », *la veste*, *le paletot en sapin*, *le gilet de bois*, *son anglaise de sapin*, *sa* « *véture* » *de s.* (Vd, F); *avoir mis le dernier habit*, *le complet qui ne se change pas* (V), *un jupon de sapin* (B), *un manteau de bois* (B); *être dans la boîte en sapin* (N). *Etre entre quatre* (*six*) *planches*. *S'en aller les pieds devant*, *les premiers*. *Faire son dernier chemin*. *Garder les poules du curé* (les cimetières sont près de la cure), *garder les p. à Müller* (habite près du cimetière, Vd Savigny), *chez Pius* (dito, B Plagne). *Sucer* (*manger*) *les dents de lion par les racines*, *ronger les dents de lion par le bout*. *Etre* (*à*) *six pieds sous terre*, *en tèpa* (gazon, Vd), *être caché six p. s. t.* (V), *avoir six pieds de terre sur le nez*, *le corps*, *le mòr* (museau), *avoir les pieds en terre* (Vd). *Donner à manger aux vers*. *N'avoir plus mal aux dents*, *être guéri du m.*, *n'avoir plus mal à la gorge; avoir le nez sec*, *les os secs*, *les pieds froids*. *Avoir été réduit* (mort subite), *raclé*, *plié*, *raplèya* (replié), *nettoyé*, *ramassé*, *foutu*. *N'avoir plus soif*, *ne pouvoir plus souffler sa soupe*, *être à bas du pain*. *Il a roté* (G, = fini de r.). *Etre barba* (rasé pour tout de bon, V). *Il a viré les fers*. *Etre embarqué*. *Etre chtòrb* (all. *gestorben*, voir ci-dessus A. II). *Tèpā* (sommeiller, F). *Avoir fini d'entendre le coucou* (V, B)[1].

intèremin, s. m. enterrement.

intèremin (Vd Centre, Grandson, Plaine du Rhône, Bas-Valais, F Gruyère—Veveyse; la nasale *in* est souvent diphtonguée, voir *Atlas*; des deux *e* des syllabes médianes le deuxième

---

[1] Les expressions allemandes pour « mourir », surtout celles d'origine biblique, sont réunies dans l'article de Fr. Wilhelm *Die Euphemismen und bildlichen Ausdrücke unserer Sprache über Sterben und Totsein und die ihnen zu Grunde liegenden Vorstellungen* (*Alemannia* XXVII, p. 73-83). Elles correspondent souvent aux nôtres.

est moins ouvert, le premier ordinairement allongé), *untȅremin* (Vd Pays d'Enhaut), *untȅremun* (Vd Penthalaz); *intȅreman* (Vd Enclaves, F Glâne et Broye); *ätèrèmä* (Vd Leysin; cette dénasalisation s'observe en beaucoup d'endroits, à divers degrés, voir *Atlas*), *èintèrəmè* (Vd Savigny), *aintȅrəmȅ* (Vd Vallée de Joux), *eter(e)mè* (Vd Ouest), *intèrmè* (F Sugiez); *intèrəmin* (Bas-Valais, passim, ainsi à Bagnes, Liddes); *èntèrèmèn* ou *èntèrəmèn* (sans nasales, V Est); *antèraman* (G Hermance); *ätarámä* (G Bernex), *aètaramè* (G Aire-la-Ville); *ètèrmè* (N Vignoble, Val-de-Ruz), *étarmè* (N Noiraigue), *atarma* (N Montagnes), *atèrma* (N Chaux-de-Fonds), *òtèrmò* (N Cerneux-Péq., B Malleray); *intèrmin* (B Prêles); *étarmò* (B Plagne), *antèrman* (B, pron. française, sauf que *è* est plus ouvert).

1. action de couvrir de terre, par ex. une plante; **2**. ensevelissement d'un mort (ensemble des cérémonies accompagnant la mise en terre du corps); par restriction: **3**. convoi funèbre; **4**. repas d'enterrement.

1. voir sous *intèrā*, enterrer. **2**. *Lè vīlyè dzin sè soūlon d'alā todzor é-z intȅremin*, les vieilles gens se lassent d'aller.... (Vd Ormont-dessus). *Tandi bin dè-z anāyè, nə su alā a la Valā kè po dè-z aintèrmè*, pendant..., je ne suis allé à la Vallée... (Vd Le Chenit). *Lé-z ótro yádzo on faséi gró dé tīrəbá éi-z intèremin*, autrefois l'on faisait un grand branle-bas aux e. (Vd Blonay). *Asistā in-n on-n intȅrèmin*, assister à un e. (V Lourtier). *Firè sinblan dè kòrné lə dzò dè l'i.*, faire semblant de pleurer le jour... (V Praz-de-Fort). *On son-nə lo glyé pädä l'ätárámä*, on sonne le glas pendant... (G Bernex). *Chounō l'intèrèman*, sonner l'e. (F Villargiroud). *Y è deman le mariāzo, apré-d'man l'antèraman*, c'est demain..., chanson de la vieille, G Hermance, *Schwyzerländli*, p. 233). *An l'antèrman dé-z èvar, lé-z èrtiə ryan*, à l'e. des avares, les héritiers rient (B Charmoille). *Bayiə lə pin də l'intèrmin*, distribuer du pain à l'occasion de.... (B Prêles). *Lə pan, la mòta, lə vun d'untèremin*, le pain, le fromage, le vin consommé dans un repas d'ent. (Vd Rougemont); *manti d'int.*, « manteau », voir encycl. nº 11; *mècha, rèpé d'int.*, messe, repas

d'e. (F); *ïn dẽnè̃ d'antèrman*, un dîner d'e. (B Charmoille); *in·n mi·n d'ant.*; une figure funèbre (ib.). — **Proverbes :** *Kan lè fèmalè aréton dè dèvezā, l'intèremin fó préparā*, quand les femmes cessent de jaser, il faut préparer l'e. (Vd Ormont-dessus). Forme gruyérienne : *Kan fèna plyèkè dè parlå (dèvəjå), l'intèremin fó aprèϑå (prèpará)* (Chenaux-Cornu, *Romania* VI, nº 124). *E n fā p tχuè̃ lè̃ pus, pòskə, tχin an lẽ tχuan, è y an vïn ā mouin dou san à l'antèrman*, il ne faut pas tuer les puces, parce que, quand on les tue, il y en vient au moins deux cents à l'e. (B Develier, Rossat, *Prov.*, *Arch. s. d. trad. pop.* XIII, p. 45). — **3.** *L'ªintèrmè è pèrti justou a l'aoura*, le convoi funèbre est parti juste à l'heure (Vd Le Chenit). *Suivr l'ätèrèmä*, suivre le convoi (Vd Leysin); *on vyédj s'été la mouda kə lè fanè sœyan lè-z atèrma*, autrefois c'était la mode que les femmes suivaient les c. (Droz, *Loc.*). *Fó pá k'on·na nòsə rinkontréi on·n intèremin*, il ne faut pas qu'une noce rencontre un cortège funèbre, cela porte malheur (Vd Blonay). *On·n a vyu pasá l'antèraman*, on a vu passer le c. (G Hermance). *Outó nò, vätyå l'ätaramä k va pasá*, ôtons-nous, voilà l'e. qui va passer (G Bernex). *On bī-l (gró-l) int.*, un « bel » (gros) e. = un long convoi (Vd et ailleurs). — **4.** *Lè j intèremin vənyon tchyè*, les repas d'ent. [re]viennent cher (V Vernamiège). *Férə l'intèremin ou kabarè*, faire le repas d'e. à l'auberge (F Montbovon). *I sé ainvitè ò l'étarmò*, je suis invité au repas d'e. (B Plagne).

Etym. : De *interrare + suffixe -amentum.

Syn. : *intèrā*, s. m. (Vd, voir ce mot, c'est l'inf. pris substantivement, cf. ci-dessus *bātsī*) : *intèryaou* (Vd, *interratorium, voir ce mot); *chérəmin* (V Lens, litt. « *serrement* », de *serrer* = réduire); *ensevelissement*; *défunt* (cf. Grangier, *Gloss frib.* Suppl. p. 16).

Encycl. 1. Anciennement, à Lausanne, on avait la coutume **d'enterrer l'année.** « Un mannequin, représentant un homme mort à force de boire, était porté en procession par la ville, à la lueur des flambeaux, par des hommes costumés et masqués, l'un en confesseur, sous un baldaquin, d'autres en médecin,

apothicaire, marguiller, etc. Cette procession faisait des stations dans chaque rue. Le mannequin était placé sur un drap tendu, soutenu par huit hommes qui le *paumaient* (bernaient) en l'invitant à boire (par une chanson) ». Cette ancienne mascarade a pris fin vers 1820 (*Cont. Vaud.* 1884, nº 52). De la même façon, dans le Jura bernois, on **enterre le carnaval**, voir sous *brandons*, *Encycl.* 5.

2. Rèver d'enterrement est signe de noce prochaine (B).

3. Suite des remarques encyclopédiques faites sous *mort*, voir ci-dessus. Les noms qu'on donne au **cercueil** dans nos patois sont *vā(r)*, qui est le mot le plus répandu, puis ce sont les correspondants de *bière*, *cercueil*, *caisse*. Termes ironiques : *katsə-mouār*, « cache-mort » (Vd), *dèrirə méjon*, « dernière maison » (Vd), *viχirə dè sapin*, « vêtement d. s. » (F). *Vā*, du latin vas, est un souvenir des anciens sarcophages de pierre ; « caisse », usité en Valais, correspond bien aux cercueils de bois les plus simples qu'on puisse imaginer. *Mettre en bière* se dit aussi *encaisser* (V). On a également tiré un verbe spécial de *bière : èmbiəryè* (V Lens).

On se rappelle encore le temps où un cercueil servait pour tout le monde : arrivé au cimetière, on le vidait en laissant glisser le cadavre dans la fosse. Cela nous est attesté pour Lessoc (F) et pour la vallée de Salvan (voir Mario, *Génie des Alpes val.*, p. 199). A la campagne, on voit encore beaucoup de cercueils de bois de sapin auquel on laisse sa couleur naturelle ; on se borne souvent à peindre une croix sur le couvercle ou sur les planchettes de devant et de derrière. Sans cela, la couleur noire prédomine ; ce n'est que depuis peu qu'on la remplace par des teintes brunes. Dans le Jura bernois, le noir est souvent réservé aux personnes mariées, tandis que les célibataires ou enfants sont ensevelis dans des cercueils bleus ou blancs. L'usage de pratiquer une ouverture dans le couvercle, afin de pouvoir contempler jusqu'au dernier moment le visage du défunt, n'est guère connu en Suisse romande, mais on a vu de ces petites fenêtres dans les cantons de Berne et de Fri-

bourg. Le corps avait la tête couchée sur de simples copeaux. On les remplace peu à peu par des coussins d'étoffe. Autrefois c'étaient les voisins ou amis qui confectionnaient le cercueil; traces de cet usage dans la haute vallée de Bagnes, à Plagne (B) et ailleurs. Maintenant c'est plutôt à un menuisier qu'on le commande et, dans les villes surtout, le luxe a été introduit dans ce domaine comme dans tous les autres : cercueils façonnés, capitonnés, à pieds et ornements de métal blanc, en bois de chêne ou de noyer. Dans le canton de Genève, il arrive qu'on indique, au moyen de clous à tête jaune, les initiales du défunt.

Dans le livre cité, Mario raconte avec quel stoïcisme nos rudes campagnards voient la mort s'approcher. Il y en a qui se font faire eux-mêmes leur cercueil. Ce meuble les attend, remisé dans un *raccard*. Un couple de Bagnes s'en servait tranquillement comme d'une table à manger. Nous avons nous-même consulté sur son patois une nonagénaire, à Charmey, assise dans sa chambrette à côté de son cercueil.

Les montagnards tiennent à être enterrés dans leur village natal. Avant qu'il y eût des routes, on pouvait voir des Anniviards, morts dans la plaine, montés à califourchon et solidement attachés sur un mulet, faisant de nuit le long trajet qui les séparait de leur église (voir Mario, *op. cit.*, p. 198). Lorsqu'un décès survient dans les hauts pâturages, on peut rencontrer le cercueil vide, porté par un mulet, tandis que plusieurs hommes transportent dans la vallée le cadavre, enveloppé dans un drap (V).

4. **Dépôt d'objets dans le cercueil.** On couche les morts dans leur dernière demeure tels qu'ils étaient dans leur lit ou sur la planche (voir ci-dessus *mort*, *Encycl.* 7), avec un chapelet aux mains, un crucifix, un calice (si c'était un prêtre), une Bible ou un autre livre pieux sur la poitrine, quelques fleurs (surtout pour une jeune fille). Les traces de coutumes païennes se sont perdues, mais on raconte en Valais que, dans certains villages, il arrive ou arrivait qu'on mît une pièce d'argent dans

la bouche du mort pour la traversée, ou qu'on déposât dans la bière du vin, du pain, du fromage, et même une paire de souliers, afin qu'il pût sans encombre effectuer le voyage de Saint-Jacques.

5. La **tombe est creusée** généralement par un fossoyeur attitré, qui est la plupart du temps le marguiller ; accidentellement, ce peut être un autre fonctionnaire public, ainsi le cantonnier (G Hermance). Mais à la campagne, surtout dans les cantons de Fribourg et du Valais, s'est conservée la belle tradition de faire creuser la fosse par les amis ou les proches voisins du défunt. En récompense, ils sont invités au repas d'enterrement, s'il a lieu, ou reçoivent une petite collation pendant le travail ou quelque vêtement laissé par le mort. A Bagnes, chaque village est divisé en cercles mortuaires, les *voisinages*, en patois *vəzənan*, dont les familles sont mises à contribution lors de l'ensevelissement d'une personne mariée. A tour de rôle, elles sont astreintes au creusage de la fosse au cimetière paroissial. La nomination d'un croque-mort, survenue il y a quelques années, ne fut pas jugée favorablement et on en revint au vieux système.

6. L'usage de **porter le cercueil** entre amis, voisins ou parents du trépassé est encore très commun à la campagne. Certains cimetières alpestres ne permettraient pas d'autre moyen de transport[1]. Le corbillard des villes s'introduit avec les routes, mais est encore peu usité. Comme porteurs, on nomme spécialement les ressortissants des *voisinages*, pour Bagnes ; les filleuls, neveux ou cousins pour Evolène et Champéry ; souvent la famille désigne ceux qui doivent remplir ce devoir. Dans beaucoup d'endroits, une touchante solidarité unit les morts et les vivants, de sorte que les adolescents ou enfants sont portés par ceux de leur âge ou de leur sexe. Dans H. Herzog, *Schweiz. Volksfeste, Sitten und Gebräuche*, p. 311.

---

[1] Voir la lithographie de H. B. Wieland, que nous reproduisons d'après le périodique « Die Schweiz », 1913.

on trouve la description poétique de l'ensevelissement d'une petite fille dans les vallées d'Hérens ou d'Anniviers. Elle est habillée de blanc, ornée d'une petite couronne de mariée, portée dans un cercueil ouvert, et accompagnée de six couples de fillettes vêtues comme elle. La plus pauvre enfant de la commune porte le vêtement de la morte, qu'elle hérite. — Un petit enfant est porté par le parrain, la marraine ou la sage-femme. — Quand le trajet est long, les porteurs se relayent. On porte sur les épaules ou sur un brancard (*potchmouə*, « porte-morts », B Ajoie). De là les expressions *portāre* ou *brankardāre*. Comme ce sont à l'origine les mêmes qui font la tombe et qui portent le cercueil, on les appelle aussi dans les deux fonctions *fousār* (N).

7. Pendant le convoi, le cercueil est recouvert d'un **drap mortuaire** appartenant à l'église ou à la commune. Il s'appelle « *kouvèrta* des morts » ou *kouvèrtyā* (F), « couvre-morts », « couvre-cercueil. » Ce drap est ordinairement de couleur noire, avec une grande croix blanche, cousue dessus. Mais il arrive que la couleur soit variée selon le cas : noir, larmé de blanc pour les mariés ; blanc et bleu ou violet pour les célibataires (B ; noir ou blanc F, G). Le grand poêle, dont quatre parents ou amis tiennent les cordons, est d'introduction récente. L'usage de mettre d'abord sur la bière un linceul, sous le drap mortuaire, ne s'est conservé que dans la campagne genevoise. Ce linceul appartient de droit au curé (droit de *spolie*, voir van Gennep, *Du berceau à la tombe*, p. 211 ss). Autrefois on n'ornait de **couronnes** que les cercueils des enfants et des célibataires. C'est encore le cas dans nombre d'endroits. Ces couronnes étaient données par les compagnons ou amis, les sociétés de jeunesse, qui se cotisaient, ou les parrains. Elles étaient de fleurs ou de perles artificielles, généralement blanches. On y joignait quelquefois des versets bibliques ou des poésies de circonstance, calligraphiés sur des feuillets blancs découpés en cœurs et lus à la fin de la cérémonie funèbre (Vd Ormonts, Savigny). Les couronnes étaient aussi portées séparément par

des « porte-couronnes ». Après l'enterrement on en laissait au cimetière, ou en faisait cadeau à l'église pour servir d'ornement des autels; d'autres en conservaient sous verre, à la maison; il n'est pas rare, aujourd'hui, d'en rencontrer dans nos chalets, sous des glaces convexes, avec indication de la date, déjà lointaine, du décès. L'usage coûteux d'embellir la mort de tout âge d'une profusion de fleurs naturelles est relativement récent. Un de nos correspondants valaisans dit très bien : *Li kòrònè prèyon pā pò sé kyə lè mòə*, les couronnes ne prient pas pour celui qui est mort.

8. Cortège funèbre. Les usages étant très différents chez les catholiques ou les protestants, nous les traitons séparément. Chez les premiers, avant de se mettre en marche, le curé vient faire la « levée du corps », c'est-à-dire qu'il asperge le corps, récite le psaume *De profundis* et une oraison (ainsi à Mettemberg B). Ailleurs on récite en commun un chapelet. Puis le convoi part dans l'ordre suivant: l'officiant avec ses serviteurs, le cercueil, les parents mâles d'après le degré de parenté, les amis ou connaissances, les femmes dans le même ordre. A Bagnes, les prieuses ouvrent le cortège (voir ci-dessus *mort*, *Encycl.* 6). Elles portent un crucifix encadré d'une couronne. Il faut joindre en tête le porteur de la croix qui marquera la tombe, peinte en rouge pour les célibataires, en noir pour les mariés (Broye). En Valais, c'est le filleul qui porte cette croix pour son parrain, la filleule pour sa marraine. Dans le Jura bernois, la croix est ornée de fleurs pour les enfants, munie d'un crêpe pour les adultes. Les quatre ou six premiers parents portent de gros cierges allumés; le nombre et la grosseur sont en rapport avec la position sociale du trépassé. Aux cierges est fixé un crêpe pour les grandes personnes, un ruban blanc pour les enfants (F). Dans les villages bernois, on voit encore une femme précéder le convoi avec un long cierge jaune, en forme de peloton, la *pivat'*. Fribourg a aussi connu cet usage du *chtokèl*. Voici quelques détails pour un cortège du district de Delémont : croix de l'église (noire pour les personnes âgées de

plus de sept ans; blanche, bleue ou rouge pour les petits enfants), portée par un servant; croix qui sera plantée sur la fosse, portée par un petit garçon pour les mariés, par une petite fille pour les célibataires; les enfants de l'école (s'ils prennent part); les chantres; le curé (vêtu du surplis, de l'étole et de la chape noire pour une personne âgée de plus de sept ans, sans la chape pour un enfant); à droite et à gauche du curé marchent deux servants, dont l'un porte le bénitier et l'autre l'encensoir; le cercueil; les parents précédant les amis et connaisssances; les parentes suivies d'autres femmes.

Chez les protestants, un culte et une prière ont lieu dans la maison mortuaire, quelquefois en plein air, à l'église si la participation est très grande. Le pasteur rappelle les principaux événements de la vie du défunt. Pendant ce temps, la bière a été préparée devant la maison. Le cortège se range. Sa composition est celle-ci: cercueil en tête, parents, amis, d'abord les hommes, puis les femmes. Aux Ormonts, les filleuls conduisent à tour de rôle le cheval du corbillard, puis, arrivés au cimetière, portent le cercueil. Les femmes s'abstiennent de plus en plus de « suivre ». Dans la ville de Genève, cela leur fut défendu en 1664 (*Recueil des Arrêts du Magnifique Conseil*, t. V). Neuchâtel suivit en 1699; mais à la campagne la coutume survécut.

L'enterrement a ordinairement lieu le surlendemain du décès, dans les trois fois 24 heures. En été ou dans un cas de maladie contagieuse, il peut être hâté. A la campagne, on enterre de préférence le matin; si c'est un dimanche, l'après-midi.

Il n'est pas de bon ton de se montrer sur le passage d'un convoi funèbre; dans beaucoup d'endroits on a encore l'habitude de fermer les volets et les maisons. Il faut y voir probablement un reste inconscient de paganisme (voir van Gennep, *op. cit.* p. 207, Samter, *Geburt*, *Hochzeit*, *Tod*, p. 28). Dans les villes, au contraire, les curieux font la haie.

9. Sonnerie de cloches. Nous avons décrit sous *mort*,

Encycl. 5 la sonnerie de l'agonie. On sonne encore plusieurs fois jusqu'à ce que le corps soit rendu à la terre. En pays protestant, il n'y a pas ou peu de sonnerie. Certaines contrées ont tenu à conserver aux cloches une partie de leur langage symbolique d'autrefois. Dans plusieurs endroits, on sonne pendant que le cortège funèbre se rend au cimetière ; à Plagne (B) en outre, quand la fosse est creusée. En pays catholique, les cloches sont plus éloquentes. La sonnerie varie assez selon les lieux et selon les cloches que la paroisse possède. On sonne ou peut sonner le lendemain du décès, le matin (sonnerie de la mort, trois « couplets » avec les trois cloches, précédés ou suivis de tintements avec l'une d'elles, selon que c'est un homme, une femme ou un enfant), en commençant ou en achevant de creuser la tombe, la veille de l'enterrement, pendant celui-ci, au moment où le prêtre quitte l'église, où il fait la « levée du corps », avant et pendant le cortège, au moment où l'on chante à l'église le *Libera me*, lorsqu'on quitte l'église pour s'approcher de la fosse.

10. Au cimetière et à l'église. Les protestants se rendent généralement directement au cimetière, où a lieu un deuxième culte plus bref qu'à la maison, une prière et, selon les lieux et circonstances, une allocution. Après que le fossoyeur (ou un parent) a jeté les trois premières pelletées de terre dans la tombe, le pasteur prononce la bénédiction. Anciennement, il y avait encore le « remerciement » aux assistants, dit par un membre de la famille (Vd). « Dans les enterrements, écrit le doyen Bridel à propos des Ormonnens, il y a toujours quelque parent ou ami qui fait devant la fosse une petite oraison funèbre... et qui les (les assistants) remercie de l'amitié qu'ils ont portée au défunt » (*Coup d'œil sur les Alpes du canton de Vaud*, *Cons.* VI, p. 288). Dans quelques villages, on va d'abord au cimetière, puis à l'église, où se font l'oraison et la prière. Les catholiques entrent à l'église, à moins qu'on ne s'arrête d'abord devant elle pour procéder à la cérémonie de la « levée du corps ». A l'église, la messe est accompagnée de l'office

des morts. La liturgie varie quelque peu de canton à canton. Nous faisons suivre deux descriptions, pour en donner une idée. Environs de Romont (F) : le cercueil est placé au chœur, sur un soubassement, et les cierges portés par les parents sont disposés, allumés, sur six guéridons autour de la bière (ils deviennent la propriété du curé ou de l'église). On chante le requiem (*Obit*) et le *Libera me*. Ensuite le cercueil est porté au cimetière où se font les dernières prières liturgiques. Le curé jette la première (ou les trois premières) pelletées. La tombe est aspergée d'eau bénite. Pas de discours. — District de Delémont : le cercueil est déposé à l'entrée du chœur et les assistants prennent place dans les bancs, les proches parents en avant ; le curé chante l'office des morts et la messe pour le défunt. La messe finie, on chante auprès du cadavre le *Libera me* : puis le cortège se forme de nouveau pour se rendre au cimetière, où l'inhumation se fait avec les prières prescrites par le Rituel. Si l'enterrement a lieu l'après-midi, la messe est remplacée par le chant des vêpres des morts.

Aussitôt que les participants se retirent, la tombe est remplie par le fossoyeur et ses aides, ailleurs par les porteurs. A la sortie du cimetière (ou en revenant à la maison mortuaire) a lieu dans les cantons protestants, aussi chez les catholiques genevois, la cérémonie de l'**honneur**, qui consiste à défiler devant les membres de la famille du défunt, avec ou sans poignées de main. La coutume est en train de se perdre. Les femmes n'y prennent pas part. A Neuchâtel, c'est au domicile du défunt que les parents, réunis dans une chambre, reçoivent la poignée de main des assistants, avant le départ du convoi, à moins que la lettre de faire part n'avise qu'« on ne touchera pas. »

11. Costume de deuil. Le brassard d'étoffe noire que les hommes portent au bras gauche, le ruban noir autour du chapeau, le voile long dont se couvrent les femmes ont été introduits il n'y a pas longtemps. Autrefois les femmes portaient une espèce de mantille noire, restée traditionnelle dans cer-

taines parties de Fribourg et du Valais. Les hommes avaient à leurs chapeaux (le haut de forme était de rigueur) un long crêpe dont les deux bouts pendaient sur le dos. Cela s'appelait le *manti* (*manteau*), nom qui rappelle une coutume encore plus



ancienne : c'était un véritable manteau de toile noire et légère qu'on mettait sur ses habits. Nous supposons que c'était une réminiscence de l'habit de pénitent (blanc ou d'autre couleur) que portaient lors des funérailles les membres des confréries à l'époque catholique. Dans plusieurs vallées valaisannes, les porteurs du cercueil ou même les membres de la famille revêtent encore cette « robe de fraternité » ou *abè*. Dans le canton de Vaud (première moitié du XIXme siècle), on mettait le long

crêpe aussi pour aller annoncer le décès chez le pasteur et pour commander la fosse (Vallée de Joux). D'anciens règlements du XVIIIme siècle prescrivaient combien de temps ce crêpe devait être porté selon le degré de parenté du défunt (*Musée neuch.* 1896, p. 47). A Evolène, les hommes ne se rasent pas pendant quelque temps, en signe de deuil. Dans cette vallée, comme dans celle d'Anniviers, les femmes portent, pour un grand deuil, *la barbette* (coutume autrefois plus répandue), c'est-à-dire une longue bande de toile blanche, attachée autour du cou et flottant jusqu'aux pieds ou fixée à la robe. Le temps pendant lequel cela devait se faire était prescrit (trois semaines pour père et mère) ; maintenant cela a lieu à l'enterrement et en allant à l'offrande. Fischer, *Die Hunnen*, p. 371 ss., qui décrit tout au long un ensevelissement auquel il a assisté dans l'Anniviers, parle encore d'un linge blanc que les hommes et les femmes mettent sur la tête. Le noir et le blanc sont ainsi les couleurs du deuil. Bridel a encore vu un « couvre-chef blanc » chez les femmes qui assistaient à l'enterrement (*op. cit.*). Dans plusieurs localités de la Gruyère, les hommes portaient naguère un pantalon blanc (gilet et redingote noirs) à l'enterrement d'un célibataire. Comp. le tablier blanc que mettent les filles en accompagnant le cercueil d'une célibataire dans le Prättigau (*Arch. s. d. trad. pop.* I, p. 46)[1]. Dans le Vully, on rencontre encore des enfants auxquels on attache un tablier noir aux épaules, souvenir de l'ancien *manti*. Dans le Jura bernois, les femmes mettaient autrefois un mouchoir de tête blanc (ou bleu), nommé *bouèyat'*, *doubya*, voir ces mots, comme le portent encore les femmes anabaptistes. Plus tard, elles endossaient les *bagnolets*, sorte d'énorme capuce ronde avec mantille.

On observait le grand deuil (pour mari ou femme, père ou mère, enfants) pendant un an et six semaines, le demi-deuil

---

[1] Voir aussi Rochholz, *Die Leidfarbe Weiss*, dans le volume mentionné plus haut, p. 133 ss.



Enterrement en Valais.

Lithographie de H B Wieland

(étoffes grises ou autres couleurs sombres) une seconde année. Le petit deuil (pour d'autres parents) durait trois à six mois. Actuellement toutes ces usances tendent à devenir moins rigoureuses.

12. Il y a une cinquantaine d'années régnait encore, presque indiscutée, la coutume de grands **repas d'enterrement**, auxquels prenaient part tous ceux qui assistaient aux cérémonies funèbres. On improvisait de longues tables dans la grange ou ailleurs, afin de pouvoir placer tout ce monde. Rien n'était épargné, on mangeait force bouillis et rôtis et le bon vin vieux pétillait dans les verres, comme le décrit Schiner dans sa *Description du Dép. du Simplon* (1812; voir aussi Mario, *Génie des Alpes val.*, p. 149). Les paysans mettaient de côté une bonne pièce de fromage et surtout un tonneau de vin, afin que rien ne manquât à *leur fête*, car c'est ainsi que ces repas, y compris les funérailles, se nommaient dans les Alpes vaudoises et dans le Bas-Valais. On les appelait aussi *dîner* ou *goûter d'enterrement*, *dèdzon-non*, *non-n*, *trantô* (B Malleray) et *satamo* (nom qui signifie proprement *septième* et a désigné à l'origine la fin d'une série d'offices liturgiques, voir J. Jeanjaquet, *Bull. du Gloss.* V, p. 47, et ci-dessous nº 14). On disait même *baire lo co*, « boire le cadavre » (Bridel). Ces véritables banquets avaient lieu avant le convoi funèbre, ce qui était particulièrement choquant, ou au retour du cimetière. Après avoir commencé avec dignité, ils dégénéraient facilement en beuveries et en festins pantagruéliques. Nous lisons dans l'*Agace* la phrase: *lous autre iadzo on molavè sous queuté por alâ is enterrèmen*, autrefois on aiguisait ses couteaux pour aller aux enterrements (nº 20, p. 3). En 1678, un communier de Travers convia jusqu'à 112 personnes à un repas funéraire (J. de Sandoz Travers, *Notice hist.*, p. 75). Mais ces repas étaient surtout onéreux, et un de nos correspondants affirme connaître des familles qui ont été plusieurs années avant de pouvoir se libérer de la dette contractée à une telle occasion. Aussi les autorités ont-elles trouvé bon

d'intervenir. M. Isabel cite pour Vaud des mandats du Conseil de Berne de 1706, 1747, 1767. (*Vieux usages*, *Arch. s. d. trad. pop.* XVI, p. 86, où l'on peut lire une description détaillée de ces repas). Dans les Registres du Conseil de Genève, nous trouvons sous le 25 nov. 1699 : « A été dit qu'il seroit à propos... de faire un Reglement qui defende les repas que l'on a accoutumé de faire parmi les dits sujets dans les maisons des defunts au retour de leurs ensevelissemens ce qui constitue leurs enfans ou parens dans une depense considerable... ». Bridel mentionne (sous *baire*) un arrêt du Conseil de Neuchâtel de 1616. En Valais, les abus furent interdits par un règlement de police, de 1889 (Jegerlehner, *Das Val d'Anniviers*, p. 144) ; mais on nous cite une dame de Champéry, qui avait été mise à l'amende déjà vers 1860. Dans le canton de Fribourg, le clergé a fait une campagne ardente afin d'obtenir qu'on n'invitât plus que les proches parents venus d'autres villages. Grâce à ces efforts, ces repas sont aujourd'hui abolis presque partout.

M. Isabel (*op. cit.*, p. 86) en ramène l'origine à la *cœna feralis* des Romains. C'est possible ; mais les grandes distances que les parents ont souvent à parcourir pour se rendre au lieu d'enterrement, mettent la famille du défunt dans l'obligation de restaurer leurs forces ; un petit repas est inévitable ; on tient aussi à récompenser les porteurs, fossoyeurs, chantres, etc. de leur peine. Ainsi la coutume d'un repas à grandes proportions peut naître spontanément en tout temps et en tout lieu. Inutile de dire que de petites collations se pratiquent encore. Surtout en revenant du cimetière, on sert du pain et du fromage, arrosés de vin, des petits pains (Ormonts), de la pâtisserie (Genève). Le soir, les dames sont invitées à un café (Vd). On se réunit soit dans la maison mortuaire, soit à l'auberge.

Dans certains endroits, l'abolition des grands repas s'est opérée graduellement. A Bagnes, ils ont été restreints aux cas de décès d'un célibataire fortuné. On a, pendant quelque temps, versé dans la caisse des pauvres une part de la somme qui aurait servi à festoyer. Puis on a renoncé à tout. Dans le

canton de Fribourg, un repas réunissait les membres de la famille le premier dimanche après l'enterrement. Dans l'Anniviers, tout le cortège se rassemble encore dans la maison de Commune, après l'enterrement; on sert pain, fromage et vin, « le tout à satiété ». C'est à cette occasion que sont tranchées, en plein conseil des « hommes de serment », toutes les difficultés d'héritage (voir Fischer, *op. cit.*, p. 377 ; cet auteur mentionne des détails concernant ces repas que nous ne pouvons pas tous relever ; fidèle à sa thèse, que la critique s'est empressée de réfuter, il met toutes ces coutumes d'enterrement en rapport avec l'apparition des Huns en Valais).

13. Si c'est un progrès réel d'avoir renoncé aux festins d'enterrement, on ne peut pas en dire autant de l'abolition des **distributions officielles de vivres et de vêtements aux pauvres** (*la don-na; binfé*, « bienfait » est le nom de l'exécution d'un pareil vœu exprimé par le défunt) (V et F). Les anciens cortèges funèbres étaient souvent, dans le Jura bernois, précédés d'une femme qui portait, avec une chandelle allumée, une ou deux miches de pain, symbole de la distribution qui se pratiquait ensuite et qui atteignait le total d'une fournée ou davantage. A Bagnes s'est conservé le souvenir d'une distribution de neuf chaudières de soupe de fèves et d'orge à l'occasion de l'inhumation d'un curé. Sur l'usage de donner des fèves, cf. Courthion dans *Arch. s. d. trad. pop.* V, p. 48. On invitait autrefois les indigents à manger les reliefs des repas d'enterrement. On leur donnait aussi de l'argent. Actuellement, on rémunère en espèces ou en vêtements surtout les veilleurs, où il y en a encore, les porteurs ou fossoyeurs, ceux qui ont fait la toilette du mort. Les enfants qui ont porté la croix dans le cortège sont invités plusieurs dimanches à dîner dans la famille du défunt (F), privilège que reçoit aussi occasionnellement un pauvre de la commune. Pour le reste, tout est laissé maintenant à la charité personnelle. Il est juste d'observer aussi que la mendicité a énormément diminué.

14. Les catholiques ont coutume de répéter l'office des

morts le 7me, le 30me et le 365me jour après le décès. La dernière cérémonie s'appelle généralement la « messe du bout de l'an » (*fornaitə*, de *forni*, finir, V), celle du 7me *satą̄mo* ou « les 7 jours ». Celle du 30me est un peu tombée en désuétude. Le *satą̄mo* est souvent célébré dès le lendemain de l'enterrement ou un des jours suivants. Dans certaines paroisses du Jura bernois, on ajoute un office le 3me jour après l'inhumation; dans d'autres on dit simplement trois messes pendant les premiers jours, ou on fait dire une messe par trois prêtres, mais sans supprimer l'anniversaire. A Bagnes, le curé dit tous les matins, pendant une semaine après l'enterrement, les répons, auxquels assiste un parent avec un cierge allumé. Cela se continue tous les dimanches de l'année et s'appelle « porter la chandelle ». En d'autres endroits valaisans, le port de la chandelle n'est que mensuel, ou inconnu. Dans le canton de Genève, une messe des morts est célébrée le lendemain des funérailles; une femme parente ou payée à cet effet y assiste en tenant un grand cierge allumé, appelé *luminaire*. Cela peut se répéter pendant un an. La messe d'anniversaire est nommée *anivarsẹlå̊*.

15. Divers. En Valais s'est un peu conservée l'habitude de payer le curé en nature (pain, bougies); il recevait autrefois une mesure de froment. A Bagnes, à la première offrande, une parente apporte une nappe. L'abbé Daucourt a publié dans le *Folk-Lore Suisse*, III, p. 41, une charge contre le casuel des prêtres. Voir une parodie des Vêpres des morts dans L. Courthion, *Veillées des Mayens*, p. 205, des cancans d'enterrement (femme qui s'extasie sur les meubles, etc., dans la maison mortuaire) dans l'*Agace*, n° 38. En pays catholique, les morts-nés et suicidés sont généralement enterrés sans cérémonies, quelquefois dans une partie spéciale du cimetière. Mario, *op. cit.*, p. 198, rapporte la coutume anniviarde de creuser quelques tombes à l'avance, à l'approche de grandes gelées qui durcissent la terre, ce qui rend possible qu'un fossoyeur prépare sa propre fosse. A Bagnes, on servait autrefois

de la soupe aux pois et du lard aux veilleurs ; dans les Franches-Montagnes on cuit du riz pour les repas d'enterrements. De Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 450-452, rappelle les contestations qui avaient lieu anciennement sur le rang à occuper dans le convoi funèbre; sur l'affluence de visites de condoléances telle que le magistrat dut y mettre un frein en 1710. Le pasteur faisait son oraison au retour du cimetière, devant la maison mortuaire. On trouve une vieille ordonnance (de 1776) sur les deuils, dans le *Musée neuch.* 1896, p. 45 ; un règlement de 1810 pour les enterrements à Neuchâtel, *ib.* 1897, p. 48. Ce qui concerne *le soin des tombes* sera indiqué sous *cimetière.*

L. GAUCHAT.



